



LES ANNALES DE L'IFORD

VOL. 11 N° 2

DECEMBRE 1987

REVUE SEMESTRIELLE PUBLIÉE

PAR

L'INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DÉMOGRAPHIQUES

Directeur de la Publication : Prof. M. SALA-DIAKANDA

Coordination : R. MFOULOU

Diffusion : OWONO MBIDA

I.FO.R.D.

Section des Publications

B. P. 1556 YAOUNDE (Cameroun)

Tél. 22-24-71

Télex : 8304 KN (PNUD)

8441 KN (MULPOC)



LES ANNALES DE L'IFORD

VOL. 11 N° 2

| SOMMAIRE | | Pages |
|--------------------------|---|-------|
| EVINA AKAM | Essai de mesure de l'infécondité à partir des flux de Poisson non stationnaires : Application au cas du CAMEROUN | 5 |
| SALA- DIAKANDA, Mpenbele | Population et développement en Afrique : Quel avenir ? | 37 |
| MFOULOU, Raphaël | Politiques de population et intervention de l'Etat. Concepts, définitions, objectifs, domaines et moyen d'intervention. | 53 |
| KOSSIVI AYASSOU, M. V. | Expériences du CAMEROUN en planification de la population et du développement économique et social. | 93 |

REVUE SEMESTRIELLE PUBLIEE
PAR
L'INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DEMOGRAPHIQUES

AVANT - PROPOS

Conformément aux nouvelles orientations données aux "Annales de l'IFORD" quant à leur contenu, le présent numéro est le résultat de l'une des activités principales de l'Institut à savoir la promotion des activités de recherche sur le continent.

En effet, nous publions dans ce numéro une série de quatre articles consacrés aux travaux de recherche individuels réalisés par les enseignants et chercheurs de l'Institut au cours de l'année académique 1986-1987. Le premier article est relatif à une réflexion méthodologique sur la mesure et l'analyse de l'infécondité et les trois autres traitent de quelques aspects des relations d'interdépendance entre la population et le développement.

Avec la publication de ce numéro, l'IFORD entend jouer pleinement son rôle de promoteur des activités de recherche en démographie sur le continent et invite les Démographes, Chercheurs et autres Spécialistes des questions de population en général et de population africaine en particulier à l'aider à aller de l'avant, en lui adressant régulièrement des articles, des comptes rendus de réunions et des rapports des travaux de recherche ayant trait à la démographie africaine.

L'inauguration de cette ère nouvelle nous offre l'occasion d'exprimer ici notre gratitude aux sources de financement dont la sollicitude pour le développement des activités de promotion de recherche de l'Institut est des plus précieuses. Nous mentionnons particulièrement :

- le Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP),
- le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI),
- le Gouvernement français.

De nombreux autres organismes et institutions apportent également leur soutien aux activités de promotion de la recherche de l'Institut. Il est impossible de les citer tous. Qu'ils trouvent ici l'expression de la profonde gratitude du personnel et de la Direction de l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD).

Prof. M. SALA-DIAKANDA

NOTE AUX AUTEURS

Les manuscrits doivent être envoyés à la Direction de l'IFORD; l'auteur s'engage à ne pas présenter son texte à une autre revue durant un délai de quatre mois. Tous manuscrit est soumis de façon anonyme à deux lecteurs par le Comité de Rédaction qui transmet à l'auteur leurs observations. Le Comité se réserve le droit de faire des modifications mineures portant sur la forme, mais aucun changement de fond ne sera effectué sans consultation préalable de l'auteur.

Les manuscrits devront répondre aux conditions suivantes :

1) DACTYLOGRAPHIE

Le manuscrit doit être dactylographié en double interligne sur papier blanc de dimension 21 x 29,7 (25 lignes de 10 à 12 mots par page). La longueur des articles ne doit pas excéder 30 pages y compris les tableaux, graphiques et résumés. Une dérogation pourra être accordée par la Direction de l'Institut après avis du Comité de Rédaction.

2) TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Ils sont respectivement insérés dans le texte et numérotés séquentiellement en chiffres arabes. Les auteurs veilleront à ce que les légendes des graphiques et les titres des tableaux et des graphiques soient clairement indiqués sur ceux-ci. Les graphiques doivent être fournis à l'échelle compatible avec le format.

3) FORMULES MATHÉMATIQUES

Elles doivent être manuscrites et transcrites très lisiblement.

4) NOTES INFRAPAGINALES

Les notes en bas de page sont numérotées séquentiellement par page et ne comportent, ni tableaux, ni graphiques.

5) REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Elles sont disposées en fin d'article, numérotées par ordre alphabétique d'auteurs et pour chaque auteur dans l'ordre chronologique. La présentation sera la suivante :

- Pour une revue :

LOCOH, T. - La nuptialité au Togo. Evolution entre 1961 et 1970, in Population, Vol. 31, n° 2; 1976; pp. 379-400.

- Pour un ouvrage :

AMEGANDJIN, J. - Eléments de théorie des probabilités. IFORD; Yaoundé; 1976. 121 p. multig.

6) RESUMES

Tout article doit être accompagné d'un résumé en français d'une quinzaine de lignes.

7) TIRES A PART

15 tirés à part sont envoyés gratuitement à l'auteur.

8) Les auteurs ne sont en aucun cas rémunérés.

9) Seuls les manuscrits non retenus sont renvoyés aux auteurs.

ESSAI DE MESURE DE L'INFECNDITE A PARTIR DES
FLUX DE POISSON NON STATIONNAIRES
APPLICATION AU CAS DU CAMEROUN

par EVINA AKAM*

* Chargé d'enseignement et de recherche à l'IFORD

I - INTRODUCTION

La démographie contemporaine et l'opinion internationale en général ne perçoivent de l'Afrique actuelle que l'accroissement naturel rapide de sa population (le plus élevé du monde à l'heure actuelle), dû à une fécondité encore très élevée et une mortalité plus ou moins en constante régression, accroissement considéré par beaucoup comme responsable de la plupart des problèmes qui secouent le continent (famine, sous-emploi, analphabétisme, etc...). Ce constat d'ensemble sur tout le continent et plus particulièrement dans les régions sub-sahariennes fait parfois oublier qu'une partie non négligeable de la population de la plupart des pays africains est frustrée dans son désir d'avoir des enfants. Ces populations se considèrent ainsi parfois comme des handicapés sociaux et le fait de ne pas avoir d'enfants est vu par certaines comme une infirmité qu'on a de la peine à déclarer en public.

L'attention portée sur le concept de fécondité dite naturelle, la recherche d'explication des variations importantes observées au niveau de la fécondité dans les sociétés qui n'ont pas de systèmes de contrôle des naissances et les faibles réussites des programmes de planification familiale dans ces sociétés ont relancé l'intérêt de la recherche sur l'infécondité.

Le but de cet article est, compte tenu de la rareté des données fiables sur l'infécondité en Afrique et des difficultés d'utilisation des indices usuels de mesure de ce phénomène, de rechercher d'autres indices démographiques plus adaptables au contexte actuel du continent.

Pour ce faire, notre étude portera ainsi dans une première partie sur les problèmes de concepts et de mesure de l'infécondité et un bref rappel des flux de Poisson en théorie de probabilité, nous passerons ensuite, dans la deuxième partie à l'application de ces flux au cas des naissances vivantes. La troisième partie sera consacrée, d'une part, aux exemples pratiques sur le Cameroun à partir des enquêtes régionales de 1960-1965 et l'enquête fécondité de 1978 et, d'autre part à l'analyse des résultats obtenus.

II - QUELQUES PROBLEMES DE CONCEPTS ET DE MESURE DE L'INFECONDITE

Le terme "infécondité" désignera tout au long de cette étude, "l'absence de naissance vivante ¹⁾ chez une femme, un homme ou un couple". La restriction de cette définition aux seules naissances vivantes est tout simplement d'ordre pratique, car dans la plupart des observations démographiques en matière de fécondité, on s'intéresse généralement aux naissances vivantes plutôt qu'à l'ensemble des naissances.

Cette définition, utilisée en général par les démographes (PRESSAT, R. : Dictionnaire démographique, PUF, 1979 ; HENRYL, L. : Dictionnaire démographique multilingue, Ordina Editions, 1981), diffère de celles adoptées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ²⁾ et par d'autres chercheurs s'intéressant à ce phénomène (médecins, sociologues, ethnologues...). De plus, ces différentes définitions ne recouvrent pas toujours les mêmes réalités, par conséquent le concept d'infécondité reste jusqu'à présent très flou. Nous ne nous attarderons pas ici sur ce problème de concept ; celui-ci fera l'objet d'une autre étude.

À cette confusion de concept s'ajoute tout naturellement une confusion sur les indicateurs qui mesurent l'infécondité. Ainsi par exemple, la proportion de femmes sans enfant né vivant peut mesurer à la fois l'infécondité ou la stérilité ³⁾ suivant le concept adopté pour l'un ou l'autre terme.

-
- 1) Nous retiendrons ici comme définition de naissance vivante celle des Nations Unies, c'est-à-dire, l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de gestation, d'un produit de conception qui, après cette séparation, respire ou manifeste tout autre signe de vie tel que battement de cœur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle soumis à l'action de la volonté, que le cordon ombilical ait été coupé ou non et que le placenta soit ou non demeuré attaché.
 - 2) L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit l'infécondité comme étant l'incapacité de concevoir (OMS, 1975).
 - 3) La stérilité est définie ici par l'incapacité "physiologique" à procréer pour une femme, un homme ou un couple. Elle sera considérée par la suite comme étant la principale cause de l'infécondité chez les populations ne pratiquant pas un contrôle des naissances.

Nous supposerons tout au long de cette étude que l'infécondité est involontaire et nous nous limiterons au cas de l'infécondité féminine. L'infécondité sera dite primaire si la femme n'a jamais eu de naissance vivante, et secondaire si, après avoir eu au moins une naissance vivante, elle n'en a plus eue malgré son exposition au risque de concevoir ⁴⁾. L'infécondité totale s'observera chez les femmes qui ont déjà atteint la ménopause.

A partir de la définition de l'infécondité retenue plus haut, nous allons rechercher une autre approche de mesure de l'incidence du phénomène au sein d'une population donnée. Nous nous intéressons ainsi, non pas aux proportions de femmes sans enfant né vivant comme cela se fait habituellement, mais plutôt aux chances qu'ont ces femmes, compte tenu de la fécondité moyenne du groupe, de demeurer infécondes, c'est-à-dire sans naissance vivante. Plus les chances sont élevées, plus élevé sera aussi le niveau d'infécondité du groupe et réciproquement. La détermination de ces chances (probabilités) est basée sur les lois de probabilités tirées des flux de Poisson et adaptées au cas des naissances vivantes.

III - BREF RAPPEL SUR LES FLUX DE POISSON

Pour éviter toute confusion dans la suite de ce travail, il nous a paru nécessaire de préciser tout d'abord certains termes qui sont à la base de la théorie des flux de Poisson.

(i) Un flux d'événements en théorie des probabilités est une succession d'événements à des intervalles aléatoires ou déterminés.

(ii) Un flux d'événements est dit "stationnaire" si la probabilité pour un nombre quelconque d'événements de se produire dans un intervalle de temps ne dépend que de la longueur de l'intervalle et non de sa position sur l'axe des temps choisi.

4) Nous nous limiterons dans cette observation de l'infécondité secondaire à une durée de 5 ans après une naissance vivante, compte tenu de la durée de l'abstinence post partum, des interdits sexuels ou de l'allaitement et de la durée de ce dernier qui reste assez longue dans les régions sub-sahariennes. Au-delà de 5 ans nous considérons que la femme est devenue définitivement stérile (stérilité acquise).

(iii) Un flux d'événements sera "sans post-action" si pour tous les intervalles disjoints, le nombre d'événements se produisant dans l'un d'eux ne dépend pas du nombre d'événements se produisant dans les autres.

(iv) Un flux d'événements est dit "ordinaire" si la probabilité pour deux ou plusieurs événements de se produire dans l'intervalle élémentaire de temps Δt est négligeable devant la probabilité correspondante d'un seul événement.

(v) Flux de Poisson stationnaire

Un flux d'événements qui est à la fois ordinaire, sans post-action et stationnaire est appelé "flux de Poisson stationnaire".

On démontre facilement que la loi de probabilité d'un flux de Poisson stationnaire est une loi exponentielle de densité de probabilité ⁵⁾.

$$f(t) = \lambda e^{-\lambda t} \quad (t > 0) \quad (I)$$

λ est l'espérance mathématique du nombre d'événements par unité de temps ⁶⁾.

La variable aléatoire T représente l'intervalle de temps entre deux événements arbitraires successifs dans un flux de Poisson stationnaire (T est l'intervalle de temps pendant lequel il n'y a aucun événement).

Comme un flux de Poisson stationnaire est sans post-action, la présence dans le début de l'intervalle (au point t_k) d'un événement quelconque n'influe aucunement sur la probabilité d'apparition des événements postérieurs. La probabilité pour que, sur un intervalle de temps t ayant commencé à l'instant t_k aucun événement postérieur n'apparaisse est alors :

$$P_0(t) = \text{Prob } \{T > t\} = e^{-\lambda t} \quad (t > 0) \quad (II)$$

5) Pour plus de détails sur les relations I à VI, voir EVINA AKAM, 1985.

6) λ est encore appelé densité moyenne de flux.

(vi) Un flux d'événements ordinaire, sans post-action et non stationnaire est dit "flux de Poisson non stationnaire".

La densité d'un flux de Poisson non stationnaire $\lambda(t)$ est fonction du temps et a pour expression :

$$\lambda(t) = \lim_{\Delta t \rightarrow 0} \frac{m(t + \Delta t) - m(t)}{\Delta t} \quad (\text{III})$$

- $\lambda(t)$ est appelé densité instantané du flux ;
- $m(t)$ est l'espérance mathématique du nombre d'événements dans un intervalle de temps quelconque $(0, t)$.

L'espérance mathématique du nombre d'événements dans un intervalle de temps $(t_0, t_0 + \tau)$ pour un flux de Poisson non stationnaire a pour valeur :

$$a = \int_0^\tau \lambda(t + t_0) dt \quad (\text{IV})$$

La grandeur "a" dépend non seulement de la longueur de l'intervalle τ , mais également de sa position sur l'axe des temps $0t$.

La probabilité pour que dans l'intervalle de temps $(t_0, t_0 + \tau)$ aucun événement ne se produise est :

$$Po(\tau) = \text{Prob} \{T > \tau\} = e^{-a}$$

$$\text{soit} \quad Po(\tau) = e^{-\int_0^\tau \lambda(t + t_0) dt}$$

On démontre alors que la densité de probabilité de la variable aléatoire T est :

$$f_{t_0}(\tau) = \lambda(t_0 + \tau) e^{-\int_0^\tau \lambda(t + t_0) dt} \quad (\text{VI})$$

La loi de probabilité d'un flux de Poisson non stationnaire n'est donc pas une loi exponentielle. Sa forme dépend du paramètre t_0 et de la forme de la fonction $\lambda(t)$.

IV - ASSIMILATION D'UN FLUX DE NAISSANCES VIVANTES
A UN FLUX DE POISSON NON STATIONNAIRE

Les naissances vivantes issues d'une femme (ou d'un groupe de femmes) surviennent généralement à des intervalles plus ou moins déterminés ou aléatoires, selon que la femme pratique ou non le contrôle de ses naissances. Elles constituent donc un flux d'événements au sens de la définition (i). Ce flux sera appelé par la suite le flux de naissances vivantes.

Montrons alors qu'un flux de naissances vivantes est assimilable à un flux de Poisson non stationnaire. Pour ce faire, considérons une génération de femmes depuis leur puberté jusqu'à la ménopause et les naissances vivantes issues de ces femmes. Ces naissances vont être aléatoirement réparties dans la période féconde des femmes pour les raisons suivantes :

- (1) la période féconde de la femme est bien déterminée et court approximativement de 15 à 50 ans exacts ;
- (2) l'âge de début de la procréation n'est pas nécessairement le même d'une femme à l'autre, car il dépend de leur état physiologique et de leur degré d'exposition au risque de concevoir ;
- (3) la descendance finale enfin de période féconde sera différente d'une femme à l'autre, car elle dépendra en grande partie de l'incidence de la stérilité acquise ;
- (4) la fécondabilité ou probabilité de concevoir par cycle menstruel sera différente suivant les femmes de la génération. C'est cette fécondabilité qui donne à la fécondité son aspect aléatoire ;
- (5) l'intervalle entre deux naissances successives va dépendre d'un certain nombre de facteurs tels que la descendance atteinte, la durée de l'aménorrhée post-partum, l'allaitement au sein, la reprise des relations sexuelles après accouchement, l'utilisation ou non des méthodes contraceptives, etc.

(6) la stérilité acquise peut survenir à tout moment de la période féconde de la femme.

Cela étant, vérifions rapidement les trois propriétés d'un flux de Poisson non stationnaire.

a) Ordinarité :

Dans un intervalle de temps Δt infiniment petit, il est évident que la probabilité d'y avoir plus d'une naissance vivante est presque nulle ⁷⁾. Le flux de naissances vivantes est donc ordinaire.

b) Stationnarité :

Le nombre de naissances vivantes issues d'une femme dépend à la fois de la durée de son exposition au risque de concevoir et aussi de son âge ⁸⁾. La probabilité d'avoir une ou plusieurs naissances vivantes dans un intervalle de temps donné sera donc fonction non seulement de la longueur de cet intervalle mais aussi de l'âge des femmes considérées ⁷⁾, la fécondité étant un phénomène qui varie avec l'âge de la femme. Le flux de naissances vivantes est donc un flux non stationnaire.

c) Absence de post-action

La fécondité d'une femme diminue avec l'âge. D'autre part, la venue au monde d'un enfant supplémentaire dépend du nombre d'enfants que la femme a déjà eu, ceci pour des raisons biologiques (allaitement au sein, durée de l'aménorrhée post partum, état de santé de la femme, etc.) et les facteurs de comportement comme la reprise des rapports sexuels après une naissance. Le flux de naissances vivantes chez une femme prise individuellement est donc un flux avec post-action.

Considérons alors une suite de flux de naissances vivantes $F_1, F_2, \dots, F_n, \dots$ (chaque flux étant attaché à une femme déterminée). Nous supposons que tous ces flux sont indépendants les uns des autres, c'est-à-dire

7) Dans un flux de naissances vivantes, l'apparition d'un événement est constituée par un accouchement. Aussi les naissances multiples issues d'un même accouchement constitueront un seul événement ; par suite les propriétés restent valables dans ce dernier cas.

8) On suppose ici que la femme est exempt de toute anomalie pouvant restreindre sa fécondité.

qu'il n'existe aucune corrélation entre eux. Prendre la somme de ces flux revient à rapporter les instants d'apparition des événements dans l'ensemble des femmes considéré sur un même axe de temps Ot (voir fig. 1).

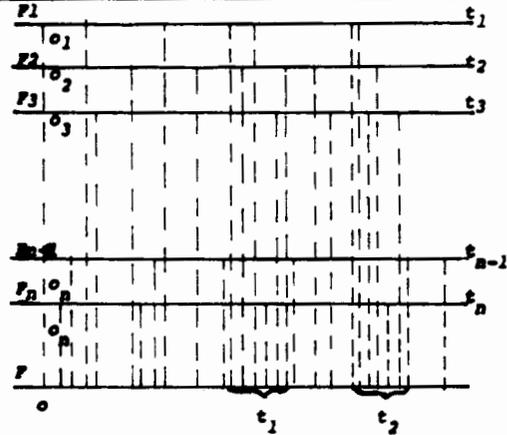


Fig. 1 : Somme des flux de naissances dans une cohorte de femmes.

Source : EVINA AKAM, 1985.

Les hypothèses suivantes sont posées :

- Les flux $F_1, F_2, \dots, F_n, \dots$ ont une influence comparable sur le flux somme F , c'est-à-dire qu'aucun d'eux n'a une influence dominante sur les autres.
- Le nombre de flux est suffisamment grand.
- Les flux $F_1, F_2, \dots, F_k, \dots$ sont non stationnaires et ordinaires et chacun d'eux peut avoir une post-action.

Considérons maintenant le flux somme F sur l'axe Ot :

$$F = \sum_{k=1}^n F_k$$

Le flux somme F est non stationnaire puisque chacune de ses composantes l'est. Il est aussi ordinaire. En effet, considérons un intervalle de temps Δt infiniment petit sur l'axe Ot . On peut prendre pour Δt une réunion d'intervalles $(\Delta t)_i$, chacun d'eux appartenant à un, et un seul flux F_i . Nous supposons que tous ces intervalles sont vides sauf $(\Delta t)_i$. Une naissance vivante survenant dans l'intervalle Δt ne peut donc appartenir qu'à l'intervalle $(\Delta t)_i$. Comme le flux F_i est ordinaire, la probabilité d'avoir plus d'une naissance vivante dans l'intervalle $(\Delta t)_i$ est presque nulle, il en est de même de l'intervalle Δt , ceci prouve que le flux somme F est ordinaire.

Il nous reste à vérifier que le flux somme F est sans post-action. Considérons pour cela, sur l'axe Ot , deux intervalles disjoints I_1 et I_2 (voir Fig. 1). Les naissances survenues dans ces deux intervalles peuvent appartenir à l'un ou l'autre flux constituant le flux somme F . Lorsque le nombre de flux augmente, la proportion de naissances vivantes appartenant à un même flux (et donc à une même femme) doit diminuer au sein du flux somme, les autres naissances appartenant à des flux différents. Les flux F_i étant supposés indépendants les uns des autres, la diminution de la proportion de naissances appartenant à une seule femme va entraîner une atténuation de l'influence exercée par les naissances antérieures de cette femme au sein du flux somme. On peut donc s'attendre à ce que, avec l'augmentation de n , les naissances vivantes surviennent dans les intervalles I_1 et I_2 indépendamment les unes des autres. Ainsi avec l'augmentation de n la post-action dans le flux somme F devient négligeable. Le flux de naissances vivantes peut donc être considéré comme un flux sans post-action⁹⁾.

L'étude des propriétés précédentes montre ainsi que le flux de naissances vivantes peut être assimilé à un flux de Poisson non stationnaire. Dans la suite de cette étude, un flux de naissances vivantes sera donc à chaque fois un flux de Poisson non stationnaire.

9) Dans la pratique, on travaille toujours sur ces flux sommes, car l'observation des naissances vivantes porte généralement sur des groupes, des cohortes ou des générations de femmes en âge de procréer. La déduction du comportement de chaque flux (c'est-à-dire de chaque femme) se fait alors à partir de ce qui a été observé sur le flux somme, d'où la validité des raisonnements à partir des valeurs moyennes et autres indices de fécondité ou d'infécondité.

V - APPLICATION DE LA THEORIE DES FLUX DE POISSON NON
STATIONNAIRE AU CALCUL DES PROBABILITES
D'INFECONDITE

1) Calcul des probabilités d'infécondité

Au paragraphe II de cette étude nous avons défini l'infécondité comme étant l'absence des naissances vivantes. Le flux de naissances vivantes étant assimilable à un flux de Poisson non stationnaire, l'absence de naissances vivantes correspond donc à une absence d'événements. Au paragraphe III nous avons montré que la probabilité pour que dans un intervalle de temps T aucun événement ne se produise est égal à :

$$P_0(\tau) = \exp(-\int_0^{\tau} \lambda(t+t_0)dt)$$

t_0 étant le début de l'intervalle.

Dans le cas d'un flux de naissances vivantes, l'axe des temps représente les âges des femmes (nous nous limitons à la période féconde 15 à 50 ans exacts). Par analogie à la relation précédente, la probabilité pour que dans un intervalle d'âge T aucune naissance vivante ne survienne est alors :

$$P_0(\tau) = \exp(-\int_0^{\tau} f(x+x_0)dx) \quad (VII)$$

- $f(x)$ est la densité instantanée du flux ou encore le nombre moyen des naissances vivantes par unité de temps.

- x_0 est l'âge au début de l'intervalle d'âge considéré.

La quantité $\int_0^{\tau} f(x+x_0) dx$ représente alors le nombre moyen de naissances vivantes dans l'intervalle d'âge $(x_0, x_0 + \tau)$.

Dans la pratique, en première approximation et par application du théorème de la moyenne (1^{er} théorème) on aura :

$$\int_0^{\tau} f(x+x_0) dx = \tau f(c) \quad (\text{VIII})$$

où $\min f(x+x_0) \leq f(c) \leq \max f(x+x_0)$ pour $c \in (0, \tau)$.

En deuxième approximation on prendra pour valeur de $f(c)$, le taux de fécondité spécifique de l'intervalle d'âges $(x_0, x_0 + \tau)$.

La relation (VII) peut alors s'écrire :

$$P_0(\tau) = \exp(-\tau f(x_0, x_0 + \tau)) \quad (\text{IX})$$

où $f(x)$ est le taux instantané de fécondité ¹⁰⁾.

$P_0(\tau)$ représente alors la probabilité pour une femme de ne pas avoir de naissance vivante dans l'intervalle d'âges $(x_0, x_0 + \tau)$. Nous les appelons les probabilités d'infécondité et nous les noterons $i(x)$. On a alors :

$$i(x) = \exp \left| -n f(x, x+n-1) \right| \quad (\text{X})$$

Où $f(x, x+n-1)$ est le taux de fécondité du groupe d'âges $|x, x+n-1|$. Les probabilités $i(x)$ dans la relation (X) s'appliquent aux âges exacts x . Dans le cas de groupes d'âges quinquennaux, on a :

$$i(x) = \exp \left| -5 f(x, x+4) \right|$$

10) $f(x)$ est encore le nombre moyen de naissances vivantes par femme et par unité de temps et a pour expression :

$$f(x) = \lim_{\Delta x \rightarrow 0} \frac{D(x+\Delta x) - D(x)}{\Delta x}$$

$D(x)$ étant la descendance atteinte à l'âge x ou encore le nombre moyen d'enfants né vivants par femme à l'âge x .

2 - Exemples d'application

Exemple 1 : Cas des Huttérites

Le premier exemple d'application porte sur les femmes huttérites mariées en 1921-1930. La fécondité de ces femmes demeure jusqu'à l'heure actuelle la fécondité naturelle la plus élevée jamais observée sur une population ¹⁾. Les probabilités d'infécondité calculées à partir des taux de fécondité légitime par groupe d'âges sont reprises au tableau 1.

Tableau 1 : Taux de fécondité légitime et probabilités d'infécondité pour les âges exacts 15,20,25...: femmes huttérites mariées en 1921-1930.

| Ages exacts | 15 | 20 | 25 | 30 | 35 | 40 | 45 |
|---------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Taux de fécondité ¹⁾ | 0,300 | 0,550 | 0,502 | 0,447 | 0,406 | 0,222 | 0,061 |
| Probabilités d'infécondité | 0,223 | 0,064 | 0,081 | 0,107 | 0,131 | 0,329 | 0,737 |

¹⁾ Source : COALE, A.J. 1967.

Pour bien visualiser ces probabilités d'infécondité, nous les avons présentées dans la figure 2.

L'examen de ce graphique montre que l'infécondité en régime de fécondité dite naturelle peut être divisée en trois phases :

- Une première phase, avant 20 ans, les chances de demeurer sans naissance vivante reste encore très élevées mais décroissent très rapidement entre 15 et 20 ans. La décroissance rapide des probabilités jusqu'à 20 ans n'est due ici qu'à deux faits bien établis, les différences d'âges d'entrée en union et la stérilité des adolescentes qui disparaît très vite, la vraie activité féconde commençant réellement aux environs de 20 ans.

¹⁾ La fécondité des femmes huttérites a été choisie par A.J.COALE comme fécondité - type dans le calcul de ses indices de fécondité standardisés (COALE, A.J. 1967).

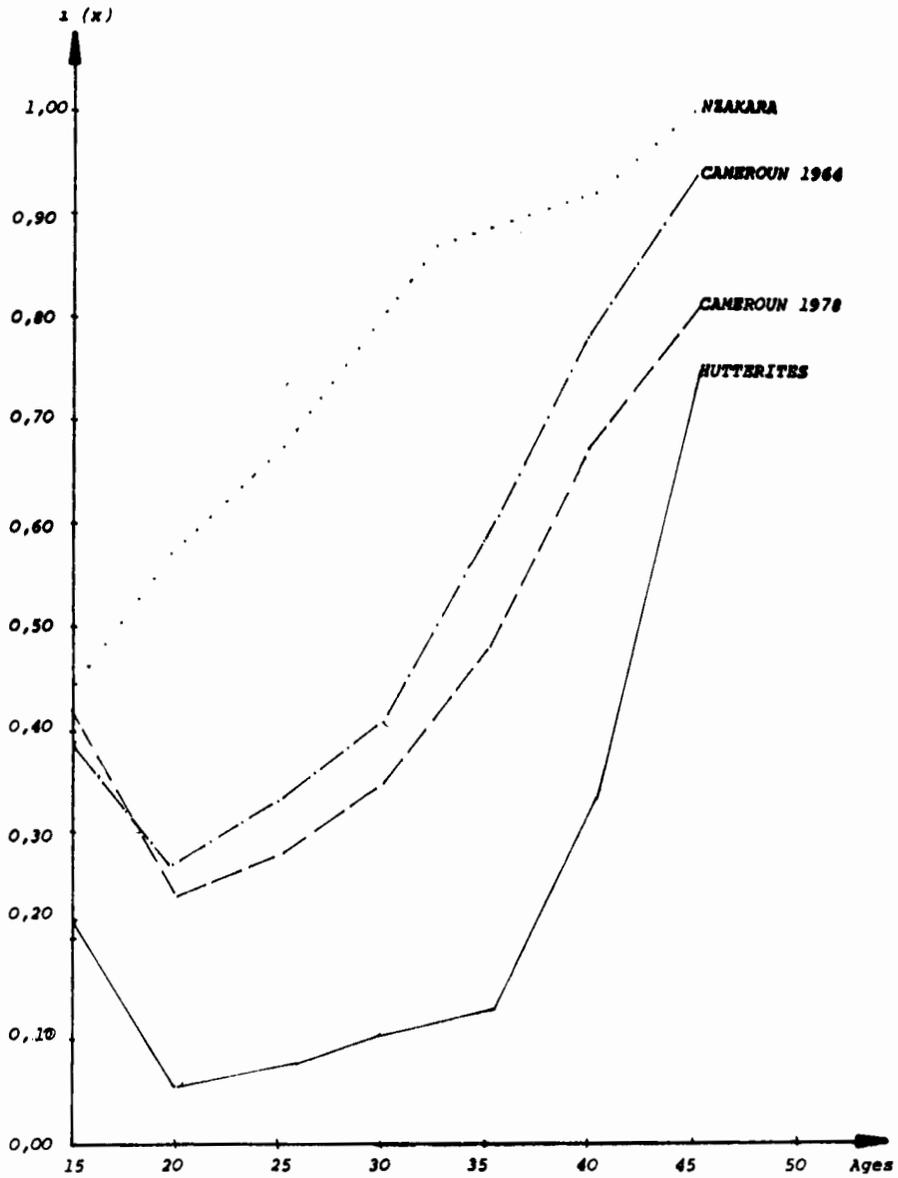


Fig. 2 : Probabilités d'infécondité par âge :

- NZAKARA, République Centrafricaine, 1958
- Huttermite, femmes mariées en 1921 - 1930
- Cameroun 1964 et 1978 (Enquête ménage, ENF)

- La deuxième phase se situe entre 20 et 40 ans. Ici, on se trouve dans la période de forte fécondité chez les femmes, avec une lente mais régulière tendance à la hausse des probabilités. L'évolution des probabilités, linéaire dans cet intervalle, avec une pente très faible montre qu'on est en présence d'une population à très faible infécondité, toutes les femmes devant participer à l'activité féconde. L'infécondité primaire est ainsi très faible. En effet, toutes les probabilités de cet intervalle sont inférieures à 15% ; plus particulièrement, la probabilité égale à 6% dans le groupe d'âges 20-24 ans dénote une infécondité purement physiologique (ou encore naturelle)¹²⁾. L'allure de cette partie de la courbe montre enfin que l'infécondité secondaire est aussi très faible et que la stérilité acquise ne survient que très lentement.

- La troisième phase, au-delà de 40 ans, correspond à une remontée brusque des probabilités, la pente de cette partie de la courbe tendant vers la verticale. La tendance ici, comme pour les deux phases précédentes, est tout à fait naturelle. En effet, dans cette phase la plupart des femmes approchent la ménopause, d'autres sortent du champ de l'exposition au risque de concevoir par l'arrêt des relations sexuelles. Les effets de la stérilité acquise deviennent alors beaucoup plus prépondérants.

L'examen de ces trois phases montre donc que nous sommes en présence d'une population à une très faible infécondité d'origine physiologique.

Les probabilités d'infécondité de ces femmes hutérites ainsi la courbe représentative correspondante constitueront les éléments de référence pour notre étude sur l'infécondité pour le moment. On peut donc noter, à partir de cette courbe des probabilités d'infécondité que :

- plus la pointe de la courbe à 20-24 ans s'éloigne de l'axe des abscisses plus l'infécondité primaire est élevée. Autrement dit la probabilité d'infécondité à 20-24 ans permet déjà de situer le niveau d'infécondité primaire du groupe considéré.

12) Ce niveau naturel de l'infécondité varie suivant les auteurs entre 5% et 10% de femmes sans enfant né vivant.

Le cas extrême de ces deux situations est une évolution linéaire croissante à partir de 15 ans, cas qui nous est fourni par l'exemple de la population Nzakara de Centrafrique.

Exemple 2 : Les Nzakara de la République Centrafricaine (1958)

L'infécondité chez les Nzakara, ethnie de l'Est Centrafricain dans la région de Bangassou, a été étudiée dès 1958 et au cours des années 60 par RETEL LAURENTIN, A. ¹³⁾. Les résultats utilisés dans la présente étude proviennent de l'enquête qu'elle a réalisée en 1958 dans cette région centrafricaine. Selon cet auteur, au cours des années 50 et au début des années 60, la population Nzakara, à cause de son infécondité, était en regression numérique. L'enquête de RCA de 1959-1960 aboutit à la même conclusion : "le taux de fécondité des femmes Nzakara est certainement l'un des plus faibles rencontré en Afrique. Il traduit la situation dramatique de cette population qui s'éteint progressivement au fil des années" (Enquête RCA 1959-1960, INSEE, citée par RETEL LAURENTIN, A. 1974, p. 11).

Le tableau 2 donne les probabilités d'infécondité de cette population en 1958, la courbe représentative correspondante est reprise à la figure 2.

Tableau 2 : Taux de fécondité et probabilités d'infécondité pour les âges exacts 15, 20, 25... : les Nzakara de RCA, 1958.

| Ages exacts | 15 | 20 | 25 | 30 | 35 | 40 |
|---------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|----|
| Taux de fécondité ²⁾ | 0,164 | 0,109 | 0,079 | 0,028 | 0,016 | 0 |
| Probabilité d'infécondité | 0,440 | 0,560 | 0,674 | 0,869 | 0,923 | 1 |

2) Source : RETEL LAURENTIN, Anne. 1974

13) RETEL LAURENTIN, A. (médecin et ethnologue) définit l'infécondité par les grossesses dites improductives : avortements, prématurés, mort-nés et la stérilité par l'absence de grossesse (RETEL LAURENTIN, 1979, p. 88).

L'examen de la courbe des probabilités d'infécondité des Nzakara montre que nous sommes en situation très différente de la précédente. Cette courbe croissante est presque linéaire. Elle est placée très loin de l'axe des abscisses. D'après les conclusions de l'exemple 1, il s'agit d'une population à très forte infécondité primaire, $i(20) = 56\%$, et à infécondité secondaire et stérilité acquise très élevées aussi et très prématurées. Cette stérilité acquise commencerait ainsi dès le premier groupe d'âges 15-19 ans. La durée de la période féconde se retrouve évidemment très écourtée : à partir de 30 ans les chances d'avoir une naissance vivante deviennent très minces (moins de 30%). Selon RETEL LAURENTIN, A., "les femmes Nzakara ont un nombre presque normal d'enfants entre 15 et 24 ans ; à 25 ans, la progression attendue est minime et la fécondité est quasi nulle au-delà de 30 ans... Les taux de fécondité par âge établis à partir des naissances des douze derniers mois confirment la précocité et la brièveté de la fécondité Nzakara : passé 25 ans, les maternités sont rares" (RETEL LAURENTIN, A., 1974^b, p. 8 et 9). L'infécondité chez les Nzakara était donc une situation très particulière et la précocité de la stérilité acquise fait penser à une infécondité de type pathologique.

Ces deux exemples montrent deux situations extrêmes observables en matière d'infécondité. Ce qui est intéressant à noter, c'est qu'il s'agit dans les deux cas, des populations à fécondité dite naturelle mais dont les situations d'infécondité sont diamétralement opposées.

Examinons maintenant le cas du Cameroun où nous disposons de deux séries de données pour la période allant de 1960 à 1978.

Exemple 3 : Cas du Cameroun 1960 - 1965 et 1978.

Les données utilisées proviennent de l'enquête nationale sur la fécondité du Cameroun (Enquête ménage) et des enquêtes régionales de 1960-1965¹⁴⁾. Bien que les différentes opérations ne soient pas comparables, nous faisons l'hypothèse

14) Nous utiliserons plus précisément les données issues de la synthèse de ces différentes enquêtes régionales pour l'ensemble du pays (l'année de référence étant 1964), réalisée par J. BYLL CATARIA, C. RAZAFIMANDIBY et H. SIDIBE, les Annales de l'IFORD, 1979.

que ces données représentent la réalité du moment où elles ont été recueillies. Ceci nous permettra alors de faire certaines comparaisons entre les deux dates.

Les deux courbes des probabilités d'infécondité de 1964 et 1978 (Fig. 2) montrent une évolution vers la baisse de l'infécondité au Cameroun au cours de la période 1960-1978. L'infécondité primaire a évolué très peu. L'infécondité secondaire et la stérilité acquise sont encore assez précoces en 1978. Les chances d'avoir encore une naissance vivante diminuent sensiblement à partir de 30-34 ans et progressent assez modérément jusqu'à la ménopause. Ceci laisse supposer qu'en plus des facteurs pathologiques, d'autres facteurs, socio-culturels entre autres, sont aussi responsables des niveaux observés. Il faut noter enfin que, si la tendance entre les deux dates est à la baisse la structure par âge de l'infécondité reste presque inchangée ; les deux courbes sont presque parallèles.

Cette situation d'ensemble, représentant la moyenne nationale, cache les disparités régionales en la matière. Aussi nous allons étudier la situation par province et par religion.

En 1978 le Cameroun comptait sept provinces et au cours de l'enquête fécondité de 1978, quatre religions ont été retenues. La figure 3 qui présente la situation par province montre que celle de l'ancienne province du Nord est très différente de celle des autres provinces : l'infécondité y est en effet plus élevée. De plus, cette infécondité se caractérise par un début très modéré à 15-19 ans, puis une brusque remontée à partir de 20 ans, dénotant ainsi une précocité de l'infécondité secondaire et de la stérilité acquise. L'infécondité primaire reste aussi plus élevée que partout ailleurs dans le pays.

Cette situation très particulière de l'ancienne province du Nord suppose donc, comme dans le cas des Nzakara de RCA, que cette infécondité est en grande partie d'origine pathologique. Comme le note RETEL LAURENTIN, A. qui écrit : "les femmes Nzakara et Zandé qui n'ont eu qu'une seule union depuis leur jeunesse ont en moyenne 4,02 enfants ; les autres entre un et deux enfants. Lorsqu'on compare ces chiffres avec ceux d'autres pays africains, on s'aperçoit que cette diminution de fécondité est l'une des plus fortes de celles qui sont observées en Afrique. Elle n'est comparable qu'à celle du Nord-Cameroun, région qui a un taux de maladies vénériennes analogue à celui des Nzakara" (RETEL LAURENTIN A., 1979, p. 208). Cette comparaison basée sur les données des années 60, garde cependant toute son actualité en 1978. Il serait donc intéressant d'étudier en profondeur

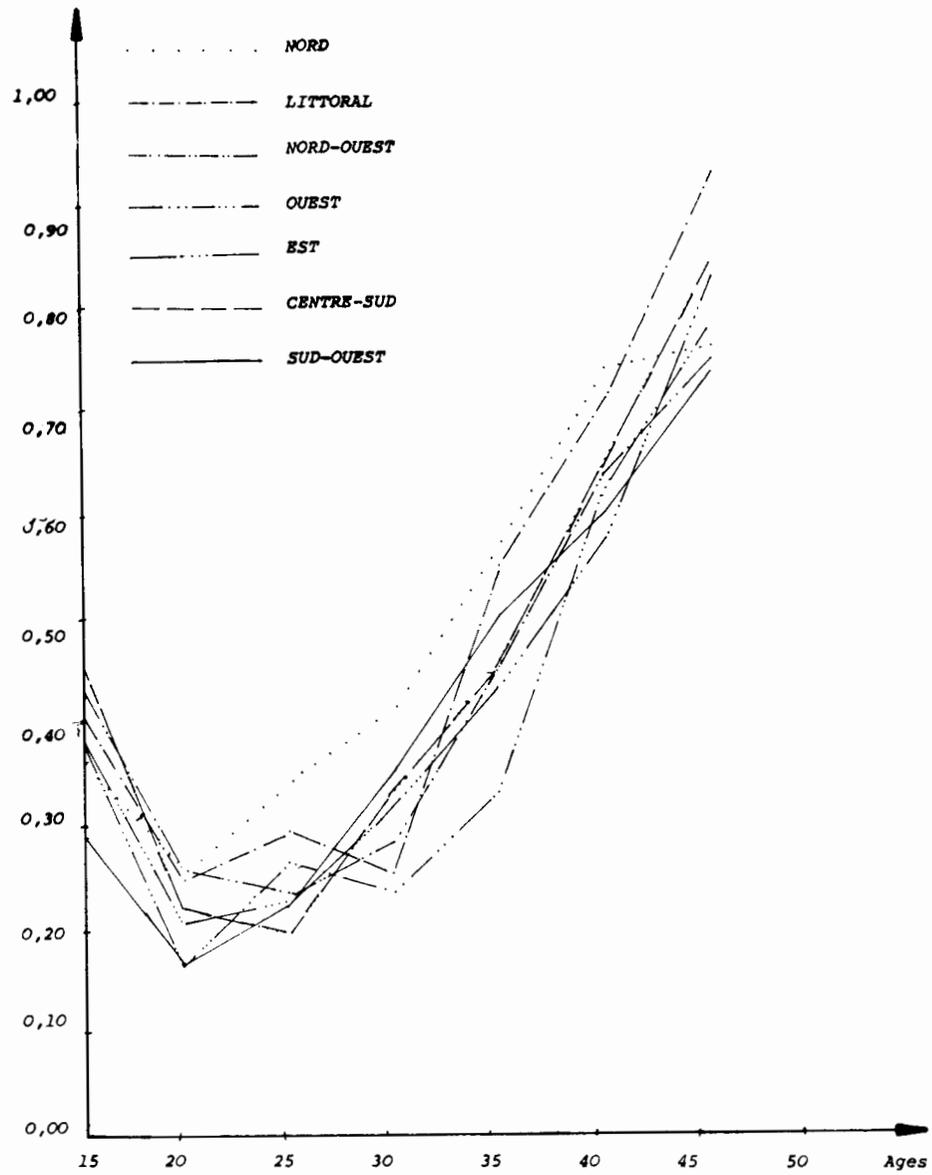


Fig. 3 : Probabilités d'infécondité par âge selon les provinces
ENF, Cameroun 1978 (Enquête ménage).

cette infécondité pathologique et ses relations avec le milieu naturel d'habitat des populations de cette région du pays.

Un autre fait remarquable à partir de la figure 3 est la position de la province de l'Est parmi les provinces à infécondité intermédiaire. Signalons que cette province a toujours été présentée comme celle où l'infécondité était la plus élevée. Pour avoir une idée beaucoup plus nette sur cette question, nous avons comparé les niveaux d'infécondité dans l'Est et dans le Nord Cameroun en 1962-1964 et 1978 ¹⁵⁾. En 1962-1964 la situation était presque identique dans les deux provinces, avec une infécondité un peu plus élevée dans la province de l'Est (Fig. 4). En 1978, la situation a complètement changé. L'examen de la figure 4 montre que l'évolution à la baisse de l'infécondité a été très lente dans la province du Nord par rapport à celle de l'Est. En effet dans la province du Nord, s'il y a eu une amélioration dans les niveaux observés, la structure de l'infécondité n'a pratiquement pas changé. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait qu'au cours de la période considérée, aucune modification majeure n'est intervenue en ce qui concerne les coutumes matrimoniales (âge au premier mariage précoce, mobilité conjugale très élevée) et les soins de santé pour prévenir ou éliminer les problèmes d'infécondité et de stérilité. Par contre, l'évolution à l'Est du pays a été très marquée, au cours de la même période. La province de l'Est a en effet bénéficié de la plupart des actions entreprises au niveau de la santé publique pour étudier et faire reculer l'infécondité et la stérilité. Une étude des facteurs ayant contribué au maintien des forts niveaux d'infécondité dans le Nord et à la baisse dans l'Est s'avère donc très nécessaire pour une meilleure approche du phénomène dans le futur.

Concernant la religion, la figure 5 montre une différence nette entre les populations de religion musulmane et celles d'autres religions. Les musulmans ont ainsi une infécondité primaire plus élevée. Ils ont aussi une infécondité secondaire et une stérilité acquise plus élevées et plus prématurées par rapport aux autres populations. A partir de 20 ans la structure de l'infécondité chez

15) Pour la province de l'Est en 1962-1964, les données utilisées concernent celles des deux plus grandes ethnies de la province : les Maka et les Kozimé, qui ont aussi été enquêtées en 1978, pour la province du Nord, les résultats de l'enquête de la région de 1962-1964. Les données de 1978 proviennent de l'enquête ménage de l'enquête nationale sur la fécondité du Cameroun.

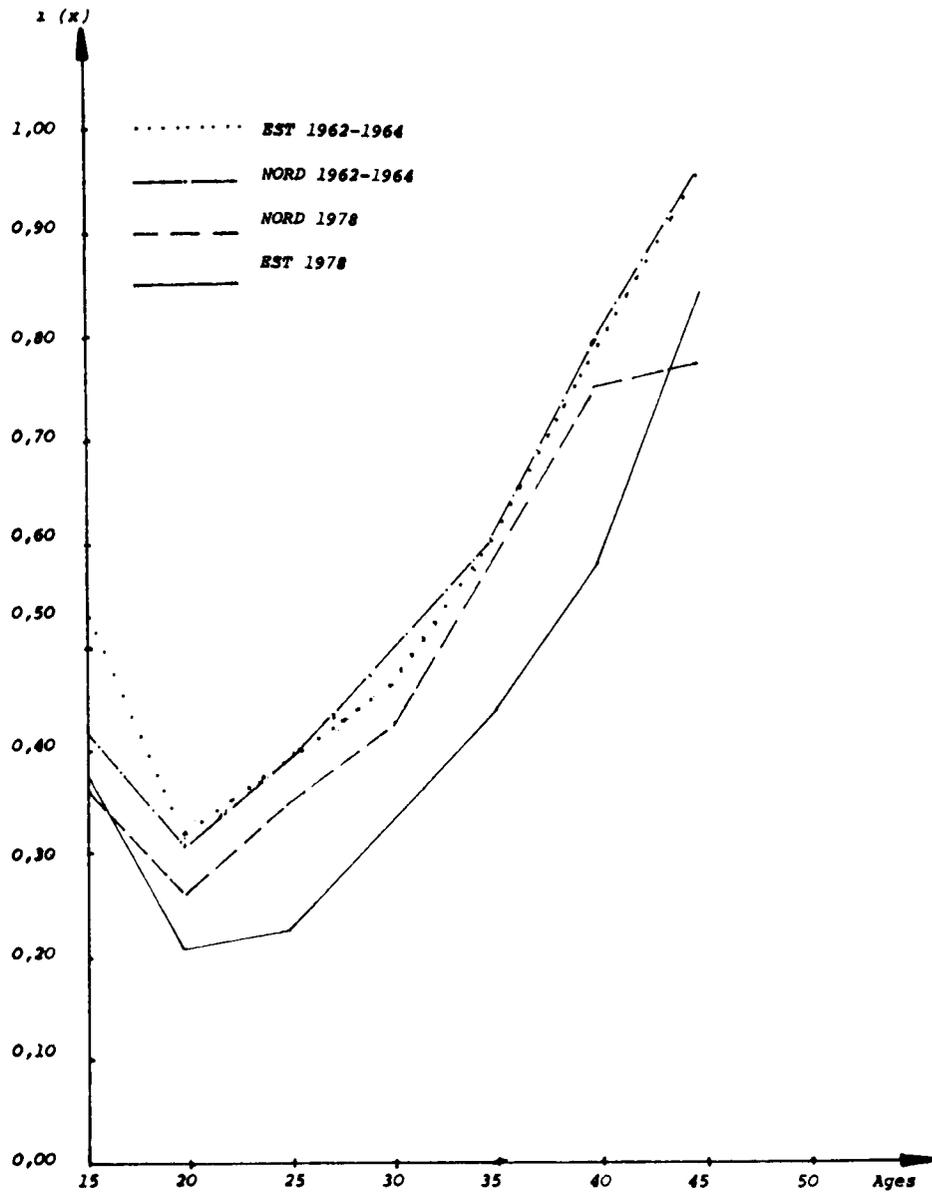


Fig. 4 : Probabilités d'infécondité par âge : comparaison des provinces de l'EST et du NORD Cameroun, 1962- 1964 et 1978.

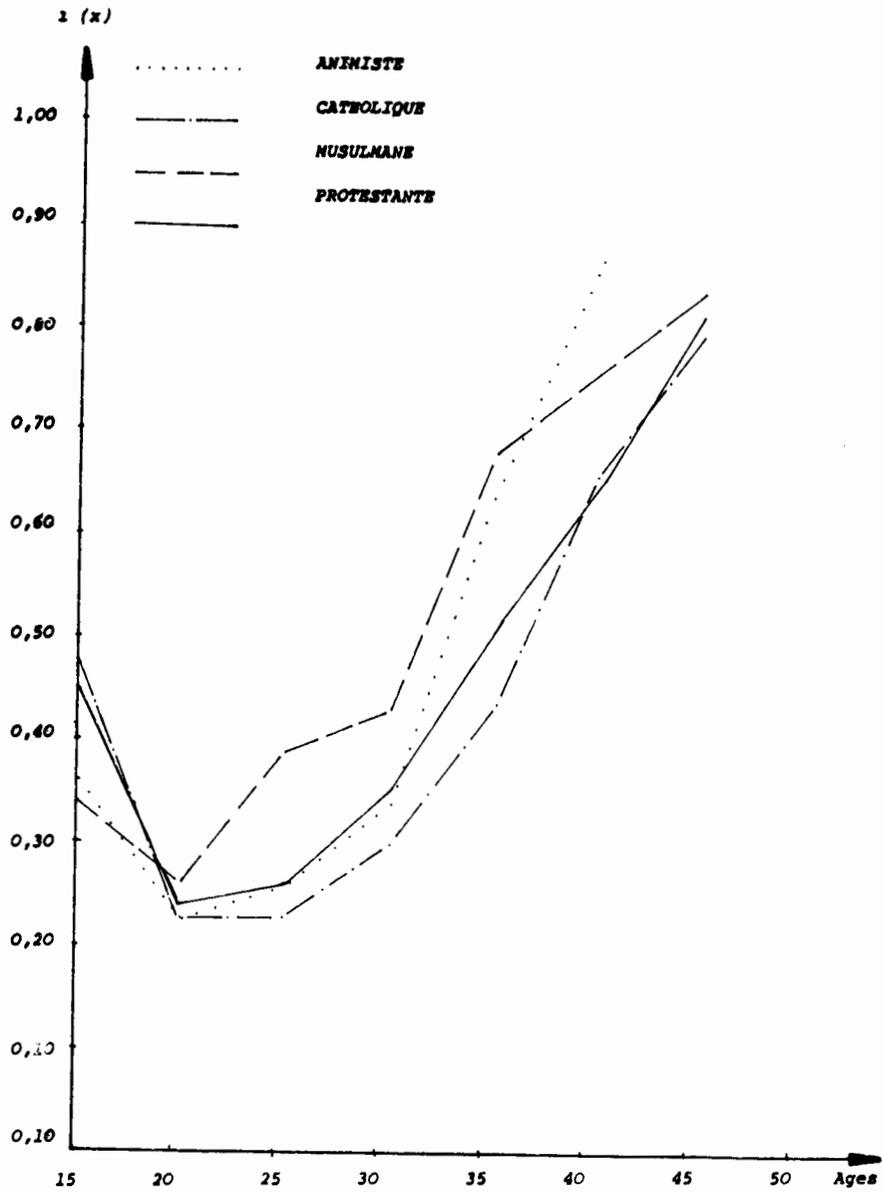


Fig.5 : Probabilités d'infécondité par âge et selon la religion,
ENF Cameroun 1978 (Enquête).

les musulmans et presque l'opposée de celle des protestants ou des catholiques. Si l'on tient compte du fait que la religion musulmane est mieux implantée dans l'ancienne province du Nord que partout ailleurs dans le pays, l'on serait tenté d'établir une relation de cause à effet entre province et religion. Toutefois, en attendant des recherches plus poussées sur cette relation, on peut néanmoins constater à partir des figures 3 et 5 que l'infécondité (et par suite la stérilité) au Cameroun suit les limites régionales et religieuses de l'habitat naturel des populations concernées. Or ces limites régionales coïncident le plus souvent, plus ou moins avec l'habitat naturel des différents groupes ethniques du pays, de plus la religion n'est qu'un des aspects culturels de ces ethnies. Le constat précédent n'est donc qu'une confirmation d'un fait déjà assez établi, à savoir que l'infécondité et la stérilité sont étroitement liées au groupe ethnique et dépendent en grande partie aux pratiques culturelles à l'intérieur de ce dernier (ROMANIUK, A., 1968 ; RETEL LAURENTIN, A., 1974^a ; SALA-DIAKANDA, M., 1980 ; CALDWELL, J.C., 1983).

Le problème de l'infécondité au Cameroun appelle donc à un réexamen de la situation de l'ensemble du pays et l'adoption de nouvelles stratégies pour ramener la situation dans l'ancienne province du Nord au niveau des autres provinces. L'étude des facteurs de l'infécondité dans les cas particuliers de l'ancienne province du Nord et de celle de l'Est s'avère donc très nécessaire, d'abord pour comprendre les mécanismes de ce phénomène et ensuite pour la recherche des solutions pouvant entraîner la baisse rapide des niveaux observés. La réussite des futures campagnes de planification familiale que le pays s'apprête à lancer dépendront en effet des niveaux d'infécondité et de stérilité des différentes provinces, car ces deux phénomènes peuvent être à l'origine des réticences vis à vis de ces campagnes.

Exemple 4 : Vérification de la propriété d'indépendance entre flux.

Ayant à notre disposition des taux de fécondité par année d'âge et par groupes d'âges quinquennaux¹⁶⁾, nous avons essayé de vérifier s'il est possible de passer des probabilités d'infécondité par année d'âge à celle du groupe d'âges

16) Ces taux sont tirés des résultats de l'enquête démographique du Cameroun Occidental de 1964, p. 218 et 225.

quinquennal correspondant. Pour faire ce calcul, nous avons utilisé la propriété d'indépendance en probabilité, c'est-à-dire :

$$\text{Prob} \left(\prod_i A_i \right) = \prod_i \text{Prob}(A_i) \quad (\text{XI})$$

où les A_i sont des événements indépendants deux à deux.

Dans le cas qui nous intéresse ici, la relation XI s'écrit :

$$i(x, x+4) = \prod_{i=0}^4 J(x_i) \quad (\text{XII})$$

par exemple : $i(15 - 19) = \prod_{i=0}^4 i(15)$

La comparaison des résultats obtenus et ceux calculés directement à partir des données observées montre qu'il y a trop peu de différence entre les deux séries (tableau 3), sauf peut-être pour le groupe d'âge 15-19 ans. Les résultats vérifient donc, dans l'ensemble, la propriété d'indépendance entre probabilités.

Tableau 3 : Comparaison entre les probabilités d'infécondité observées et obtenues à partir de la propriété d'indépendance, Cameroun Occidental 1964.

| Ages (ans) | Probabilités Observées | Probabilités regroupées (prop. indép.) |
|---------------|---------------------------|--|
| 15 - 19 | 0,433 | 0,409 |
| 20 - 24 | 0,219 | 0,219 |
| 25 - 29 | 0,271 | 0,270 |
| 30 - 34 | 0,368 | 0,365 |
| 35 - 39 | 0,591 | 0,583 |
| 40 - 44 | 0,848 | 0,840 |
| 45 - 49 | 0,900 | 0,896 |

CONCLUSION

De ce qui précède on peut conclure que les probabilités d'infécondité permettent une appréciation du niveau du phénomène dans une population féminine en âge de procréer. Elles permettent de déterminer l'évolution du phénomène au sein du groupe tout au long de la période féconde. On peut ainsi avoir une structure par âge de l'infécondité (primaire et secondaire) du groupe. Basées sur les taux de fécondité par âge, elles sont aussi soumises aux mêmes erreurs que celles qui affectent le calcul de ces taux (mauvaise déclaration d'âge, oubli des enfants et des grossesses, etc.). Les résultats que nous avons présentés ici ne constituent qu'une première étape de notre recherche sur les meilleurs moyens d'appréhender l'infécondité et la stérilité au sein des populations africaines. La suite de ce travail nous permettra, nous l'espérons, de constituer des courbes-types de probabilités d'infécondité à partir desquelles on pourra déterminer approximativement les indices classiques: la proportion de femmes sans naissance vivante, le nombre moyen d'enfants nés vivants, etc.

Les probabilités d'infécondité nous semblent bien adaptées pour la mesure de l'infécondité. Elles peuvent constituer un bon support d'analyse de ce phénomène, surtout pour les régions comme celle de l'Afrique subsaharienne où les données ne sont pas toujours disponibles.

Les deux courbes de probabilités des femmes huttérites et nzakara constituent un premier pas dans la voie d'une recherche des courbes-types d'infécondité. Nos travaux futurs consisteront donc à rechercher des populations sur lesquelles on dispose de très bonnes données sur l'infécondité et à voir dans quelle mesure l'approche "flux de Poisson" peut reconstituer les niveaux connus de l'infécondité de ces populations.

A N N E X E STableau A1 : Taux de fécondité générale par âge pour 1000 femmes selon les provinces : Cameroun 1978 (Enquête ménage)

| Provinces | A G E S | | | | | | |
|------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 15 - 19 | 20 - 24 | 25 - 29 | 30 - 34 | 35 - 39 | 40 - 44 | 45 - 49 |
| Centre-Sud | 153 | 303 | 318 | 216 | 154 | 83 | 32 |
| Est | 186 | 307 | 292 | 222 | 165 | 108 | 35 |
| Littoral | 176 | 278 | 239 | 270 | 117 | 63 | 12 |
| Nord | 190 | 272 | 208 | 174 | 110 | 63 | 52 |
| Nord Ouest | 162 | 272 | 283 | 244 | 156 | 85 | 55 |
| Ouest | 188 | 349 | 264 | 286 | 218 | 93 | 47 |
| Sud Ouest | 238 | 349 | 289 | 205 | 134 | 100 | 57 |
| Cameroun | 171 | 286 | 256 | 212 | 145 | 76 | 41 |

Source : République Unie du Cameroun, 1983.

Tableau A2 : Probabilités d'infécondité par âge selon les provinces : Cameroun 1978.

| Provinces | A G E S | | | | | | |
|------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 15 - 19 | 20 - 24 | 25 - 29 | 30 - 34 | 35 - 39 | 40 - 44 | 45 - 49 |
| Centre-Sud | 0,465 | 0,220 | 0,204 | 0,304 | 0,340 | 0,463 | 0,852 |
| Est | 0,394 | 0,215 | 0,232 | 0,329 | 0,438 | 0,583 | 0,839 |
| Littoral | 0,415 | 0,249 | 0,303 | 0,259 | 0,557 | 0,730 | 0,942 |
| Nord | 0,387 | 0,257 | 0,353 | 0,419 | 0,577 | 0,752 | 0,771 |
| Nord Ouest | 0,445 | 0,257 | 0,243 | 0,295 | 0,458 | 0,654 | 0,751 |
| Ouest | 0,391 | 0,175 | 0,267 | 0,239 | 0,336 | 0,628 | 0,751 |
| Sud Ouest | 0,304 | 0,175 | 0,236 | 0,359 | 0,512 | 0,606 | 0,752 |
| Cameroun | 0,425 | 0,239 | 0,278 | 0,346 | 0,484 | 0,684 | 0,815 |

Tableau A3 : Taux de fécondité générale par âge pour 1000 femmes et probabilités d'infécondité par âge selon la religion Cameroun 1978 (Enquête ménage)

| Ages | Catholique | | Protestante | | Musulmane | | Animiste | |
|------|------------|-------|-------------|-------|-----------|-------|----------|-------|
| | Taux | i (x) | Taux | i (x) | Taux | i (x) | Taux | i (x) |
| 15 | 152 | 0,468 | 158 | 0,454 | 213 | 0,345 | 201 | 0,366 |
| 20 | 296 | 0,228 | 281 | 0,245 | 269 | 0,260 | 296 | 0,228 |
| 25 | 295 | 0,228 | 269 | 0,260 | 188 | 0,391 | 267 | 0,263 |
| 30 | 241 | 0,230 | 208 | 0,353 | 167 | 0,434 | 213 | 0,345 |
| 35 | 168 | 0,432 | 136 | 0,507 | 78 | 0,677 | 84 | 0,647 |
| 40 | 82 | 0,664 | 87 | 0,647 | 55 | 0,760 | 26 | 0,878 |
| 45 | 45 | 0,798 | 39 | 0,823 | 34 | 0,844 | 41 | 0,815 |

Source : République Unie du Cameroun 1983

Tableau A4 : Taux de fécondité générale par âge pour 1000 femmes et probabilités d'infécondité par âge : Région Nord 1962-1964, Région Est (Maka-Kozimé) 1962-1964, Cameroun.

| Ages | Nord Cameroun (1) | | Est (Maka-Kozimé) (2) | | Cameroun (3) | |
|------|-------------------|-------|-----------------------|-------|--------------|-------|
| | Taux | i (x) | Taux | i (x) | Taux | i (x) |
| 15 | 167 | 0,434 | 114 | 0,565 | 187 | 0,392 |
| 20 | 232 | 0,313 | 226 | 0,323 | 260 | 0,272 |
| 25 | 189 | 0,389 | 189 | 0,389 | 222 | 0,329 |
| 30 | 144 | 0,487 | 155 | 0,461 | 177 | 0,413 |
| 35 | 99 | 0,610 | 103 | 0,597 | 105 | 0,591 |
| 40 | 45 | 0,798 | 49 | 0,783 | 46 | 0,794 |
| 45 | 10 | 0,951 | 10 | 0,951 | 11 | 0,946 |

Source : (1) et (2) République du Cameroun 1968

(3) Annales de l'IFORD 1979

Tableau A5 : Taux de fécondité par année d'âge (en ‰) et probabilités d'infécondité.
Cameroun Occidental 1964.

| Ages | Taux de fécondité | Probabilités d'infécondités | Ages | Taux de fécondité | Probabilités d'infécondités |
|------|-------------------|-----------------------------|------|-------------------|-----------------------------|
| 15 | 26 | 0,974 | 33 | 165 | 0,848 |
| 16 | 141 | 0,868 | 34 | 192 | 0,825 |
| 17 | 209 | 0,811 | 35 | 171 | 0,843 |
| 18 | 227 | 0,797 | 36 | 111 | 0,895 |
| 19 | 290 | 0,748 | 37 | 84 | 0,919 |
| 20 | 296 | 0,744 | 38 | 107 | 0,898 |
| 21 | 285 | 0,752 | 39 | 66 | 0,936 |
| 22 | 313 | 0,731 | 40 | 56 | 0,945 |
| 23 | 325 | 0,722 | 41 | 21 | 0,979 |
| 24 | 300 | 0,741 | 42 | 22 | 0,978 |
| 25 | 291 | 0,747 | 43 | 55 | 0,946 |
| 26 | 284 | 0,753 | 44 | 20 | 0,980 |
| 27 | 230 | 0,794 | 45 | 34 | 0,966 |
| 28 | 240 | 0,787 | 46 | 23 | 0,977 |
| 29 | 263 | 0,769 | 47 | 12 | 0,988 |
| 30 | 249 | 0,780 | 48 | 27 | 0,973 |
| 31 | 221 | 0,802 | 49 | 13 | 0,987 |
| 32 | 180 | 0,835 | | | |

Source : République Fédérale du Cameroun, 1969. p. 218

B I B L I O G R A P H I E

- BYLL CATARIA, J. ; RAZAFIMANDIMBY, C. ; SIDIBE, H. "La synthèse des enquêtes démographiques au Cameroun, volume II : Résultats." Les Annales de l'IFORD (Yaoundé), N° 5, Août 1979, 143 p.
- CALDWELL, John, C. and CALDWELL, Pat : "The Demographic Evidence for the Incidence and Cause of Abnormally Low Fertility in Tropical Africa". World Health Statistic Quality (Génève), vol. 36, N° 1, 1983, pp. 2-34.
- COALE, A-J. : "Factors Associate with the Development of Low Fertility : an Historie Summary". World Population Conference, 1965, Vol. II, New York, 1967, pp. 205-209.
- CONDE, Julien : "Les mesures de l'infécondité, de la sous-fécondité et de la stérilité dans les populations africaines". Jïmlar Mutane, Nairobi, Vol. 1, N° 2, sept. 1976.
- EVINA AKAM : "Estimation de l'infécondité à partir de l'intervalle entre les deux dernières naissances". Les Annales de l'IFORD (Yaoundé), N° 9, février 1985, pp. 139-196.
- GUEST, Iain : "Infécondité en Afrique" Peoples (Londres) Vol. 5, n° 1, 1978, pp. 22-24.
- LARSEN, Ulla : "A Comparative Study of the Levels and the Differential of the Levels and the Differential of Sterility in Cameroun, Kenya and Sudan", 1986. 33 p + ann (manus. non publié).
- République du Cameroun, Service de la Statistique : Enquête démographique au Cameroun. Résultats définitifs pour la région Sud-Est 1962-1964 (par J.M. CALLIES et J.RIBET), SEAE, INSEE. Coopération (Paris), 1968. 143 p.
- République du Cameroun, Service de la Statistique. Enquête démographique au Cameroun. Résultats définitifs pour la région Nord 1962-1964 (par J.M. CALLIES). SEAE, INSEE Coopération (Paris), 1968, 135 p.

- République Fédérale du Cameroun : Service de la Statistique générale. La population du Cameroun Occidental, Résultats de l'enquête démographique de 1964 (par M.J. DURUPT, F. HOLIN et F.TURLLOT) SEAE, INSEE. Coopération (Paris) 1969, T.1, 295 p.
- République Unie du Cameroun. Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale. Enquête Nationale sur la Fécondité du Cameroun de 1978. Rapport principal, Vol. I : Analyse des principaux résultats. Enquête Mondiale sur la Fécondité, Londres, 1983, XIII + 222 p.
- RETEL LAURENTIN, Anne : "Infécondité en Afrique Noire. Maladies et conséquences sociales". Ed. Masson, Paris, 1974 ^a, 188 p.
- RETEL LAURENTIN, Anne : "Infécondité et maladies chez les Nzakara, République Centrafricaine. INSEE, Paris, 1974 ^b, 238 p.
- RETEL - LAURENTIN, Anne : "Un pays à la dérive : une société en regression démographique. Les Nzakara de l'Est centrafricain. Encyclopédie Universitaire (Paris), J.P. Delange, 1979. 277 p.
- RETEL LAURENTIN, Anne : Quelques aspects de la fécondité naturelle dans deux populations africaine à faible fécondité. In Natural Fertility, LERIDON, H. and MENKEN J. eds. UIESP, Ordina Editions (Liège), 1979. pp. 371-396.
- Romanink, A. ; ROZANOV, Y. : Processus aléatoires. Editions Mir Moscou 1975 272 p.
- SALA-DIAKANDA, M. : "Approche ethnique des phénomènes démographiques : le cas du Zaïre". Université Catholique de Louvain, Département de Démographie, Recherche Démographique, Cahier n° 4, novembre 1980, 433 p.
- SALA-DIAKANDA, M. : "L'infécondité de certaines ethnies : un problème encore bien réel", 1986 29 p. + ann. + bibl. (à paraître).

POPULATION ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE
QUEL AVENIR ?

par Mpembele SALA-DIAKANDA *

* Directeur de l'IFORD

I - INTRODUCTION

Dans une précédente étude ¹⁾ nous avons vu que si la Conférence Mondiale de la Population tenue en Août 1974 à Bucarest (Roumanie) a permis de sensibiliser le monde à la gravité et à l'ampleur des problèmes démographiques et aux rapports étroits qui lient ces problèmes au développement économique et social, le message de la Conférence Internationale sur la Population, organisée en Août 1984 à Mexico (Mexique), est de continuer de s'attacher à appliquer efficacement le Plan d'action mondial de la population, adopté dix ans auparavant, en vue d'améliorer le niveau de vie et la qualité de la vie de tous les peuples de la terre pour leur permettre d'accomplir leur destinée commune dans une atmosphère de paix et de sécurité²⁾.

Le message de la Conférence de Mexico constitue une véritable interpellation à la communauté internationale en général et à l'Afrique subsaharienne en particulier. Cette dernière partie du continent noir présente en effet actuellement la piteuse image d'un monde ravagé par les calamités, l'endettement, la désolation, la pauvreté, la faim, la misère et le désespoir ; la liste des maux dont souffre l'Afrique n'est du reste pas exhaustive !

A partir de statistiques disponibles, la présente note fait le point sur les relations observées en Afrique, entre les indicateurs socio-économiques des besoins essentiels et le facteur population. Le but est non seulement de montrer la nature et le degré d'association des facteurs démographiques, économiques et sociaux dans le contexte africain, mais aussi d'essayer de mettre en évidence l'effort accompli au cours des dernières années dans la satisfaction des besoins humains essentiels mais voir aussi les leçons qu'on peut en tirer et l'ampleur de la tâche future qui s'impose aux pays africains pour sortir le continent de la situation socio-économique peu enviable dans laquelle il se trouve. Examinons avant cela les grands traits de la situation démographique actuelle et ses perspectives d'avenir.

1) SALA-DIAKANDA M., "De Bucarest à Mexico : évolution des politiques africaines en matière de population". IFORD, Yaoundé, 1986, 17 pages (à paraître).

2) Voir à ce sujet : NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale sur la population : Bucarest, 19-30 Août 1974. E/CONF.60/19, New York, 1975, 169 pages. NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence Internationale sur la Population. Mexico, 6-14 Août 1984. E/CONF.76/19, New York, 1984, 109 pages.

II - SITUATION DEMOGRAPHIQUE ACTUELLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 1985, la population des Etats membres de la CEA était estimée à un peu plus de 500 millions d'habitants. Cette population se répartit inégalement à travers les cinq grandes sous-régions que compte le continent : 32% en Afrique de l'Ouest, 30% en Afrique de l'Est, 25% en Afrique du Nord, 12% en Afrique Centrale et 1% en Afrique Australe ¹⁾. Sur ce problème de répartition inégale entre les sous-régions se greffe celui du poids démographique de pays tels que le Nigéria, l'Ethiopie, l'Egypte, le Zaïre et le Lesotho qui représentent respectivement 55, 22, 36, 53 et 48% de la population de la sous-région à laquelle ils appartiennent, soit dans l'ensemble 40% de la population du continent. Ces 5 pays totalisent environ 5.530.000 km², soit 19,8% de la superficie de l'ensemble des Etats membres de la CEA qui est de 28.016.000 km².

Il y a lieu de noter cependant que les trois sous-régions les plus peuplées ne sont pas nécessairement les plus vastes. C'est ainsi qu'on y observe les densités les plus élevées, soit 27, 24 et 15 habitants au km² alors que l'Afrique Centrale, deuxième par son étendue après l'Afrique du Nord - dont la grande partie du territoire est désertique -, ne compte que 9 habitants au km² contre une moyenne de 18 habitants au km² pour l'ensemble du continent. S'il est donc vrai que l'Afrique présente une des densités les plus faibles du monde, il convient de noter qu'après l'Asie, le continent africain est la partie du monde où la densité par km² de terres cultivables est des plus élevées : 200 habitants contre une moyenne mondiale de 178 ²⁾.

Du fait d'une natalité encore élevée et d'une mortalité en évolution rapide, l'Afrique est la partie du monde où le taux d'accroissement de la population, de l'ordre de 2,9%, est le plus élevé. Aussi, la population africaine est la plus jeune du monde et continuera, pendant un certain temps encore, à se rajeunir : on y observe actuellement 42 à 46% d'enfants de moins de 15 ans et 3 à 4% de personnes âgées de plus de 65 ans. Le taux de dépendance qui en résulte est d'autant plus grave que le chômage atteint, dans certains pays, des proportions inquiétantes. Consciente des conséquences que représente le rajeunissement continu des populations des pays en développement, la Conférence de Mexico a formulé un

1) NATIONS UNIES/CEA, Guide démographique de l'Afrique, Division de la Population, Addis Abéba, 1980, p. 10

2) NATIONS UNIES/CEA, op. cit., p. 10.

certain nombre de recommandations pour que des politiques et programmes spécifiques soient conçus et exécutés pour répondre aux besoins et aspirations des enfants et des femmes.

La situation démographique africaine ainsi brossée à grands traits cache bien évidemment d'importantes variations sous-régionales (voir tableau 1) et nationales. C'est ainsi que le Burundi et le Rwanda ont une densité de l'ordre de 150 habitants au km² contre 5 en Afrique australe ¹⁾, le Kenya a un taux d'accroissement naturel de 4,2% (doublement de la population en 17 ans) contre 1,4% pour le Gabon (doublement de la population en 50 ans), tandis que le Nigéria compte à lui seul 18% de la population africaine et a un taux d'accroissement de 3,3 pour cent.

Avec son rythme actuel d'accroissement démographique, on estime que l'Afrique ne pourrait parvenir à une population stable qu'aux alentours de l'an 2110 (soit près de 80 ans après l'Europe) ; le continent aura ainsi ajouté 1,6 milliard à sa population actuelle pour atteindre 2,1 milliards d'individus, soit environ 20% de la population mondiale (contre seulement 10% en 1984)²⁾.

Parmi les autres problèmes brûlants de la démographie africaine, on peut citer : l'énorme poids, malgré la tendance à la baisse, de la mortalité de la petite enfance dans le niveau général de la mortalité ; la mortalité en couches, le dépeuplement des campagnes consécutif à la croissance inconsidérée des villes qui se ruralisent, la sécheresse et la transhumance, l'insuffisance alimentaire, l'augmentation continue des effectifs scolarisables alors que l'infrastructure scolaire ne suit pas, le chômage, l'absence d'un système adéquat de retraite, etc. Comme on l'a vu, l'avenir qui émerge de la poursuite des tendances actuelles est alarmant. Il est dès lors de la plus haute importance que la prise de conscience des problèmes de population en relation avec le développement se traduise, au niveau des Etats, par des actions concrètes capables d'assurer aux générations futures un cadre de vie meilleur et plus prospère.

III - INTERDEPENDANCE ENTRE FACTEURS SOCIAUX, ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

3.1. Absence d'un cadre théorique global

Il est indéniable que les facteurs démographiques, économiques et socio-culturels sont interdépendants et qu'il existe entre eux un complexe et inextricable réseau d'interrelations. Il est tout aussi évident qu'il n'existe

1) Les écarts entre pays sont encore plus importants lorsqu'on considère la densité par km² de terres cultivables ; les cas extrêmes étant l'Egypte (1515 habitants) et le Botswana (58 habitants).

2) Voir TABAH L., "Afrique fastest in growth rates", Journal of the UNFPA, 1982, Vol. 9, n° 1, pp. 1-26.

pas, pour le cadre spécifique de l'Afrique, un modèle quelconque de relations entre population et développement ¹⁾.

Tableau 1 : Quelques indices démographiques par sous-région

| Indices Démographiques | Afrique de l'Ouest | Afrique de l'Est | Afrique du Nord | Afrique Centrale | Afrique Australe | Ensemble |
|---|--------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|----------|
| 1. Population 1985 (en millions) | 164 | 155 | 126 | 60 | 3 | 508 |
| 2. Densité, 1985 | 27 | 24 | 15 | 9 | 5 | 18 |
| 3. Taux d'accroissement 1980-1985 (en pourcentage) | 3,1 | 3,0 | 2,7 | 2,6 | 2,9 | 2,9 |
| 4. Taux de natalité 1980-85 (en pour mille) | 46 | 44 | 42 | 47 | 46 | 44 |
| 5. Taux de mortalité 1980-85 (en pour mille) | 15 | 14 | 15 | 21 | 17 | 15 |
| 6. Structure par grands groupes d'âges (en pourcentage) | | | | | | |
| 0 - 14 ans | 46 | 46 | 43 | 44 | 42 | 45 |
| 15 - 64 ans | 51 | 51 | 53 | 53 | 54 | 52 |
| 65 et plus | 3 | 3 | 4 | 3 | 4 | 3 |
| 7. Taille moyenne des ménages | 5,14 | 5,07 | 5,19 | 4,74 | 5,03 | 5,07 |

Source : ONU/CEA, Guide démographique de l'Afrique, op-cit.

1) A propos des modèles de développement économique proprement dit qui ont été appliqués à l'Afrique, voir WARE Helen, Population and Development in Africa South of Sahara. A review of literature, 1970-1978. IRG, El Colegio de Mexico Mexico City, December 1978, p. 2.

La théorie de la transition démographique par exemple, qui représente un vaste effort pour tenter d'organiser selon une prospective dynamique les divers indices démographiques dans leurs rapports réciproques ainsi que dans leurs relations avec les facteurs économiques et sociaux avec lesquels ils se conjuguent, ne fait pas l'unanimité. Il semble cependant de plus en plus acquis que si le ralentissement démographique n'est pas une condition suffisante pour amorcer le processus de développement, une population de plus en plus nombreuse apparaît désormais, dans la situation spécifique de l'Afrique, sinon comme un mal, du moins comme un obstacle à l'élévation du niveau général de vie et, en définitive, comme un frein au développement économique. C'est dans ce sens que, tout en reconnaissant que depuis Bucarest un "progrès sensible" a été réalisé en Afrique subsaharienne, le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré à la Conférence Internationale sur la population que "l'accroissement de la population avait dépassé la production alimentaire en Afrique subsaharienne et que la région était démunie de technologie, de main-d'oeuvre qualifiée, d'infrastructure et de ressources nécessaires pour infléchir la tendance"¹⁾.

3.2. Population et développement en Afrique : vingt ans d'expérience

Pour bien mettre en évidence les variations concomitantes, au niveau du continent, des facteurs socio-économiques et démographiques au cours d'une certaine période de temps - par exemple les vingt dernières années -, il est indispensable de disposer des séries chronologiques par pays et par indicateur. Une telle information n'est évidemment pas encore disponible pour la grande majorité des pays. Faute de mieux, on a essayé de tirer partie des données disponibles en adoptant une approche de type transversal : examiner au cours d'une période donnée des pays se trouvant à des stades différents de développement en les traitant comme un tout - bien sûr fictif - observé à des moments différents de son développement.

1) OUA, Rapport de la Conférence internationale sur la population tenue à Mexico du 6 au 14 Août 1984, Addis Abeba (sans date), ronéo.

La période retenue ici est 1980, lorsque des données le permettent, une comparaison peut être faite entre la situation en 1980 et celle de 1960. Le tableau 2 fournit, pour chaque indicateur retenu, le nombre d'observations (pays), la valeur moyenne, l'écart-type ainsi qu'un rapport, en pour cent, donnant une idée d'évolution de l'indice moyen de chaque indicateur entre 1960 et 1980¹⁾.

Il ressort de ce tableau que les pays africains ont effectivement fourni un important effort pour leur développement au cours des vingt dernières années. C'est dans les ressources humaines que les plus grands progrès ont été réalisés. Les effectifs alphabétisés ont augmenté de façon remarquable particulièrement chez les adultes et les petites filles. Il en est de même du nombre d'enfants scolarisés aussi bien au niveau primaire, secondaire et universitaire même si les variations entre pays en matière d'éducation sont encore énormes. Il faut néanmoins reconnaître qu'en fait l'effort déjà réalisé est un exploit unique : jamais et nulle part on avait vu un système d'éducation scolaire être institué à aussi vaste échelle en si peu de temps²⁾. Cet effort s'est également traduit par la baisse de la mortalité en général et, en particulier, celle des enfants de moins de 5 ans entraînant ainsi une élévation de l'espérance de vie à la naissance qui est passée de 39 à 49 ans en moyenne. On observe également une nette augmentation de la part de la population active travaillant dans les services et dans l'industrie (ce qui suppose, entre autres choses, une industrialisation et une qualification de la main-d'oeuvre plus poussée par rapport à la situation de départ), une amélioration sensible de l'infrastructure sanitaire d'accueil (par la diminution du nombre d'habitants par lit d'hôpital) et du Produit National Brut par habitant.

Parmi les domaines clés dans lesquels des progrès ont été réalisés depuis 1960, il y a aussi les voies de communications. En effet, "l'infrastructure s'est, elle aussi, améliorée : des ports, des chemins de fer, des routes et des bâtiments ont été construits à un rythme encore jamais atteint.

1) Sala-Diakanda M., "Relations entre population et quelques variables du développement en Afrique", in NATIONS UNIES/CEA, Deuxième Conférence africaine sur la population. Documents présentés à la Conférence, 1984, Vol. 2, 58-70. Les données utilisées dans cette étude proviennent essentiellement des documents ci-après : Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1982, Washington DC, 1982, 190 pages ; NATIONS UNIES, Annuaire démographique 1981, New York, 1983, 380 pages.

2) BANQUE MONDIALE, Le développement accéléré en Afrique au Sud du Sahara, Washington D.C. 1981. p. 16.

Tableau 2 : Quelques indicateurs de développement en Afrique, période 1960-1980

| Indicateurs démographiques et socio-économiques | 1960 | | | 1980 | | | (5)-(2) |
|---|-------------|----------------|-------------------|-------------|----------------|-------------------|---------|
| | n(*) (1) | Moyenne (2) | Ecart-type (3) | n(*) (4) | Moyenne (5) | Ecart-type (6) | (2) |
| x ₁ Population en millions | 38 | 6,77 | 9,24 | 38 | 11,58 | 15,03 | 70,8 |
| x ₂ Taux d'alphabétisation des adultes (en %) | 33 | 13,55 | 10,01 | 32 | 34,09 | 19,02 | 151,8 |
| x ₃ Espérance de vie à la naissance | 38 | 39,47 | 4,31 | 38 | 48,92 | 7,02 | 23,9 |
| x ₄ Taux d'accroissement de la population (%) | 38 | 2,49 | 0,59 | 38 | 2,79 | 0,66 | 12,0 |
| x ₅ Taux brut de natalité (‰) | 38 | 48,42 | 3,36 | 38 | 46,87 | 4,06 | - 3,2 |
| x ₆ Taux brut de mortalité (‰) | 38 | 25,11 | 3,29 | 38 | 17,71 | 3,96 | -29,5 |
| x ₇ Somme des naissances réduites | 38 | 6,13 | 1,29 | 38 | 6,55 | 0,68 | 6,9 |
| x ₈ Quotient de mortalité infantile (‰) | 38 | 197,13 | 98,80 | 38 | 128,71 | 31,69 | -34,7 |
| x ₉ Quotient de mortalité aux jeunes âges (‰) | 38 | 41,61 | 12,15 | 38 | 25,97 | 9,82 | -37,6 |
| x ₁₀ Indice moyen de production alimentaire par hab. | 38 | 93,95 | 11,93 | 38 | 92,87 | 12,33 | - 1,1 |
| x ₁₁ Taux annuel moyen d'inflation (%) | 38 | 4,01 | 4,85 | 38 | 12,68 | 6,78 | 216,2 |
| x ₁₂ Variation du taux brut de mortalité (%) | - | - | - | 38 | 29,59 | 9,41 | - |
| x ₁₃ Pourcentage de la pop. ayant accès à l'eau pot. | - | - | - | 30 | 32,03 | 21,50 | - |
| x ₁₄ Apport journalier de calories par habitant | 32 | 88,93 | 8,65 | 38 | 95,03 | 11,42 | 6,9 |
| x ₁₅ Nombre de garçons inscrits à l'école primaire (%) | 37 | 51,66 | 27,11 | 36 | 81,86 | 34,32 | 58,5 |
| x ₁₆ Nombre de filles inscrites à l'école primaire (%) | 37 | 26,54 | 21,26 | 36 | 61,22 | 34,19 | 130,6 |
| x ₁₇ Taux d'accroissement de la population urbaine (%) | 38 | 5,27 | 1,93 | 38 | 5,91 | 1,75 | 12,1 |
| x ₁₈ Pop. active travaillant dans les services (%) | 38 | 12,45 | 11,63 | 38 | 16,58 | 10,72 | 33,2 |
| x ₁₉ Pop. active travaillant dans l'industrie (%) | 38 | 9,16 | 13,34 | 38 | 11,92 | 8,03 | 30,1 |
| x ₂₀ Population urbaine en % de la population totale | 38 | 15,76 | 15,73 | 38 | 23,50 | 14,32 | 49,1 |
| x ₂₁ PNB par habitant (en dollars américains) | 38 | 377,00 | 725,00 | 37 | 479,00 | 374,00 | 27,1 |
| x ₂₂ Population par lit d'hôpital | 30 | 1115,00 | 985,00 | 32 | 878,000 | 710,00 | -21,3 |

(*) Nombre d'observations (pays) ayant servi au calcul de la moyenne et de l'écart-type.

La construction routière a fait l'objet d'une attention particulière, tant à cause de ses effets économiques que parce que les dirigeants africains savent que les routes sont un facteur d'unité nationale. Le kilométrage des routes carrossables en toutes saisons et le nombre de véhicules ont triplé en vingt ans, ce qui laisse entrevoir une sorte de "révolution des transports". Après l'indépendance, l'Afrique s'est "ouvert" avec une rapidité extraordinaire. Aussi, des milliers de villageois auparavant isolés peuvent-ils maintenant emprunter des moyens de transport à la portée de leur bourse, et se voient-ils offrir des options et des possibilités très nombreuses" 1).

Mais cet effort ne s'est pas fait sans mal. En effet, les deux dernières décennies se caractérisent également par d'énormes difficultés économiques qui se traduisent notamment par un endettement et une inflation galopante. La situation économique est rendue encore plus difficile par une croissance rapide de la population en général et, en particulier, de celle qui vit en milieu urbain (croissance de la population qui a notamment pour conséquence l'accélération de l'accroissement démographique), une production insuffisante de la production agricole totale entraînant ainsi, du fait de l'accroissement plus rapide de la population et de l'absence de technologies agricoles appropriées, une détérioration lente mais progressive de la production alimentaire par habitant comme le montre le tableau 3.

Par ailleurs si, dans les domaines de l'éducation et de la santé d'énormes progrès ont été effectivement réalisés, il n'en reste pas moins que par rapport au potentiel existant un nombre limité d'enfants accède à l'éducation scolaire ; le taux de scolarisation primaire était d'environ 70% et, "dans un tiers environ des pays, moins de 50% des enfants en âge d'aller à l'école primaire sont scolarisés (...). Dans le domaine de la santé, le retard de l'Afrique par rapport aux autres régions n'a pas non plus été comblé. L'espérance de vie à la naissance est toujours inférieure de 27 ans à celle des pays industrialisés et n'a pas rattrapé celle des autres régions en développement" 2).

1) BANQUE MONDIALE, *op. cit.*, p. 17

2) Ibidem, p. 17.

L'examen des coefficients de corrélation entre les différents indicateurs socio-économiques et démographiques repris au tableau 2 a révélé que le continent, particulièrement dans sa partie sub-saharienne, est à l'heure actuelle une des régions du monde où les besoins fondamentaux de la population ne sont guère satisfaits et que les populations défavorisées sur le plan de l'alphabétisation par exemple le sont également notamment en matière d'espérance de vie, de mortalité infantile, de nutrition, de santé, de production alimentaire, d'emploi et de revenu ¹⁾. S'il est vrai que le fait que deux phénomènes soient en corrélation négative ou positive ne signifie pas nécessairement que l'un est la cause de l'autre, les apparitions concomitantes, dans le continent africain, des situations les plus défavorables est une bonne preuve que beaucoup reste à faire. Pour s'en convaincre, nous donnons ci-après quelques exemples significatifs et courants en Afrique ²⁾.

Depuis quelques années, presque tous les gouvernements africains parlent de "scolarisation universelle d'ici l'an 2000". Face aux moyens disponibles, la pression démographique, mise à nue par l'emploi des projections démographiques, montre cependant que cet objectif, aussi louable soit-il n'apparaît pour beaucoup de pays que comme un vœux pieux. Dans le cas de la Gambie par exemple, qui n'est pas du tout un cas isolé loin s'en faut, il a été constaté qu'au cours de la seule décennie 1980-1990, la population scolarisable au niveau primaire augmentera de 29.000 unités, ce qui est à comparer avec l'effectif inscrit à l'école primaire au cours de l'année scolaire 1977-78. Dès lors, si l'on suppose que l'enseignement primaire pour tous est l'objectif à atteindre au cours de la décennie 1980-1990, il faudra, au cours de cette période, doubler la capacité actuelle du système d'enseignement primaire. Cela suppose que le pays doit fournir, en 10 ans, l'équivalent de l'effort qui a été fourni au cours de toute l'histoire gambienne en matière d'éducation primaire ³⁾.

1) SALA-DIAKANDA M., *op. cit.*, pp. 58-70

2) Voir à ce sujet, NATIONS UNIES/CEA, "Besoin et utilisation des projections démographiques dans les plans de développement des pays du Sahel", Division de la Population, ECA/PD/WP/1985/13, Addis Abeba, Mai 1985, 15 pages

3) REPUBLIC OF THE GAMBIA, Five year Plan for Economic and Social Development, 1981/82-1985/86. Ministry of Economic Planning and Industrial Development, Banjul, 1981, Chapitre 6, p. 4.

Tableau 3 - Indices de la production alimentaire totale et de la production alimentaire par habitant
(base : 1969-71 = 100)*

| R E G I O N S | A N N E E S | | | | | | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 1970 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 |
| - Afrique | 100 (100) | 92 (100) | 95 (100) | 94 (108) | 94 (111) | 89 (109) | 90 (113) | 89 (115) | 90 (120) | 90 (123) |
| - Pays développés à l'économie de marché | 99 (99) | 102 (105) | 105 (109) | 107 (112) | 106 (112) | 109 (116) | 110 (118) | 112 (121) | 111 (121) | 113 (124) |
| - Pays en développement à économie de marché | 101 (101) | 98 (106) | 98 (109) | 103 (116) | 103 (119) | 104 (124) | 106 (129) | 103 (129) | 104 (133) | 107 (140) |
| - Pays à économie planifiée | 101 (101) | 108 (113) | 106 (114) | 105 (114) | 107 (118) | 106 (119) | 112 (127) | 110 (126) | 107 (124) | 107 (125) |
| - Monde | 100 (100) | 102 (108) | 102 (110) | 103 (114) | 104 (116) | 104 (119) | 107 (124) | 106 (125) | 105 (125) | 106 (129) |

Source : NATIONS UNIES, Annuaire statistique 1981, New York, pp. 14-15

* Les chiffres entre parenthèses sont les indices de la production alimentaire totale

Dans un tout autre domaine, on lit dans le plan de développement de la Mauritanie que "avec les hypothèses de croissance démographique retenues (2,5% par an), c'est environ 330.000 emplois nouveaux qu'il faut créer en Mauritanie de 1980 à l'an 2000 pour absorber les générations abondant pour la première fois le marché de l'emploi ; ce chiffre ne tient pas compte de 70.000 chômeurs constatés en 1980. Pour la période 1980-1985, il s'agit de 68.000 emplois correspondant à des tranches annuelles moyennes de 13.000. En tenant compte des chômeurs de 1980, c'est 138.000 emplois correspondant à des tranches annuelles de 27.600 qu'il faudrait créer en 1985 pour atteindre cette année-là, le plein emploi. Or, les différentes hypothèses indiquent que, dans le meilleur des cas, il y aura 1000.000 chômeurs en l'an 2000 ¹⁾.

Restons dans le Sahel et constatons avec le planificateur malien que, "malgré tous les efforts réalisés dans le cadre du Plan quinquennal 1974-1978, dans le domaine de l'Urbanisme et de l'Habitat, la situation reste critique par rapport aux objectifs fixés. L'on est toujours confronté au grand problème de la croissance démographique des villes, croissance qui n'est pas accompagnée, de façon parallèle, d'une augmentation de logements et des autres services urbains"²⁾. Nous pourrions ainsi multiplier les exemples !

Plus d'une fois, les responsables africains se sont réunis pour se concerter et mettre au point une stratégie de lutte contre le sous-développement du continent ; la réunion de Lagos constituait à cet effet un tournant décisif. En effet, à la suite du constat d'échec des stratégies successives adoptées jusqu'alors par les pays africains pour leur développement, stratégies basées en grande partie sur une conception universalisante du développement - le modèle d'évolution étant celui suivi par les pays industrialisés -, les Chefs d'Etat et de gouvernement, réunis à Lagos en 1980 pour examiner les

1) REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE, IVe Plan de développement économique et social. Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Direction de la Planification, Décembre 1981, pp. 34-42 et 607-640.

2) REPUBLIQUE DU MALI, op. cit., p. 226.

problèmes économiques du continent, ont adopté le "Plan d'action de Lagos" énonçant certains principes directeurs fondamentaux devant régir le développement futur de l'Afrique¹⁾.

Six ans après Lagos et à la demande des gouvernements africains, l'Assemblée générale des Nations Unies a convoqué une session extraordinaire du 27 mai au 1 juin 1986 pour examiner la situation économique critique du continent ; un "Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990" a été adopté à cette occasion. Du 15 au 19 juin 1987 s'est tenue à Abuja (Nigéria) une "Conférence internationale sur le défi du redressement économique et du développement à long terme en Afrique" afin de procéder à un examen approfondi du processus de redressement et des perspectives de développement à long terme²⁾. Compte tenu de la situation économique de l'Afrique qui continue d'être préoccupante en dépit des efforts réalisés dans la mise en oeuvre des plans et programmes d'action adoptés par les africains, il était nécessaire d'entreprendre une évaluation critique des actions entreprises par l'Afrique et la communauté internationale dans la mise en oeuvre de ces programmes en vue d'identifier les progrès réalisés et les contraintes qui entravent le redressement économique et le développement à long terme de l'Afrique.

Les mesures entreprises à ce jour par les gouvernements africains comprennent, entre autres, d'importants investissements publics dans le secteur agricole, réduction des dépenses publiques, réduction des subsides et transferts, mesures d'encouragement aux fermiers et aux industries manufacturières locales, restructuration de l'administration publique, réformes des entreprises publiques, compression des salaires du secteur public et réforme du système de changes. Ces mesures ont déjà produit quelques résultats positifs dans un certain nombre de pays, particulièrement par l'amélioration de la production agricole, la rationalisation et une meilleure utilisation des ressources. Bien plus, ces mesures ont mis en évidence les limitations et contraintes qui doivent être surmontées afin de permettre au processus de redressement de se poursuivre de façon soutenue³⁾. L'Afrique a donc entrepris des réformes lesquelles ne semblent malheureusement pas encore trouver de contrepartie chez les partenaires du développement.

1) Pour plus de détails, voir OUA, Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, 1980-2000. Edité par l'Institut International d'Etudes Sociales (IIES), Genève, 1981, 143 pages.

2) Cette Conférence était organisée par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et la Banque africaine de développement (BAD).

3) CEA, "Projet de la Déclaration d'Abuja" 19 juin 1987, ECA/CERAD/87/L.1, p. 3.

Dans un récent ouvrage, Edem Kodjo écrit : "Il y a lieu de s'interroger à partir de la situation de l'Afrique d'aujourd'hui sur les raisons pour lesquelles, en dépit des ressources que la nature lui a si généreusement prodiguées, elle apparaît si fragile, si absente du monde contemporain. De tous les continents, il reste de loin celui qui est encore en friche, celui dont le destin se situe à des confluences multiples, celui qui est en quête de son identité et qui s'interroge sur son avenir"¹⁾.

IV - QUELLES LECONS POUR LE FUTUR ?

S'il est vrai que l'extraversion et le morcellement des économies africaines ainsi que d'autres contraintes héritées de la colonisation (absence des cadres en nombre suffisant et de formation diversifiée, mode de vie de l'élite africaine emprunté de l'extérieur,...) ont contribué énormément à créer les problèmes que connaît actuellement le continent, "on ne doit pas perdre de vue le fait que l'ordre intérieur de l'Afrique avec ses modes de développement et ses manières de concevoir le développement très défavorable, ses tabous et ses traditions statiques, sa mauvaise gestion politique et économique, etc., constitue l'un des principaux facteurs ayant contribué au malaise socio-économique de la région"²⁾.

En effet, ayant présent à l'esprit la situation socio-économique peu enviable que connaît le continent un quart de siècle après avoir "recouvert" son indépendance politique, la question que l'on est en droit de se poser est, nous semble-t-il, la suivante : la voie du développement - et quel développement - sur laquelle s'est engagé le continent est-elle la bonne ? Si oui, pourquoi alors ce débâcle ? Si non, quelle voie faut-il suivre ? En fait, cette triple question a déjà dans ce document une réponse succincte. On a vu en effet qu'en de nombreuses occasions, les gouvernements africains et les organisations intergouvernementales ont souligné le danger de poursuivre les politiques antérieures et insisté sur la nécessité impérieuse de changer de cap ³⁾.

Réunis à Lagos en 1980, les Chefs d'Etats et de gouvernements ont en effet fait le constat suivant et en ont tiré une leçon pour le futur : "au lieu d'apporter une amélioration dans la situation économique du continent, les stratégies successives ont mis le continent dans un état de stagnation et l'ont rendu plus vulnérable que les autres régions aux crises sociales et économiques dont souffrent les pays industrialisés. Ainsi l'Afrique s'est trouvée incapable

1) KODJO Edem, ...Et demain l'Afrique. Ed. Stock, Paris, 1985, 336 pages

2) NATIONS UNIES/CEA (1983), op. cit., p. 20

3) Ibidem, p. 108

d'atteindre le moindre taux significatif de croissance ou un niveau satisfaisant de bien-être au cours de ces vingt dernières années. Face à cette situation et déterminés à prendre des mesures en vue d'une restructuration des fondements économiques de notre continent, nous avons décidé d'adopter une approche régionale de grande portée, basée essentiellement sur l'autosuffisance collective" 1).

Pour réaliser ce changement de cap, l'accent doit notamment être mis, dans les nouvelles stratégies, sur l'homme en général en tant que but et moyen du développement et, tout particulièrement sur l'homme rural. Dans nos pays en effet, où la population rurale représente en moyenne plus de 80% de la population totale, parler de développement national c'est avant tout parler du développement des zones rurales. Or, combien de pays africains, en dépit de certaines pieuses déclarations, ont effectivement porté une attention soutenue aux communautés villageoises ? Le pouvoir politique dans la région se met-il souvent, et de façon appropriée, à l'écoute des véritables problèmes et de véritables désirs des masses rurales ? N'est-il pas temps d'étendre aux milieux ruraux et à une très grande échelle les politiques et programmes, particulièrement ceux en matière d'éducation, de santé et d'infrastructure, qui ont fait leur preuve en milieux urbains en les adaptant ?

L'indifférence montrée à l'égard des campagnes est une des causes de la crise alimentaire que connaît le continent ; elle est aussi à la base de la détérioration des conditions de vie dans les villes du fait de l'exode des populations rurales vers les villes, exode décrit comme la plus grande migration de masse de l'histoire. Enfin, cette indifférence a eu pour conséquence la désintégration de la société africaine et donc l'impossibilité, pour les membres atomisés, de faire face individuellement aux conditions nouvelles d'existence auxquelles ils n'ont pas été préparés.

V - CONCLUSION

IL ressort de ce qui précède que la dernière décennie a permis à la communauté internationale en général, et aux dirigeants africains en particulier de mieux prendre conscience du fait que population et développement sont intimement

1) OUA (1981), op. cit., p. 5

liés et s'influencent mutuellement. Cette interrelation entre la population et les autres variables environnementales illustre bien le fait que le problème de population ne doit jamais être examiné isolément, mais toujours dans le contexte dans lequel il s'insère ; l'inverse étant également vrai. Dès lors, la population devant être la préoccupation première de tout gouvernement, la planification du développement a pour but de répondre aux besoins de cette population et, de ce fait, il est inexact et trompeur de considérer que les problèmes du développement découlent de l'absence des moyens financiers et sont donc sans relation avec la croissance démographique.

Faute peut-être d'avoir compris cela à temps et compte tenu de certaines contraintes historiques et des stratégies de développement adoptées à ce jour, le continent se trouve actuellement dans une situation peu enviable et son avenir, si les tendances actuelles se poursuivent, est alarmant. Les dirigeants africains l'ont compris et ont défini, à Lagos, la nouvelle stratégie africaine de développement. En 1985 les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont adopté le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986-1990; en 1986 la communauté internationale a en quelque sorte cautionné les grandes lignes de cette nouvelle stratégie. Il est à espérer que les décisions et recommandations contenues dans les différents plans et programmes d'action seront réellement mises en oeuvre aussi bien au niveau des Etats qu'à celui de la région toute entière pour combler, dans un avenir prévisible, le retard de l'Afrique vis-à-vis des autres régions du monde. "L'histoire est là pour nous apprendre que les attardés, quelle que soit la cause de leur retard (c'est nous qui soulignons), risquent à chaque instant l'élimination et l'homme a ajouté au processus de sélection une impitoyable cruauté"¹⁾. L'Afrique d'aujourd'hui devrait être plus consciente de cette dure réalité et agir en conséquence.

1) KODJO E., op. cit.

POLITIQUES DE POPULATION ET INTERVENTION
DE L'ETAT : CONCEPTS, DEFINITIONS, OBJECTIFS,
DOMAINES ET MOYENS D'INTERVENTION

par Raphaël MFOULOU*

* Chargé d'enseignement et de Recherche à l'IFORD



S O M M A I R E

Introduction

- I - Quelques réflexions sur les relations d'interdépendance entre la population et le développement.
 - 1.1. - L'origine des problèmes démographiques du développement.
 - 1.2. - Que retenir de Bucarest 74 et de Mexico 84 ?
 - 1.3. - Bref aperçu sur l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement.

- II - Les politiques de population :
 - 2.1. - Examen des différentes définitions existantes
 - 2.2. - Objectifs
 - 2.3. - Domaines
 - 2.4. - Contenu
 - 2.5. - Evaluation

- III - Intervention en matière de population
 - 3.1. - Objet de l'intervention
 - 3.2. - Différents types d'intervention
 - 3.3. - Types de moyens utilisés par les gouvernements

- IV - Conclusion

INTRODUCTION

La population en Afrique croît plus vite que dans n'importe quel autre continent. Dans de nombreux pays d'Afrique la croissance démographique dépasse celle de la production agricole, laissant les populations sans autre choix que la famine ou l'aide alimentaire internationale. Comment un continent, qui éprouve la plus grande peine à disposer d'assez de ressources pourra-t-il subvenir aux besoins fondamentaux d'une population deux fois plus importante d'ici 20 à 25 ans ? Comment pourra-t-il assurer de façon durable une amélioration des conditions de vie des masses paysannes ?

Ce n'est que très récemment en fait, que les problèmes des interactions entre les variables démographiques et le développement sont explicitement reconnus et développés dans la littérature scientifique consacrée aux problèmes de développement. Ainsi sous l'égide de l'Organisation des Nations-Unies, la communauté internationale a débattu de ces questions lors des conférences mondiales sur la population de BUCAREST en 1974 et de MEXICO en 1984. A l'issue de ses assises internationales, il s'est dégagée une prise de conscience nette sur la nécessité, pour les pays en développement, notamment ceux d'Afrique, de prendre en compte la variable démographique, dans toute sa dimension dans les politiques de développement.

A ce jour, les progrès accomplis dans ce cadre en AFRIQUE se limitent à l'adoption presque généralisée des programmes de santé maternelle et infantile et des programmes de soins de santé primaire dans la plupart des pays, et à l'émergence des programmes de planification familiale dans quelques pays plus avancés. L'intégration des variables démographiques dans les politiques de développement reste encore au niveau des pieuses déclarations. L'absence d'une politique de population, expression concrète de la prise en compte des variables démographiques dans la planification du développement, peut expliquer dans une large mesure cet état de fait.

Le présent article, qui ne prétend pas être une oeuvre originale, se propose, au moment où plusieurs pays d'Afrique au sortir de la Conférence internationale sur la population de MEXICO en 1984 ont pris conscience des problèmes de population, en particulier des dangers d'une croissance démographique incontrôlée, d'apporter davantage d'éclairage sur les caractéristiques fondamentales des politiques de population et des types d'intervention dans le domaine démographique.

I - QUELQUES REFLEXIONS SUR LES RELATIONS D'INTERDEPENDANCE ENTRE LA
POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

1.1. L'Origine des problèmes démographiques du développement

La théorie de la transition démographique fournit un schéma d'évolution qui a pour point de départ une situation où la natalité et la mortalité étant élevées, l'accroissement démographique qui en résulte est relativement faible : de 0,5 à 1% par an ; et pour point d'arrivée une autre situation d'accroissement démographique faible, caractérisée cette fois par une natalité et une mortalité faibles. Entre ces deux situations de faible croissance démographique, se situe une période de transition, marquée par une réduction progressive et lente de la mortalité, qui précède généralement celle de la natalité. Cette absence de simultanéité dans le déclin de ces deux composantes du mouvement démographique provoque dès lors une accélération de l'accroissement des effectifs de la population, accélération d'autant plus grande que la différence entre les niveaux de la natalité et de la mortalité est importante. Tel est le schéma d'évolution de la croissance démographique connu par les populations européennes, évolution qui, commencée au début du XIX^e siècle, s'est poursuivie jusqu'au début du XX^e siècle.

En ce qui concerne les pays en développement, sans entrer dans les détails, nous dirons tout simplement que la situation démographique actuelle résultant de la transition démographique amorcée par la plupart de ces pays, pose de nombreux problèmes, dont le plus immédiat est un accroissement démographique non contrôlé et souvent plus important que l'accroissement de la production alimentaire. Le rythme même de l'accroissement démographique est tel que le doublement de l'effectif de la population se fait de plus en plus en un temps record.

On se rappellera que le déclin de la mortalité des populations européennes fut étroitement dépendant du développement socio-économique et des progrès scientifiques et technologiques qui se sont opérés lentement et progressivement ; il en est résulté une évolution socio-culturelle qui a entraîné par la suite un déclin de la natalité. En revanche dans le cas des pays en développement actuels, un déclin appréciable et rapide de la mortalité a été obtenu par la seule application en masse des progrès de la médecine, sans grands changements socio-culturels. Dès lors, la mortalité s'est donc trouvée réduite de façon considérable alors que la natalité se maintient encore à un niveau élevé, tendant même à augmenter dans certaines zones par suite d'une réduction sensible de la stérilité et de la sous-fertilité.

La divergence fondamentale entre ces deux modèles se situe dans le caractère moins spontané de la transition dans les pays en développement. Alors que la transition démographique en Europe a été une conséquence des progrès techniques internes et des modifications socio-culturelles, sans que celles-ci n'aient été expressément recherchées; dans les pays en développement, le déclin rapide de la mortalité est obtenue par des politiques consciemment orientées dans ce sens, au nom de la morale et de la dignité humaine. Ces politiques n'influencent pas encore de façon sensible la fécondité, d'où le fort accroissement démographique actuel qui en résulte.

Aucune nation développée ne pourrait - difficile mais pas impossible - à l'heure actuelle sauvegarder son niveau de développement, si elle devait affronter une croissance démographique semblable à celle des pays en développement. Comment dès lors, ces derniers pourraient-ils amorcer leur développement économique et social, face à cette marée humaine qui ne cesse de s'alimenter à un rythme effréné ? L'effort attendu dans cette perspective est très disproportionné par rapport à leur capacité de mobilisation de ressources nécessaires pour compenser la hausse concomitante de la population et soutenir la croissance économique pour un bien être social accru ¹⁾.

Une population en expansion rapide est une population jeune, c'est-à-dire, une population dans laquelle les jeunes de moins de 15 ans représentent plus de 40%. De cette structure par âge de la population, il s'ensuit à court et moyen terme des problèmes de développement de l'éducation, d'amélioration de la santé, d'augmentation tant qualitatif que quantitatif de l'alimentation, de logement, etc lesquels nécessitent davantage de ressources.

Il apparaît donc qu'un accroissement rapide de la population peut être préjudiciable au développement, lorsque les ressources disponibles sont insuffisantes; les pays en développement, en tout état de cause, auraient sûrement beaucoup à gagner d'un ralentissement de l'accroissement de la population. Si donc, dans ce processus de transition qu'ils ont amorcé, la natalité ne paraît pas devoir se réduire spontanément contrairement au modèle transitionnel européen, l'Etat devrait prendre de plus en plus d'initiative, pour provoquer ce déclin ou du moins pour contrôler les processus démographiques de manière à ce qu'ils ne soient pas dysfonctionnels par rapport à l'évolution de la société. Il s'agit du contrôle du dynamisme démographique global qui s'exprime dans l'évolution de l'effectif et de la structure de la population et qui résulte de l'évolution des différents phénomènes démographiques que sont : la natalité et la fécondité, la mortalité, les migrations.

1) NATIONS UNIES - CEA, Rapport de la Deuxième Conférence Africaine sur la Population, ARUSHA, 9-13 Janvier 1984, Réf. ST/ECA/80P/1

En effet, les différentes enquêtes réalisées par les Nations Unies, ont relevé que les migrations internes sont à l'heure actuelle, avec les déséquilibres dans la distribution spatiale de la population qu'elles engendrent, à l'origine de graves problèmes de développement auxquels sont confrontés nombre de pays africains. Ces mouvements de population se caractérisent en effet, essentiellement par un exode rural massif, qui tend à dépeupler les campagnes en les privant surtout de leurs éléments les plus jeunes, les plus vigoureux et les plus potentiellement actifs. Cette situation compromet non seulement la production agricole du fait que l'agriculture dans ces pays est encore faiblement mécanisée, mais engendre dans les grands centres urbains de graves problèmes socio-économiques : problèmes d'approvisionnement des villes en denrées alimentaires d'origine agricole, problèmes de chômage et de sous-emploi des jeunes, problèmes de surpeuplement urbain et de la délinquance, etc.

1.2 - Que retenir de BUCAREST-74 et MEXICO-84?

La conférence mondiale sur la population tenue à BUCAREST en 1974, en réaffirmant l'importance de l'homme, à la fois comme artisan et objet du développement, a marqué un tournant décisif dans la prise de conscience par la communauté internationale, de l'importance d'une action concertée portant sur tous les aspects principaux de la réalité sociale et économique, y compris la population, pour favoriser le développement et améliorer la qualité de la vie ¹⁾. Il s'agit donc dès lors d'envisager des études approfondies des interactions entre la population, les ressources, l'environnement et le développement.

Depuis cette époque, de nombreuses études menées dans les différents pays, les conférences et colloques internationaux et nationaux consacrées à la question, ont permis d'apporter un nouvel éclairage sur ces liens combien inextricables. A l'heure actuelle il n'y a pratiquement plus de gouvernements, qui ne considèrent que la maîtrise des différents paramètres démographiques ne soit pas un enjeu d'une importance vitale pour le succès futur des plans de développement de leur pays. Cette attitude a été réaffirmée lors de la conférence internationale sur la population tenue à MEXICO en 1984 dans la déclaration suivante : "... Pour être réalistes, les politiques, les plans et les programmes de développement doivent tenir compte des liens inextricables qui unissent

1) NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, BUCAREST, 19-30 Août 1974 Réf. F. 75 XIII.3

la population, les ressources, l'environnement et le développement"¹⁾. Il est donc clair, à l'échelle mondiale, que les plans et programmes de développement doivent dorénavant tenir compte des effets des politiques économiques, sociaux et écologiques sur les tendances démographiques et vice versa. Ainsi par cette reconnaissance universelle du rôle des variables démographiques dans le fonctionnement du vaste système socio-économique, se justifie la nécessité de concevoir une planification du développement intégrée, d'où l'on peut extraire une politique économique, une politique sociale, une politique culturelle, une politique de la protection de l'environnement, une politique de population bref, le tout concourant harmonieusement à la réalisation des objectifs du développement, à savoir le bien être pour la population toute entière.

1.3. Bref aperçu sur l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement.

Par développement, on peut entendre un processus intégré et complexe de changement économique, social et politique dont le but final est d'améliorer le bien être de l'ensemble de la population, ce qui impliquerait une pleine participation de tous au processus de développement et une distribution équitable des avantages qui en découlent ²⁾.

La planification du développement consiste dès lors à établir des programmes économiques et sociaux comportant non seulement l'indication des objectifs immédiats à atteindre, mais également celle de l'ensemble de dispositions et de mesures adoptées par le gouvernement en vue d'organiser et de diriger l'activité économique, sociale, politique et culturelle au cours de la période de référence.

Tous les plans de développement doivent commencer par des projections démographiques exprimant les tendances démographiques futures³⁾. Les variables démographiques peuvent être considérées comme passivement intégrées dans la planification lorsque les projections démographique sont établies indépendamment des objectifs économiques et sociaux du plan : elles sont donc, implicitement ou explicitement, strictement exogènes. La planification dans ces condi-

1) NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence internationale sur la population, MEXICO, 6-14 Août 1984, Réf. E/CONF.76/19, New-York, 1984.

2) NATIONS UNIES, Bulletin Démographique des Nations Unies n° 17-1984, New-York, 1985, p. 3

3) BILSBORROW, R.E., The integration of population in Development planning : some methodological issues and suggestions. UIESP. Congrès International de la Population, Florence 5-12 juin 1985, volume 3. pp. 355-372

tions s'intéresse seulement aux conséquences du développement de la population future, telle que décrite à travers les résultats des projections. Ainsi par exemple, compte tenu du volume de la demande future - entrée des jeunes sur le marché du travail - la planification pourra en étudier les implications dans le domaine des investissements tant publics que privés à réaliser, pour susciter la création d'emplois nouveaux, quantitativement et qualitativement adaptés aux besoins futurs. Ce mode d'intégration des variables démographiques dans la planification est le plus couramment utilisé, notamment dans la planification sectorielle dans le domaine des services (éducation, santé, transport, etc.)

Les rôles des variables démographiques peuvent être mieux valorisés dans l'optique d'une planification à long terme. L'idéal est de concevoir dans le cadre d'une stratégie globale de développement, des plans prospectifs couvrant 20 à 30 ans et assortis d'objectifs sociaux les plus importants. Disposant d'une série de projections démographiques sur le long terme avec plusieurs hypothèses d'évolution des variables démographiques, l'exercice consiste à déterminer pour chacune de ces hypothèses, les coûts et les capacités de l'Etat à réaliser ses objectifs sociaux. Ainsi il est possible de mieux scruter l'avenir, de déceler très tôt les problèmes qui se profilent à l'horizon et envisager en conséquence des mesures sociales, économiques, culturelles, politiques et administratives propres à promouvoir la situation démographique favorable à la réalisation des objectifs du développement. Les plans à court terme (5 ans) qui seront issus de cette stratégie globale de développement devront en tenir compte.

La planification du développement véritablement intégrée requiert qu'il y ait une certaine endogenéité entre les variables démographiques et les facteurs socio-économiques importants du développement. Deux types de corrélations sont possibles à étudier : les effets directs de l'évolution spontanée des tendances démographiques sur les facteurs socio-économiques du développement d'une part et, d'autre part les conséquences démographiques de la réalisation des objectifs socio-économiques du développement. Les mécanismes courants par lesquels on peut procéder à de telles analyses comprennent la plupart des études des déterminants socio-économiques des variables démographiques spécifiques, celles des conséquences des tendances démographiques sur des secteurs particuliers tels que la santé, l'éducation, le logement, les ressources humaines, l'agriculture, ... et celles de relations entre les phénomènes socio-économiques et les variables démographiques.

En fait lorsqu'on recherche une meilleure compréhension des liens entre la population et le développement, c'est aux modèles démo-macro-économiques que l'on devrait recourir. En effet, l'objet de ces modèles c'est justement de tenter, de préciser les relations combien complexes et mouvantes qui unissent les différents phénomènes en présence dans le processus du développement ¹⁾. Si l'identification de ces différents phénomènes ne rencontre pas de difficultés insurmontables, il en va tout autrement lorsqu'il s'agit de construire des modèles appropriés pour rendre compte de l'interaction entre les variables démographiques et les autres phénomènes socio-économiques. La planification du développement véritablement intégrée nécessite donc des études sur les relations entre les variables démographiques et les phénomènes socio-économiques, et la construction des modèles démographiques et socio-économiques.

1) NATIONS UNIES/CEA, Information sur la population en Afrique, Division

II - LES POLITIQUES DE POPULATION

2.1. Examen des différentes définitions existantes

La littérature en matière de population offre un large éventail de définitions de politique de population ou encore politique démographique, révélant le caractère polysémique de cette notion. A ce propos Hubert GERARD ¹⁾

cite D. OAKELY qui a fait une analyse de contenu très révélatrice de trente quatre définitions publiées entre 1940 et 1975 par des démographes et politologues de renom international. De cette analyse, il se dégage un large consensus sur le fait qu'une politique de population est (i) une action gouvernementale (citée par 30 définitions sur 34), (ii) qui influence ou qui agit sur (cité par 33 définitions) (iii) les variables démographiques (citées par 25 définitions) (iv) et ceci de façon aussi bien indirecte que directe (cité par 27 définitions). Les avis sont plus partagés quant à savoir si l'action d'organismes non gouvernementaux doit être incluse (11 définitions favorables sur 28) et si l'intentionnalité de l'action est requise (13 définitions la requièrent et 20 ne l'exigent pas).

De cet éventail, deux types extrêmes de définitions peuvent être distingués :

a) une définition extensive, souple et très large à l'image de celle présentée par E.D. DRIVER qui définit la politique de population comme : l'ensemble des mesures directes et indirectes, formulées et mises en oeuvre par toutes les institutions sociales y compris le gouvernement, intentionnellement ou non, et qui peuvent influencer sur la taille, la distribution ou la composition de la population ²⁾. Louis HENRY de son côté propose la définition suivante : "les politiques démographiques comprennent l'ensemble des principes, explicites ou implicites, qui guident l'action des pouvoirs publics dans les matières spécifiquement démographiques ou ayant des conséquences démographiques"³⁾

-
- 1) Hubert GERARD ; "Politique de population : à la recherche du sens perdu... ou à donner...", Etudes et Documents n° 1, Série Politiques de population, Louvain-la-Neuve, CIACO, 1983, p. 11.
 - 2) E.D. DRIVER ; World Population Policy : an Annotated Bibliography Lexington; Lexington Books, D.C. Heath and Co, 1972 (Cité par H. GERARD op. cit.).
 - 3) HENRY, L., Dictionnaire Démographique multilingue (Volume Français) Liège, Ordina Editions/UIESP ; 1981 p. 122.

b) Une définition plus stricte, marquée peut-être par un souci de précision et de clarté, à l'instar de cette définition de PRESSAT qui ne retient que les mesures prises dans l'intention délibérée de modifier le cours de l'évolution démographique ¹⁾ ou de celle proposée par KING qui se limite aux "tentatives délibérées du gouvernement tendant à affecter le volume, la structure ou la distribution géographique de la population" ²⁾.

Les définitions du premier type, si elles permettent de mieux saisir l'impact des décisions gouvernementales, leur imprécision et leur souplesse sont telle qu'il n'est pas aisé de décider ce qu'il faut retenir ou rejeter parmi l'ensemble des mesures prises par un gouvernement, ambiguïtés d'autant plus fortes que toutes les mesures gouvernementales ont toujours une incidence, immédiate ou non, plus ou moins nette, sur une ou plusieurs variables démographiques. Ce type de définitions tend donc à confondre toute la politique de l'Etat à la politique de population ³⁾.

Les définitions du deuxième type sont certes très claires, peu contestables et faciles à appliquer ; cependant, elles laissent complètement de côté toute une série de mesures qui peuvent avoir des conséquences importantes sur le plan démographique.

Entre ces deux solutions extrêmes, une sorte de définition de compromis a été trouvée. Les tenants de cette dernière pensent que les politiques de population devraient inclure :

- i) - toutes les mesures visant directement à influencer sur les variables démographiques
- ii) - les politiques adoptées essentiellement pour d'autres raisons, mais pour lesquelles les facteurs démographiques jouent un rôle certain ;
- iii) - les politiques qui, bien qu'adoptées en dehors de toute préoccupation démographique explicite, ont néanmoins des conséquences démographiques immédiates ou lointaines non négligeables.

1) PRESSAT, R. ; Dictionnaire de Démographie ; Paris, PUF 1979 p. 152.

2) KING, T. ; Population policies and economic development. A World Bank Staff Report, Baltimore, London, The John HOPKINS University Press, 1974 p. 57 (Cité par H. GERARD. op. Cit.)

3) VERRIERE, J. ; Les politiques de population, Paris PUF Collection le Géographe ; 1978 pp. 15-16.

Malgré cet effort de conciliation, il faut dire que cette énumération ne permet toujours pas d'identifier clairement les spécificités des politiques de population, car elles sont constituées finalement de trois branches très distinctes.

Les experts africains, participant au Séminaire sur les politiques de population en Afrique tenu à Lomé du 12 au 16 Mars 1979, ont eu à débattre longuement de cette question. En définitive ils ont proposé une définition des politiques de population largement inspirée de la définition du groupe groupes d'Experts réunis en 1971 à la demande du Secrétaire Général de l'ONU. Cette définition s'énonce comme il suit : "Une politique de population se définit comme un ensemble de mesures et de programmes destinés à contribuer à la réalisation des objectifs économiques, sociaux, démographiques et autres objectifs collectifs en intervenant sur les variables démographiques principales telles que la taille, la croissance, la distribution spatiale (nationale et internationale) de la population, ainsi que sur les autres structures démographiques, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité de la vie des populations du pays"¹⁾.

Hubert Gérard²⁾, dans son analyse des différentes propositions de définition des politiques de population, constate que s'il y a à peu près consensus général sur le concept "démographique" ou "population," les divergences apparaissent au niveau du premier terme de ce concept "politique". On peut définir ce terme comme une manière d'agir d'un gouvernement dans un domaine donné où il a pouvoir de décision et d'exécution; ainsi on parle de politique économique, politique industrielle d'un gouvernement, par exemple pour désigner les mesures et les programmes adoptés par ce gouvernement pour atteindre, dans les domaines en cause, la réalisation des objectifs précis qu'il s'est fixé. Il est clair que les mesures et les programmes adoptés en pareille situation doivent tous concourir à la réalisation harmonieuse des objectifs globaux qu'il s'est fixé. Il en va de même pour les politique de population. Se fondant sur un raisonnement analogue, Hubert GERARD propose la définition suivante des politiques de population : "Une politique de population est un système de programmes intégrés, qui est élaboré et mis en oeuvre dans le but explicite d'orienter ou de modifier le mouvement de la population dans un sens déterminé : les fins à poursuivre dans le domaine du mouvement de la population

1) IFORD, RIPS, Rapport final sur les politiques de population en Afrique, Lomé 12 - 16 Mars 1979, Yaoundé, 1980, p. 45

2) GERARD, H., op. cit., pp. 23-25

sont déterminées par des préoccupations économiques, sociales ou politiques, et par conséquent le mouvement de la population n'en constitue donc pas un but ultime"1).

De cette définition on peut retenir que :

- une politique de population n'est pas constituée par une juxtaposition de mesures qui ont un impact réel, mais non recherché, sur les phénomènes démographiques;
- elle n'est pas davantage constituée par des programmes qui ont pour objet explicite de modifier l'une ou l'autre variable démographique, sans que cet objectif ne soit mis dans la perspective plus vaste que constitue le contrôle du dynamisme démographique global, dans le cadre plus large d'une stratégie du développement économique, social, culturel.

Il apparaît donc à la lumière de cette analyse que les objectifs des politiques de population se confondent en quelque sorte avec certains objectifs de la politique du développement, par conséquent les moyens à mettre en oeuvre dans les politiques de population doivent être parfaitement compatibles avec les objectifs du développement ; il en va de même pour l'évaluation des politiques démographiques qui doit être faite en relation avec ces objectifs.

2.2. Objectifs des politiques de population

Très souvent on a tendance à confondre objectifs démographiques et objectifs des politiques de population. Le plan d'Action Mondial sur la Population, qui a été adoptée lors de la Conférence de BUCAREST en 1974, constate que les pays en voie de développement et les pays développés ont des objectifs d'accroissement démographique. Les pays en voie de développement visent à accélérer le déclin d'un taux d'accroissement démographique initialement élevé et jugé peu satisfaisant ; tandis que les pays développés, inquiets d'un taux d'accroissement démographique initialement modéré, visent à arrêter son déclin. Ces deux exemples qui se rapportent à deux objectifs démographiques différents, correspondent cependant à des objectifs de politiques de population à priori convergents. Ils indiquent par la même, qu'il n'y a pas de processus démographiques qui soient satisfaisants ou non satisfaisants en soi. Le caractère satisfaisant ou non des processus démographiques ne peut être objectivement apprécié que par référence à un contexte social, culturel, économique et poli-

1) GERARD, H., op. cit. p. 25

tique donné. En effet ce n'est qu'après avoir répondu à la question "Est-ce-que ce processus démographique constitue-t-il un avantage ou un inconvénient dans le court et le long terme pour la réalisation des objectifs sociaux, économiques et autres de la société?", que l'on peut indiquer qu'il est satisfaisant ou non satisfaisant. Ainsi donc, les objectifs démographiques ne sauraient constituer la finalité des politiques de population, même s'ils apparaissent dans l'immédiat comme les buts poursuivis par ces politiques. En fait les buts démographiques des politiques de population sont établis en fonction des objectifs sociaux, économiques et politiques de la société considérée, avec lesquels ils doivent toujours être compatibles. Il apparaît donc que les politiques de population visent en dernier ressort des objectifs sociaux, économiques et politiques, qui sont par excellence les objectifs de toute politique de développement que l'on peut condenser en un objectif plus général "amélioration de la qualité de la vie"¹⁾. Les politiques de population, qui sont toujours assortis d'objectifs démographiques, concourent en dernier ressort à la réalisation des objectifs poursuivis par la politique du développement ; elles en constituent une partie intégrante et, partant, l'instrument privilégié par lequel est reconnu et pris en compte le facteur population dans le processus de la planification du développement. Les politiques de population sont donc des politiques de moyens dans la mesure où le facteur population apparaît comme une donnée dont il faut tenir compte et que l'on pourrait modifier pour accélérer le développement économique et social et améliorer la qualité de la vie.

2.3. Domaine des politiques de population

Bien qu'il n'y ait pas à proprement parler de consensus général sur une définition universelle d'une politique de population, la majorité des auteurs s'accordent à reconnaître cependant que celle-ci vise avant toute chose à influencer spécifiquement l'évolution des processus démographiques. Une politique de population consiste dès lors à promouvoir des actions destinées à modifier ou orienter les tendances des variables démographiques qui déterminent le mouvement de la population : la mortalité, la natalité et la fécondité, les migrations internes et internationales et la nuptialité. Agir sur les variables démographiques pour en modifier le cours, revient à intervenir sur les mécanismes qui régissent la fréquence d'apparition des événements démographiques (naissances, décès, mariage, migration) au sein des populations considérées pour déterminer par conséquent l'ampleur des phénomènes démographiques associés (natalité, fécondité, mortalité, nuptialité et migrations).

1) GERARD, H., op. cit. p. 25

Certes, ces mécanismes sont très complexes ; mais de plus en plus le développement des modèles conceptuels d'analyse des facteurs déterminants des variables démographiques apporte d'avantage d'éclairage sur ces mécanismes. En amont, ces modèles aident à préciser les variables qu'il convient de retenir pour une étude des facteurs d'un phénomène démographique donné et en aval, ils aident à la compréhension du phénomène et à la détermination des objets et des moyens d'intervention.

Sans entrer dans le détail de ces modèles, disons tout simplement que dans ce type d'analyse on distingue trois catégories de variables : des variables indépendantes, des variables intermédiaires et une variable dépendante.

i) la variable dépendante ou encore variable expliquée se réfère toujours au phénomène démographique, objet de l'étude ; elle est, dans ce schéma, caractérisée par des indices démographiques qui rendent compte de l'intensité et/ou du calendrier du phénomène¹⁾.

ii) les variables intermédiaires ou encore déterminants directs sont tous les facteurs qui exercent une influence directe sur l'intensité et/ou le calendrier : si une variable de ce type se modifie, il en résulte nécessairement un changement de l'intensité et/ou du calendrier du phénomène démographique en cause, toute chose restant égale par ailleurs. Ces variables sont essentiellement tributaires des manifestations comportementales, mentales et physiologiques des individus.

iii) les variables indépendantes ou explicatives, ou encore déterminants indirectes sont tous les facteurs socio-économiques, culturels, politiques, environnementaux et autres, qui exercent une influence certaine sur les caractéristiques des phénomènes démographiques, mais à travers leurs influences propres sur les variables intermédiaires : un changement au niveau d'une variable indépendante, ne provoque pas automatiquement un changement subséquent de l'intensité et/ou du calendrier.

1) En démographie, on appelle intensité d'un phénomène, la proportion des membres de la cohorte qui, en l'absence des phénomènes perturbateurs, aurait vécu ou subi, au cours de l'existence de cette cohorte, l'événement considéré (cas d'un événement non renouvelable) ou le nombre moyen d'événements par personne, au cours de l'existence de la cohorte en l'absence des phénomènes perturbateurs (cas d'un événement renouvelable). Quant au calendrier, il se définit comme la distribution dans le temps, au sein d'une cohorte, des événements démographiques correspondants au phénomène étudié.

Ainsi, le domaine par excellence des politiques de population couvre principalement le champ des variables intermédiaires : il est donc assez limité. BONGAART¹⁾ par exemple a montré que des onze variables intermédiaires de la fécondité, établies par BLAKE et DAVIS²⁾, quatre variables intermédiaires seulement sont les plus déterminantes.

Si au contraire, on envisage dans le cadre d'une politique de population, des actions sur les déterminants indirects d'une ou plusieurs variables démographiques, alors le champ couvert devient très vite illimité puisque ces déterminants peuvent se référer à plusieurs domaines à la fois (économie, sociologie, politique, etc.).

2.4. Contenu des politiques de population

Le Plan d'Action Mondial sur la Population, dont le but explicite est d'agir sur les variables démographiques en se concentrant sur les politiques appropriées dans ce domaine et sur des politiques socio-économiques influençant le plus directement les tendances de l'évolution de la population, contient une liste des éléments qui doivent être pris en considération dans le cadre d'une politique de population³⁾. Ces éléments, au nombre de cinq, peuvent être décrits de la façon suivante :

1) Une identification complète et approfondie des problèmes de population axée sur :

- i) l'analyse et l'évaluation des données sur la population, à savoir :
 - effectifs, structure et répartition géographique de la population ;
 - nuptialité et influence de l'âge au mariage sur la fécondité ;
 - niveaux, tendances et facteurs de la fécondité ;
 - niveaux, tendances et facteurs de la mortalité ;
 - caractéristiques, causes et conséquences des migrations ;
 - élaboration des perspectives démographiques ;

1) BONGAART, J. ; POTTER, R. Fertility, Biology and Behaviour : An analysis of the proximate determinants, New-York/Londres/Paris, Academic Press, 1983, 230 p.

2) BLAKE, J. ; DAVIS, K., ; Social Structure and Fertility : An analytic france work ; Economic Development Cultural Change, n° 4, 1956, pp. 211-235.

3) IFORD/RIPS, op. cit., pp. 31-34.

11) le développement des études sur les interactions entre la population et le développement, indispensables pour mesurer les influences respectives que les diverses variables démographiques en jeu ont pu ou peuvent exercer sur le développement économique et social et vice versa, et mieux comprendre les mécanismes d'interdépendance entre les variables démographiques, les facteurs socio-économiques du développement et l'environnement¹⁾.

2) Une déclaration gouvernementale de caractère général, indiquant la contribution de la politique de population à la réalisation des objectifs du développement que s'est fixé la société. Cette déclaration d'intention s'impose pour plusieurs raisons :

- en premier lieu, il convient de distinguer les politiques de population des mesures gouvernementales prises dans des domaines très diverses qui pourraient avoir une influence certaine, mais non recherchée, sur le mouvement de la population.

- en deuxième lieu, la non-intervention d'un gouvernement sur les processus démographiques n'est pas synonyme d'absence de politique de population : plutôt que d'agir sur des processus démographiques un gouvernement peut juger opportun de ne modifier que les processus non démographiques de façon à réaliser l'harmonie recherchée entre le mouvement de la population et le développement. Un gouvernement peut aussi décider de ne pas intervenir sur les processus démographique, s'il a de bonnes raisons de croire que leur évolution à court et moyen termes est tout à fait compatible avec le processus du développement, il opte alors pour une politique de laisser faire, tout en contrôlant le développement de ces processus.

3) Une liste des processus démographiques qui ne demandent aucune intervention et une autre liste pour lesquels au contraire, des interventions sont nécessaires à court, moyen et long termes. Cette dernière liste, doit comporter pour chacune des variables démographiques retenues, une énumération des buts quantitatifs et non qu'on se propose d'atteindre, en tenant compte des problèmes spécifiques identifiés et le(s) type(s) d'intervention approprié(s).

1) UN/ESA, Proceeding of the Expert Group on Population Resources, Environment and Development, GENEVA, 25-29 April 1983, pp. 9-46, Réf. ST/ESA/ser. A/90.

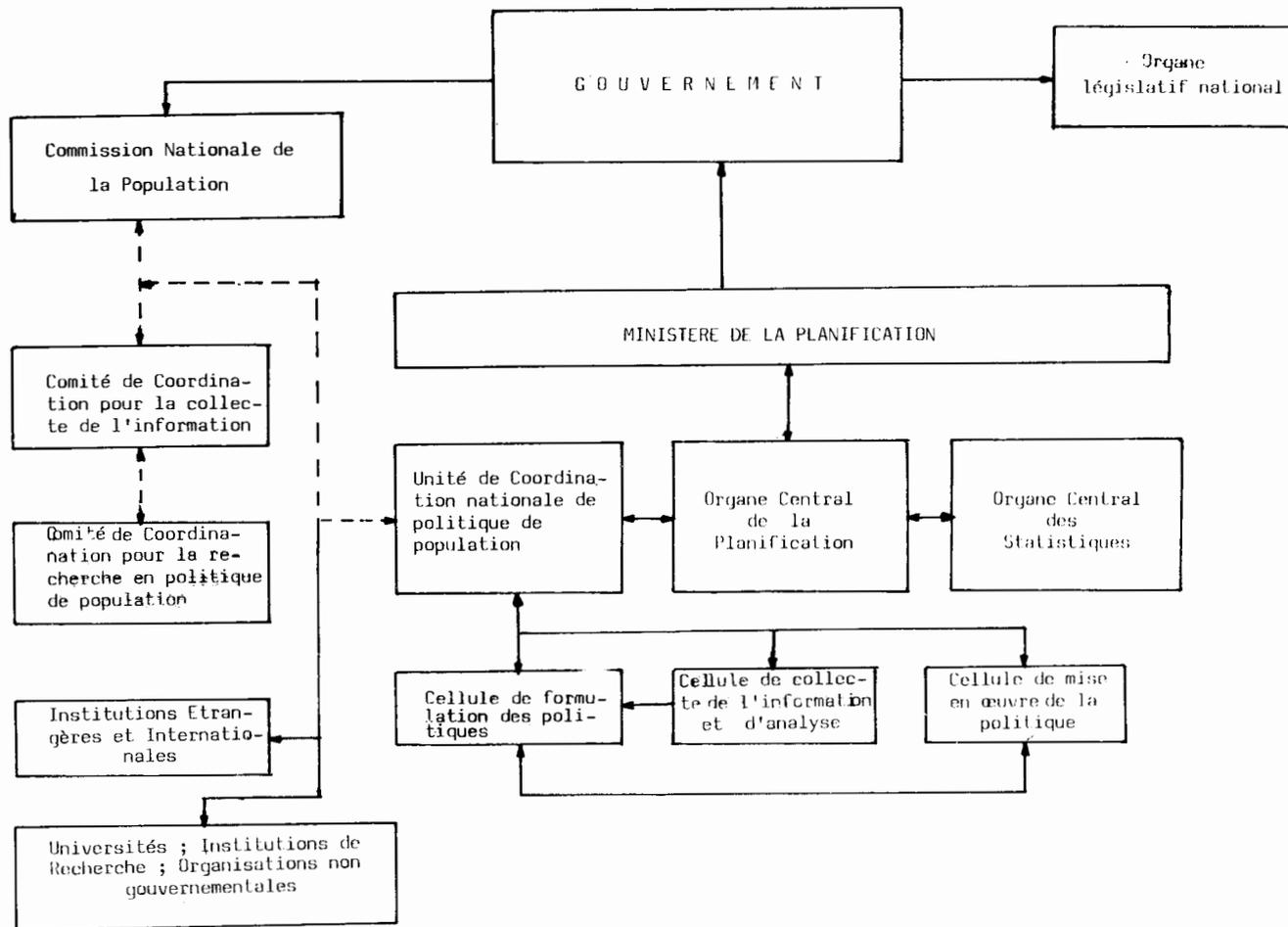
4) Une liste de mesures et de programmes couvrant les différents domaines concernés (sociaux, culturels, économiques, politiques, démographiques et autres) à adopter puis à mettre en oeuvre, pour que les interventions préconisées soient exécutées dans la période prévue. Il est nécessaire à ce stade que chaque programme puisse être décrit en fonction des finalités qui lui sont assignées et que ces finalités soient classées par ordre hiérarchique selon leurs relations fonctionnelles avec les buts poursuivis. Il est aussi important d'indiquer les moyens matériels, financiers et humains à mettre en oeuvre pour la réalisation de chacun d'eux.

5) Une indication des arrangements institutionnels et la responsabilité des institutions pour la formulation, la mise en oeuvre, l'évaluation à moyen et long termes de la politique, l'appréciation objective des instruments de cette politique et pour une réformulation éventuelle dans le futur. En effet, l'utilisation de l'information démographique dans la formulation des politiques de population, la mise en oeuvre des mesures et programmes y afferants, ainsi que l'évaluation de la politique, reposent dans une large mesure sur l'existence d'institutions gouvernementales compétentes et pourvues de responsabilités importantes dans les différents domaines impliqués. En plus de ces institutions, il est nécessaire de créer au niveau national une institution centrale, peut-être au niveau le plus haut du système de la planification nationale, responsable spécifiquement de la formulation et de la coordination générale des politiques de population. Parallèlement à cette structure centrale, il est nécessaire de créer des structures de support, chargées spécifiquement, les unes de la collecte et l'analyse des données démographiques, les autres d'une part de la conduite des études sur les interactions entre la population et le développement, et d'autre part, de l'évaluation des politiques de population¹⁾. Dans le domaine des politiques de population, l'évaluation revêt deux aspects importants. Le premier aspect consiste à apprécier au moyen des techniques appropriées, les changements intérieurs dans le comportement, les attitudes et les motivations des populations ainsi que les facteurs qui les commandent. Le deuxième aspect de l'évaluation consiste à estimer le coût de toutes les ressources mises en oeuvre dans le programme et à le comparer aux avantages résultant de la mise en oeuvre des programmes.

A titre d'illustration, nous donnons ci-dessous un exemple de schéma d'une organisation institutionnelle pour la formulation d'une politique de population et sa mise en oeuvre.

1) HEISEL, D.F.; "Institutional arrangements and the use of demographic knowledge in the formulation of population policies", in UIESP, Congrès International de la Population, Florence 5-12 juin 1985, volume 3, pp. 331-342.

Exemple de Schéma d'une organisation institutionnelle pour la formulation d'une politique de population et de sa mise en œuvre .



2.5. Evaluation

Comme toute entreprise délibérée du changement social, la mise en oeuvre des politiques de population, étant donné les investissements humains, politiques et matériels importants qu'elle requiert, exige une coordination et un contrôle minutieux des tâches accomplies. Ce sont précisément ces activités de coordination et de contrôle qui donnent naissance aux besoins d'évaluation. Les besoins d'évaluation sont aussi nécessités par le fait que, les politiques de population sont le plus souvent en concurrence avec d'autres politiques de développement, notamment en ce qui concerne l'attribution des crédits.

L'évaluation vise à assurer les décideurs politiques et les administrateurs du programme, que l'effort fourni et les mesures adoptées sont exécutés conformément au plan d'action préfixé et que non seulement les objectifs intermédiaires relatifs à chaque élément du programme, mais surtout le but démographique final poursuivi par l'ensemble du programme, sont atteints.

Ainsi par exemple le programme national de planification de la famille, dont l'objet premier est de mettre à la disposition des couples l'information et les moyens techniques nécessaires pour pouvoir contrôler leur fécondité, même si de plus en plus ces programmes sont conçus en tant que politiques anti-natalistes, constitue un large assortiment d'activités d'où l'on peut extraire trois types d'objectifs pouvant faire l'objet d'une évaluation :

a) des objectifs intermédiaires, tels que :

- l'efficacité des sages-femmes et assistantes sociales,
- les résultats obtenus périodiquement,
- le nombre de nouveaux couples qui recourent à des comportements nouveaux préconisés,
- le rendement des efforts de communication,
- la logistique du programme.

b) des objectifs à moyen ou long terme, tels que :

- la réduction de la mortalité infantile et juvénile et de la mortalité maternelle,
- l'amélioration du bien-être général de la mère et de l'enfant.

1) NATIONS UNIES, Méthodologie des mesures de l'effet exercé sur la fécondité par les programmes de planification de la famille, NATIONS UNIES, Etudes Démographiques n° 66 New-York, 1980, pp. 7-13 (réf. ST/ESA/SER.A/66).

c) un objectif ultime :

- la diminution de la fécondité ou la réalisation d'un taux spécifié de croissance démographique.

L'évaluation peut être entendu comme le processus qui consiste à déterminer la valeur ou l'ampleur du succès obtenu dans la réalisation d'un objectif prédéterminé. Ainsi, évaluer l'effet démographique d'une politique, revient à déterminer dans quelle mesure la mise en oeuvre de celle-ci contribue effectivement à modifier la fécondité, la morbidité et la mortalité, ou les migrations dans le sens souhaité¹⁾. L'intérêt se porte d'abord dans ce type d'opération, sur l'appréciation de la performance effective des tâches, du programme ou de la politique elle-même en fonction des buts recherchés dans le contexte de chaque objectif.

L'intérêt se porte ensuite sur l'appréciation des facteurs particuliers et des changements intervenus dans le comportement, les attitudes et les motivations qui sont à la base de l'effet démographique résultant. Ce second aspect de l'évaluation permet de mieux comprendre l'interdépendance des différents objectifs des éléments du programme, de procéder le cas échéant à une révision ou une réorganisation générale du programme.

D'un point de vue économique, l'évaluation peut être défini en termes d'analyses avantages - coûts. L'exercice consiste à estimer le coût de toutes les ressources mises en oeuvre dans le programme : personnel employé, matériels utilisés, services fournis, etc. , et de le comparer aux avantages résultant du programme afin de parvenir à une maximisation des avantages par coût unitaire, à chacun des différents stades du programme²⁾. Dans un système d'évaluation de ce type, il est nécessaire d'attribuer une valeur monétaire non seulement à chacun des éléments du programme, mais aussi à chacun des avantages qui en résultent, particulièrement les changements intervenus dans les connaissances, les attitudes, les motivations et le comportement des populations.

1) SZYKMAN, Maurice, Problèmes d'évaluation des politiques anti-natalistes, in Politiques de population : Etudes et Documents Vol II n° 2 CIACO Editeur, Louvain-La-Neuve, 1985, pp 9-56.

2) NATIONS UNIES, Mesures, politiques et programmes affectant la fécondité considérés plus particulièrement du point de vue des programmes nationaux de planification de la famille, Nations Unies, Etudes Démographiques n° 51, New-York, 1973, pp. 121-126.

Il semble donc que les différents types d'évaluation soient d'une complexité variable , mais tous exigent un degré minimum des connaissances spécialisées, en raison des activités très diverses concernées. Ainsi un bon système d'évaluation devrait comprendre entre autres activités :

- la détermination des objectifs du programme,
- l'identification des composantes du programme,
- la définition de l'interdépendance fonctionnelle de ces différentes composantes du programme et des décisions relatives à la fixation, pour chacune d'elles, des buts compatibles avec les finalités du programme,
- l'élaboration d'un modèle avantages - coûts, en vue de déterminer les structures indispensables pour assurer le rendement optimal du programme,
- la mise sur pied d'un système continu de rassemblement des informations propres à mesurer les performances accomplies.

V - INTERVENTION EN MATIERE DE POPULATION

5.1. Objet de l'intervention

Il a déjà été démontré dans les paragraphes précédents que, quel que soit le problème démographique posé, l'intervention dans le cadre des politiques de population porte sur les composantes de l'évolution démographique que sont : la natalité, la mortalité et les migrations. En fait s'il s'agit d'un problème de croissance démographique jugée non satisfaisante, l'action porte essentiellement sur la natalité car, d'une part, aucune nation au monde ne recherche une hausse de la mortalité et, d'autre part, les migrations sont à l'heure actuelle peu adaptées à long terme pour résoudre de tels problèmes. On sait que chacune des composantes de l'évolution démographique résulte de deux éléments distincts : d'une part, la probabilité individuelle d'être affecté par le phénomène démographique considéré qui en constitue une mesure du risque et, d'autre part, l'effectif de la population susceptible d'être concerné par le phénomène en question : c'est la population exposée au risque de le subir. Pour des besoins de clarté, à l'aide de deux exemples simples, on va essayer de préciser les mécanismes qui régissent chacun de ces deux éléments et situer de la manière la plus précise l'objet de l'intervention.

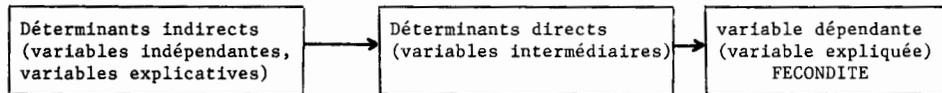
a) Cas de la natalité

Dans une population donnée, la natalité dépend du risque de procréer, mesuré par les taux de fécondité, et du nombre des femmes soumises à ce risque. Une intervention sur la natalité devra donc porter soit sur les taux de fécondité, soit sur la population féminine exposée au risque. A court terme, on peut considérer la population féminine exposée comme une donnée dans la mesure où elle ne peut être modifiée que par les migrations ou la mortalité dont on sait l'impact au niveau national relativement faible sauf situation exceptionnelle. En fait, le facteur le plus important dont dépend la population féminine exposée au risque de procréation est la nuptialité, car la fécondité est vécue de façon privilégiée, voire même exclusive dans certaines sociétés, par les individus mariés. Concernant la fécondité, BLAKE et DAVIS¹⁾ ont retenu onze variables intermédiaires qui en déterminent le niveau, et les ont classés en trois rubriques, selon qu'elles affectent :

1) BLAKE, J. et DAVIS, K., op. cit. pp. 211-235

- le risque d'exposition aux rapports sexuels, en distinguant les facteurs agissant sur la formation et la dissolution des unions des facteurs d'exposition au risque pour les couples en union ;
- le risque de conception ;
- le risque de naissance vivante.

Mécanisme d'action des facteurs de la fécondité selon J. BLAKE et K. DAVIS



- | | | |
|---|---|--|
| <p>1) Incitations et contraintes tendant à la procréation</p> <ul style="list-style-type: none"> - économiques, culturelles psychologiques, politiques etc. <p>2) Variables socio-économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - revenus, logements éducation, religion, santé emploi des femmes etc. <p>3) Institutions socio-économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> . maladie de travail, structure familiale, participation au capital etc. | <p><u>Risque d'exposition aux rapports sexuels</u></p> <p>* Comportement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Age à l'union et fréquence du célibat - Fréquence des rapports sexuels - Abstention des rapports sexuels <ul style="list-style-type: none"> . séparation . Abstention volontaire rituelle et autre <p>* Biologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anomalies psycho-physiologiques (y compris les infirmités) - Maladies diverses (y compris celles liées à la nutrition) <p><u>Risque de conception</u></p> <p>* Comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contraception <ul style="list-style-type: none"> . temporaire, traditionnelle moderne . définitive : stérilisation - Allaitement de l'enfant précédent <p>* Biologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fécondabilité <ul style="list-style-type: none"> . vie fertile : puberté, ménopause . stérilité des adolescentes . règles et cycles anovulaires . stérilité post-partum (aménorrhée post-partum) - Mortalité infantile et juvénile, de l'enfant précédent jusqu'au sevrage - Stérilité pathologique (homme, femme, couple) - Nutrition - Maladies diverses - Anomalies psycho-physiologiques <p><u>Risque de naissance vivante</u></p> <p>* Comportement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avortement volontaire <p>* Biologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mortalité intra-utérine précoce et tardive - Prématurité - Anomalies - Infection et maladies de la mère - Nutrition de la mère | <p>mesurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux Brut de natalité - Descendance finale |
|---|---|--|

BONGAARTS¹⁾ a mis au point un modèle relativement simple des facteurs déterminants de la fécondité dans lequel il montre que, de toutes les variables intermédiaires de la fécondité ci-dessus répertoriées, quatre d'entre-elles sont de loin les plus importantes pour expliquer les différences de fécondité entre population; ce sont :- la proportion des personnes mariées,

- le recours à la contraception,
- la pratique de l'avortement provoqué,
- l'infécondité post-partum, liée essentiellement à l'allaitement naturel.

Dès lors, toute action destinée à modifier la fécondité dans un sens ou dans un autre passe nécessairement par des actions sur l'une et/ou l'autre de ces caractéristiques de la fécondité, de manière à susciter des changements de comportements propres à réduire ou à augmenter selon le cas la fécondabilité, c'est-à-dire la probabilité qu'à une femme de concevoir au cours d'un cycle menstruel, et le temps mort, c'est-à-dire, l'ensemble de la période qui va d'une conception à la réapparition de l'ovulation après l'accouchement.

Dans la littérature socio-démographique consacrée aux facteurs socio-économiques en relation avec la modification du comportement procréateur de nombreux auteurs s'accordent à reconnaître que :

- une altération des valeurs concernant les enfants et la descendance parmi un nombre suffisamment grand de couples en état de procréer tend à faire décroître la fécondité d'un pays ;
- de tels changements dans les valeurs - changements qui vont dans le sens d'une restriction du nombre des enfants - prédominent particulièrement dans un environnement socio-économique caractérisé par un développement plus ou moins avancé ;
- les aspects déterminants du développement qui influencent la baisse de la fécondité résident dans :
 - i) le relèvement généralisé du niveau de vie,
 - ii) l'amélioration du statut de la femme, grâce à l'accès à une meilleure instruction et à des réformes législatives appropriées,
 - iii) la modification de structure et de fonction de la famille,
 - iv) le déclin des motivations à base coutumière et traditionnelle,
 - v) le déclin de la mortalité.

1) BONGAARTS, J., "A framework for analyzing the proximate determinants of fertility", Population and Development Review, vol. 4, n° 1, 1978, pp. 105-132.

Si ces points spécifiques objet d'un consensus théorique ont pu être vérifiés dans les pays développés actuels, il en va autrement pour les pays en développement d'Afrique noire où les pratiques coutumières et traditionnelles sont encore très vivaces et où l'analphabétisme touche la plus grande partie de la population ; la question se pose en effet à leur sujet de savoir dans quelles circonstances les individus contrôleront-ils leur fécondité.

b) Cas de la mortalité Infantile et Juvénile

En se fondant sur la littérature et les théories explicatives de la mortalité et fort de son expérience propre, MOSLEY¹⁾ a élaboré un cadre conceptuel des facteurs explicatifs de la mortalité infantile et juvénile en mettant en exergue le rôle déterminant du couple malnutrition/infection. Son modèle se repose sur cinq postulats :

- i) - dans un milieu bien protégé, on peut s'attendre à ce que près de 98% des enfants survivent au premier anniversaire (TMI = \pm 20%) ;
- ii) - la baisse de cette probabilité de survie résultera de l'action des facteurs socio-économiques, considérés comme principaux déterminants de la mortalité ;
- iii) - ces facteurs agiront soit à travers les mécanismes biologiques, soit à travers les variables intermédiaires qui influencent en premier lieu le risque de morbidité et ensuite le résultat de ce processus morbide ;
- iv) - ces états morbides (maladies, malnutrition) observés dans la population survivante ne sont pas considérés comme des variables indépendantes, mais plutôt comme des variables biologiques reflétant les actions des variables intermédiaire ;
- v) - la mortalité de l'enfance est en général la conséquence ultime de l'expérience cumulative de plusieurs épisodes de maladies (y compris les synergies biologiques) et rarement le résultat d'un seul épisode de maladie isolé²⁾.

Pour cet auteur, les déterminants socio-économiques et les variables intermédiaires agissent en amont pour déterminer soit directement la malnutrition et/ou l'infection, soit la capacité de résistance de l'enfant ou sa

1) MOSLEY, H., Considerations for a conceptual framework for the study of child survival, Ford Foundation, Jakarta 1982 (cité par Akoto Eliwo Mandjole)

2) Akoto Eliwo Mandjole, Mortalité infantile et juvénile en Afrique. Niveau et caractéristiques, causes et déterminants, Louvain-La-Neuve, CIACO, 1985, p. 160

capacité d'absorption des aliments, qui, à leur tour, pèsent sur le couple malnutrition/infection. Seules en revanche, les pratiques de lutte contre la maladie agissent en aval en déterminant la thérapie qui peut éventuellement sauver de la mort¹⁾.

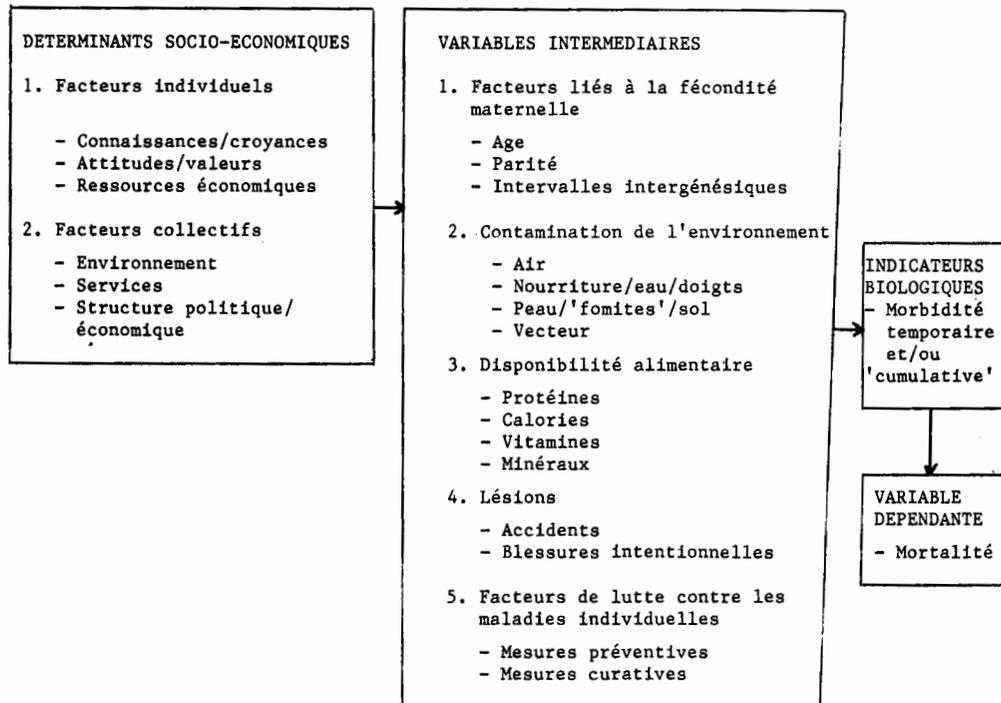
A titre indicatif, on peut évoquer l'exemple d'une absence d'installations sanitaires ou d'installations sanitaires médiocres qui a pour conséquence immédiate sur l'environnement de générer l'insalubrité caractérisée par :

- la prolifération microbienne,
- la prolifération des vecteurs,
- la pollution de l'eau,
- l'augmentation des risques de contamination.

Il en résulte donc pour les enfants qui vivent dans un tel environnement, une augmentation des risques d'infections (paludisme, diarrhées, gastro-entérites et autres maladies infectieuses et parasitaires), lesquelles peuvent être aggravées chez les sujets qui souffrent de malnutrition en raison de leur plus faible résistance. C'est alors qu'interviennent les facteurs de lutte contre les maladies qui sont influencées par l'attitude des parents vis-à-vis de la médecine occidentale, les pratiques et attitudes traditionnelles, l'accès aux soins médicaux, la connaissance et la pratique de l'hygiène, etc. Henri MOSLEY distingue dans son schéma six déterminants socio-économiques de la mortalité infantile et juvénile : trois au niveau individuel et trois au niveau collectif, et quinze variables intermédiaires réparties en cinq catégories. Le schéma suivant en donne une illustration.

1) VALLIN, J., "Les facteurs de la mortalité infantile dans les pays en développement", in IFORD : Les Enquêtes sur la Mortalité Infantile et Juvénile, vol. 1, 1985, pp. 121-129.

Schéma des déterminants de la mortalité
infantile et juvénile selon H. MOSLEY



D'après ce schéma, toute réduction de la mortalité infantile et juvénile, passe nécessairement par une amélioration des services de santé accompagnée par des améliorations nutritionnelles et hygiéniques, des améliorations de l'environnement et des soins de santé maternelle et infantile.

En effet réduire la mortalité infantile et juvénile dans les pays en voie de développement veut tout d'abord dire deux choses : d'une part réduire l'incidence et l'expansion de la maladie, notamment celles des maladies infectieuses et parasitaires et d'autre part augmenter de façon durable la résistance de l'individu à la maladie. Le premier point est surtout une affaire de santé publique; en général la plupart des pays ont jeté les bases infrastructurelles en vue de contrôler la maladie bien qu'il reste encore beaucoup à faire. Par rapport au deuxième point, on a fait relativement peu pour augmenter la résistance à la maladie : l'importance des décès des enfants dans les pays en

développement est attribuable pour une large part à des infections infantiles, généralement associées à un environnement peu salubre et à une éducation sanitaire de la mère très insuffisante, et aggravées par l'état de malnutrition de l'enfant. Un exemple de synergie malnutrition-infection souvent cité dans la littérature et celui de la rougeole qui n'est grave que par les complications qui la prolongent lorsqu'elle s'attaque à un organisme dénutri et dont la suppression (par des campagnes de vaccination par exemple) ne peut donc suffire à briser le cercle vicieux.

5.2. Types d'interventions possibles

Les différents types d'interventions possibles dans le cadre d'une politique de population peuvent être déterminés par référence au cadre analytique des facteurs des phénomènes démographiques. Les actions à promouvoir peuvent porter soit sur les déterminants directs (variables intermédiaires) les plus importants dans la réalisation de l'événement démographique associé, soit sur les déterminants indirects (variables indépendantes ou variables explicatives) qui sont en corrélation marquée avec le phénomène démographique considéré. Si les déterminants directs se situent au niveau des caractéristiques purement individuelles relevant du comportement, de la mentalité et de la physiologie de l'individu en cause, il n'en va pas de même pour les déterminants indirects. Ceux-ci peuvent en effet se rapporter soit à des caractéristiques individuelles relevant du domaine socio-économique (niveau d'instruction, revenu, logement, profession, résidence, situation matrimoniale, etc.), soit à des caractéristiques collectives telles que les valeurs sociales et culturelles et les moeurs, qui déterminent en fait les comportements, attitudes, pratiques et croyances individuelles¹⁾.

5.2.1. Interventions sur les déterminants directs

i) Offre d'informations et de services

Ce type d'intervention consiste à mettre à la disposition des individus les moyens d'information et aussi les moyens techniques nécessaires pour réaliser les comportements souhaités. C'est ce type d'intervention qui est utilisé dans les programmes de planification familiale dont l'objet, rappelons-le, est d'assurer aux couples mariés, une connaissance appropriée des mécanismes de la reproduction humaine et de la contraception, et de mettre à leur disposition des méthodes et des engins contraceptifs. On signale aussi que ces programmes comportent généralement des moyens de lutte contre la stérilité et la sous-fécondité. Ce type d'intervention est aussi utilisé dans les programmes sanitaires

1) GERARD, H., "Types d'intervention d'une politique démographique: Approche théorique", Politiques de population : Etudes et Documents n° 1, Louvain-La-Neuve CIACO, 1983, pp. 23-59.

préventifs et/ou curatifs tels que les programmes de vaccination, les programmes de soins de santé primaires, les programmes de lutte contre certaines maladies infectieuses et parasitaires.

Pour être efficace et donner des résultats escomptés, ce type d'intervention suppose que l'adoption des comportements nouveaux préconisés par l'individu, ne rencontre aucune difficulté particulière, sinon le manque d'informations et de moyens techniques que justement l'intervention se propose de solutionner. Il faut donc, pour garantir le succès de ce type d'intervention, une adéquation et une compatibilité relativement grandes entre les comportements nouveaux à promouvoir et l'environnement socio-culturel qui détermine jusque-là les comportements anciens que l'on se propose de combattre.

ii) Persuasion

Ce type d'intervention est préconisé chaque fois que l'adoption par l'individu des comportements nouveaux se heurte à quelques formes de résistance. Il consiste à persuader l'individu de l'intérêt à adopter les comportements nouveaux que l'on veut promouvoir, ou au contraire à délaisser les comportements anciens que l'on veut proscrire; parfois il peut être nécessaire de fournir à l'individu les justifications nécessaires d'un changement de comportement. Les programmes d'éducation sanitaires utilisent souvent ce type d'intervention notamment en ce qui concerne l'alimentation du bébé et de la femmes enceinte, les règles à suivre en matière d'hygiène, etc.

Ce type d'intervention peut consister en une attribution d'avantages matériels ou au contraire des pénalités en cas d'adoption ou de persistance de tel ou tel comportement. Il en va ainsi du régime des prestations familiales qui doivent faciliter la vie de l'enfant en permettant aux parents de disposer d'un complément de revenu dont le montant peut être fixé en fonction du comportement à promouvoir en matière de fécondité.

Le succès ou l'échec de ce type d'intervention dépend surtout de la réaction de l'individu compte tenu de sa propre façon de voir les choses en ce qui concerne le phénomène en cause : ne sera-t-il pas choqué par les implications nombreuses du comportement nouveau prôné ? , sera-t-il capable de comprendre le bien fondé des argumentations en défaveur des comportements anciens à proscrire, ceux-là même qui sont tout à fait conformes aux traditions sociales et culturelles laissées par les ancêtres, et cadre de référence de toute activité ? Ici encore, l'adoption des comportements nouveaux dépend du degré d'attachement de l'individu aux valeurs sociales et culturelles anciennes d'une part,

et de la relative compatibilité du modèle culturel ancien au modèle culturel qui correspond à la nouvelle vision des choses.

iii) Contrainte

Ce troisième type d'intervention apparaît dans cette logique comme le dernier recours en raison de son caractère radical. Il vise à contraindre l'individu à adopter certains comportements soit par l'interdiction des autres types de comportement, soit par l'obligation d'adopter des comportements déterminés. La mise en oeuvre de ce type d'intervention consiste en l'adoption des lois et des mesures de répression par l'autorité gouvernementale. Il en va ainsi des lois sur l'interdiction de l'avortement, l'âge légal minimal de mariage, la scolarisation obligatoire pour tous les enfants en âge scolaire, les migrations forcées, les vaccinations obligatoires, etc. Pour que ce type d'intervention soit réellement efficace, il faut que le droit de contraindre, revendiqué par l'autorité en cause soit reconnu, que les possibilités d'exercice de ce droit soient réelles et que l'autorité dispose de moyens réels et efficaces pour contrôler l'application de ces lois.

5.2.2. Intervention sur les déterminants indirects

L'intervention sur les déterminants indirects portent sur les valeurs socio-culturelles, traditionnelles et autres, qui contraignent l'individu à adopter des comportements et des attitudes déterminés. Selon KAHL¹⁾ "les valeurs traditionnelles sont obligatoires par leur force, sacrées par leurs connotations et stables par leur atemporalité. Elles entraînent une acceptation fataliste du monde tel qu'il est, le respect de ceux qui détiennent l'autorité et la soumission de l'individu à la collectivité". Ainsi l'adoption des comportements souhaités dans le cadre d'une politique par l'individu se heurtera toujours à une résistance plus ou moins forte de sa part, si ceux-ci ne correspondent pas à ses modèles culturels de référence, et ce quelque soit le type d'intervention mis en oeuvre. Le succès des politiques de population réside donc aussi dans la capacité des mesures et programmes à opérer des transformations des mentalités et des comportements individuels en s'attaquant aux modèles culturels qui entretiennent en quelque sorte l'obscurantisme au sein des populations. Le succès dans la transformation des modèles culturels facilite finalement, au niveau individuel, l'adoption des comportements souhaités qui deviennent dès lors parfaitement compatibles aux aspirations, aux mentalités et à la nouvelle vision des choses ainsi créées.

1) KAHL, J.A., The measurement of modernism : a study of values in Brazil and Mexico Austin Texas : University of Texas Press 1968. Cité par Francis O. OKEDJI, "changements dans le comportement individuel en matière de procréation et valeurs culturelles" - UIESP, BUCAREST, 1974, p. 41.

Malheureusement il existe très peu de documentation sur ce type d'intervention. Cependant, se fondant sur la tendance à une association assez marquée entre certains facteurs socio-culturels et des variables démographiques, on peut supposer que des modifications sensibles de ces facteurs ont pour effet d'amener l'individu à se référer à un modèle culturel différent, compatible aux objectifs poursuivis. De nombreuses études de par le monde, ont mis en évidence une corrélation négative entre la fécondité et le niveau d'instruction. Plusieurs explications ont en effet été avancées quant au rôle de l'instruction sur la réduction de la fécondité : par exemple, l'instruction peut affecter les normes et les valeurs des individus en les amenant à mettre en question la morale et la pratique traditionnelles, à se référer de plus en plus à un modèle culturel nouveau et à avoir une nouvelle vision des choses et du monde, en particulier à opter pour une fécondité plus réduite, à observer beaucoup mieux les règles d'hygiène et de salubrité, etc.

Si cette hypothèse est vérifiée, on peut dès lors envisager une intervention sur les modèles culturels, en s'attachant à modifier certaines caractéristiques individuelles, d'ordre social, culturel, économique, qui orientent dans une certaine mesure les attitudes et les comportements des individus. Ce faisant, on plonge droit dans la réalisation des objectifs multiformes du développement. Ce type nouveau d'intervention trouve son adoption dans les recommandations de la Conférence mondiale de la population de BUCAREST en 1974, notamment celles relatives à l'importance à donner à l'interaction entre variables démographiques et variables non démographiques, et sur les rôles que ces dernières pourraient jouer comme instrument de politique démographique. Les gouvernements sont donc invités à recourir de plus en plus à des modifications sur l'environnement socio-économique des variables démographiques pour atteindre certains objectifs démographiques.

5.3. Types de moyens d'intervention utilisés par les gouvernements

D'un point de vue tactique, les gouvernements disposent de tout une gamme de moyens d'intervention pour mettre en oeuvre leurs politiques de population. D'après un inventaire récent, établi par la Division de la Population des Nations Unies, dans les trois secteurs de base d'intervention des politiques de population qui sont respectivement les interventions sur la morbidité et la mortalité, la fécondité et les migrations (internes et internationales), sept catégories d'intervention sont possibles :

- les mesures légales,
- les programmes gouvernementaux volontaires,
- les campagnes d'information, de propagande et d'éducation,
- les mesures socio-économiques d'encouragement et de dissuasion,
- les arrangements institutionnels,
- les modifications de l'environnement socio-économique ,
- les mesures de pressions psycho-sociales.

En guise d'illustration, nous empruntons à la Division de la Population des Nations Unies⁽¹⁾, les tableaux ci-dessous qui donnent la liste des différents moyens d'intervention mis en oeuvre par les gouvernements, sur la fécondité, la morbidité et la mortalité et les migrations internes et internationales.

(1) DIVISION DE LA POPULATION DE L'ONU (New York), les politiques de population : objectifs, moyens et définitions in Actes du Séminaire National sur les politiques de population au Mali, Bamako 22-28 mars 1983, pp. 83-92.

Tableau 1 : Types de moyens utilisés dans les politiques démographiques

(Source : Division de la Population des Nations-Unies : New York)

| Catégories de moyens utilisés | Fécondité | Morbidité et mortalité | Mobilité géographique |
|--|---|---|---|
| 1) <u>Mesures légales</u> | <ul style="list-style-type: none"> - Age au mariage - Réglementation accès à contraception, avortement et stérilisation. - Sanctions légales pour non respect des normes de reproduction fixées par Etat - etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Dispositions légales concernant hygiène, environnement, santé (par exemple alimentation, travail, etc). - Vaccinations obligatoires - Visites médicales obligatoires (écoles, entreprises, etc) - etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Contrôles sorties et entrées frontières internationales - Limitations réglementaires déplacements des personnes à l'intérieur des frontières, etc. - Restrictions des constructions (individuelles et collectives) dans certaines zones - Migrations forcées - etc. |
| 2) <u>Programmes gouvernementaux volontaires</u> | <ul style="list-style-type: none"> - Programme gouvernemental de régulation des naissances - Intégration ou non de ces programmes gouvernementaux (santé, éducation, développement rural, etc.) - etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Programme gouvernemental d'hygiène et prévention - Programme d'éradication de certaines endémies ou maladies graves, etc. - etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Programme mise en valeur de certaines régions, etc. - Programme d'encouragement à émigration ou immigration - etc. |
| 3) <u>Information et éducation</u> | <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes d'information sur questions de procréation (individuelles et collectives). - Enseignement de questions de population dans établissements scolaires et autres - etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes d'information sur questions d'hygiène et de santé. - etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes d'information sur questions de développement régional, rural, urbain. - etc. |

Tableau 1 : (suite)

| | | |
|---|--|---|
| <p>4) <u>Mesures socio-économiques d'encouragement et de dissuasion</u></p> | <p>- <u>Visant individus : Positives</u> : allocations familiales, exemption impôts, paiements récompenses pour stérilisation, facilités logement, etc. <u>Négatives</u> : suppression allocations familiales et exemptions d'impôts à partir du n^e enfant, retrait facilités logements, etc.</p> <p>- <u>Visant communautés :</u> <u>Positives</u> : subsides pour infrastructure si objectifs démographiques atteints <u>Négatives</u> : retrait de certains subsides, paiement sur base démographique fixe de subsides aux communautés en croissance, etc.</p> <p>- etc.</p> | <p>- <u>Visant individus : Positives</u> : subsides aux migrants, facilités logement, remise d'impôts coûts allégés, transports, etc.; <u>Négatives</u> : surtaxations, transports à coûts élevés, etc.</p> <p>- <u>Visant collectivités :</u> <u>Positives</u> : subsides, pour infrastructure et emploi, investissements directs Etat, taxations favorables, pôles de croissance, etc. <u>Négatives</u> : surtaxations, coûts transports élevés, etc.</p> <p>- etc.</p> |
| <p>5) <u>Arrangements institutionnels</u></p> | <p>- Création d'un comité interministériel pour formuler et mettre en oeuvre politiques de population (incluant dans certains pays questions de migrations).</p> <p>- Création d'une unité de haut niveau auprès des organes de planification pour intégrer programmes population dans plans de développement.</p> | <p>- Création d'un comité interministériel pour formuler et mettre en oeuvre politiques de santé.</p> <p>- Création d'un comité interministériel pour les problèmes de migration internationale.</p> <p>- Création d'un comité interministériel pour les questions d'aménagement du territoire.</p> |

Tableau 1 : (suite)

6) Modification de l'environnement socio-économique

- Redistribution des revenus (y compris réforme agraire).
- Développement éducation.
- Amélioration condition féminine
- etc.

- Développement niveau de vie, dont éducation, logement, environnement sanitaire (eau potable, égouts, etc.) alimentation, etc.
- Création ou développement sécurité sociale
- Restructuration des conditions de fonctionnement de la médecine (soins primaires de santé)
- etc.

- Choix de certaines stratégies de développement : industrialisation, développement rural intégré, développement auto-centré, industries de substitution d'importation, agriculture industrielle, etc.
- etc.

7) Mesures de pressions psycho-sociales

- Mise en oeuvre de normes gouvernementales de reproduction par pressions collectives sur individus au niveau villages, entreprises, quartiers, etc.
- Utilisation d'un système de répartition naissances par "quota" au niveau communauté de base.
- etc.

Tableau 2 : Degrés d'intensité d'une politique tendant à modifier la fécondité
type d'intervention correspondant aux différents degrés d'intensité
et position des gouvernements à l'égard du droit à procréer librement
(Source : Division de la population des Nations Unies : New York)

| | | <u>Degrés d'intensité des politiques</u> | | | | | |
|--|--|--|--|---|---|--|---|
| | | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) |
| | | Absence de politique fondée sur absence d'intérêt gouvernement | Politique gouvernementale de neutralité fondée sur décision délibérée de ne pas intervenir | Politique gouvernementale d'intervention limitée | Politique gouvernementale d'intervention complète, mais sans coercition : a) libérale b) restrictive | | Politique gouvernementale d'intervention complète comprenant éléments plus ou moins importants de coercition. |
| <u>Types d'intervention</u> | | -Accès aux moyens modernes de contraception organisé par associations privées | Accès aux moyens modernes de contraception soutenu indirectement par gouvernement | -Accès moyens modernes contraceptifs pris en charge par gouvernement dans programmes planification familiale intégrée ou non. -Développement de moyens socio-économiques d'incitation au niveau collectif et individuel -Règlementation plus ou moins libérale avortement et stérilisation. -Détermination âge minimal au mariage pour raisons démographiques. | -Mêmes que 4, avec en plus recours à moyens socio-économiques de discussion individuels et collectifs plus ou moins rigoureux. -Recours à certaines formes de pression plus ou moins contraignants. | -Mêmes que 5, avec en plus nécessité autorisation préalable pour grossesse ou naissance. (Système des quotas de naissances). -Obligation de recourir avortement ou stérilisation dans certains cas. | |
| <u>Position gouvernement à l'égard des droits couples à choisir librement nombre d'enfants</u> | | Gouvernement n'intervient pas ou intervient indirectement pour renforcer droit des couples à choisir librement nombre d'enfants. | | | Gouvernement intervient directement par mesures destinées à modifier le contexte dans lequel couples exercent droit à choisir librement nombre d'enfants, mais sans rejeter droit couples à choisir librement nombre d'enfants. | | Gouvernement intervient directement et limite le droit des couples à choisir librement nombre d'enfants. |

CONCLUSION

Depuis la conférence de Bucarest en 1974 où les pays du Tier Monde, opposés aux pays occidentaux, affirmaient que le principal frein au développement résident dans les inégalités des processus de développement socio-économique et le manque d'équité dans les relations économiques internationales, plusieurs pays en développement, notamment ceux du continent africain, ont pris conscience des problèmes de population. Plutôt que de rechercher le facteur clé supposé dominer tous les autres, il est certainement plus utile de reconnaître l'existence de plusieurs facteurs dont aucun n'est vraiment négligeable. Dans cet esprit le délégué du groupe africain à la Conférence de Mexico (1984) affirmait qu'on ne pouvait plus permettre une croissance incontrôlée de la population à une époque où la production alimentaire ne suit pas la croissance démographique.

Les politiques de population, comme nous l'avons vu, sont l'expression concrète du contrôle de la population. Elles ne sont pas une fin en soi : l'accélération ou la croissance démographique ne pourrait être retenu comme un objectif intrinsèquement démographique, puisqu'il est toujours assujéti de façon implicite ou explicite, à une cause première déterminante, d'un ordre autre que démographique. Il apparaît donc qu'aucun objectif de population n'est imaginable sans référence à un principe directeur d'organisation de la société.

Un nombre de plus en plus croissant des gouvernements des pays du Tiers Monde en général et d'Afrique en particulier, dans le but d'améliorer le bien-être et la qualité de la vie de leur population, s'orientent résolument dans la planification du développement. Intégrer les politiques de population au développement devient alors une évidence, même si sa réalisation l'est beaucoup moins, en raison des liens inextricables entre la population, les ressources, l'environnement et le développement. En tout cas les politiques démographiques classiques doivent céder le pas à toutes celles qui sont intégrées dans le processus du développement. Il ne suffit pas comme on l'imagine trop souvent, d'agir sur la population pour accroître la richesse car l'augmentation de la production dépend non seulement de la population elle-même, notamment son volume et sa structure, mais aussi des conditions externes, telles que la disponibilité des ressources naturelles, l'environnement, le climat, le niveau de la technologie, etc.

En effet pour être efficaces, les politiques démographiques doivent dans le même temps, modifier les structures socio-économiques et favoriser la réalisation des objectifs du développement et non contribuer au renforcement de la misère .

Parmi les politiques démographiques qui ont pris une importance particulière, celles visant à améliorer le niveau de santé des population et celles visant à réduire la natalité, sont les plus en vue dans les pays d'Afrique, en raison de la conviction de leurs liens étroits avec le développement et l'amélioration des conditions de vie des familles. En tout cas il ne semble pas que l'on ait intérêt à proposer comme objectif démographique le maintien de la croissance démographique dans la plupart de ces pays, et à fortiori son accélération.

Les soins de santé primaires, tels que définis par la Conférence internationale de Alma-Ata en 1978 ¹⁾ et certaines recommandations contenues dans le plan d'action adopté par la Conférence mondiale de la population (1974) relatives aux objectifs généraux à atteindre pour les pays désirant modifier le niveau de leur fécondité, sont des axes d'action privilégiés pour la réalisation des objectifs de ces politiques démographiques.

Toutefois, pour être pleinement efficaces, la mise en oeuvre de ces politiques, bien que dirigées au sommet-gouvernement- doivent être décentralisées et tenir compte du contexte social, culturel, économique et environnemental dans lequel elles s'appliquent, pour avoir un impact réel sur la population. Les campagnes d'éducation et de sensibilisation qu'elles impliquent, doivent prendre en compte les valeurs traditionnelles locales pour susciter une meilleure adhésion à des connaissances et attitudes beaucoup plus rationnelles face à la procréation, à la maladie, à la façon de soigner et de nourrir les enfants, etc. En faisant appel à des ressources matérielles et humaines locales, ces politiques, bien conçues, sont un puissant facteur d'accroissement de la conscience sociale, d'initiative et d'innovation. Les politiques de population, en tant que partie intégrante de la politique du développement économique, social et culturel, exigent des pouvoirs publics, un engagement politique ferme et permanent, reposant sur la compréhension et le soutien sans réserve de la population.

1) OMS/FISE, les soins de santé primaires : Rapport de la conférence internationale sur les soins de santé primaires, Alma-Ata (URSS), 6-12 septembre 1978, OMS, Genève, 1978, p. 50.

EXPERIENCES DU CAMEROUN EN PLANIFICATION DE LA POPULATION,
ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Par

M. V. KOSSIVI AYASSOU*

* Chargé d'enseignement et de recherche à l'IFORD

INTRODUCTION

Le Cameroun est l'un des tous premiers pays d'Afrique Noire francophone qui ont opté pour la planification de leur développement économique et social. Cette planification est considérée comme un processus rationnel de mise en valeur des ressources naturelles et humaines du pays. Le Cameroun qui est à son sixième plan quinquennal peut être considéré comme le pays des plans quinquennaux. Avant son accession à l'indépendance juridique, le Cameroun avait élaboré et mis en application sous l'impulsion du FIDES deux plans quadriennaux de développement entre 1946 et 1959.

Il y a lieu de signaler que le premier de ces plans visait la mise en place des structures du développement. Le second devait :

- parachever la phase de mise en chantier des grands travaux d'infrastructure; et
- accentuer la part des crédits réservés au développement de la production, afin d'accroître le niveau de vie de la population.

Il faut ajouter que pour atteindre les objectifs du second plan, six séries d'actions ont été envisagées :

- "La diversification et la valorisation des richesses agricoles (production d'espèces sélectionnées et à haut rendement, formation d'un paysannat par l'encadrement d'agents des secteurs de modernisation rurale);
- l'intensification des échanges intérieurs de biens produits (aménagement des pistes de collecte et achèvement des grands travaux d'infrastructure entrepris au cours du premier plan);
- l'amélioration du cadre de travail des producteurs (petits travaux d'intérêt rural);
- la valorisation du capital humain (scolarisation primaire rurale et groupes d'hygiène mobile dans les campagnes);
- l'éducation du producteur et la recherche de son adhésion à l'action entreprise;
- l'extension du mouvement coopératif."¹⁾

1) Premier plan quinquennal de développement économique et social 1961-1966 - Ministère des finances et du plan. République du Cameroun - 1961. Ce plan ne concerne que le Cameroun oriental.

Comme on peut le constater, dix ans avant son indépendance le Cameroun avait déjà posé les problèmes de son développement économique et social, et commencé à mettre en place les structures de ce développement par la création en 1959 d'une Commission générale, des commissions départementales du plan et de six commissions spécialisées.

On voit que le Cameroun a actuellement trente ans d'expérience en matière de planification. Et c'est à juste titre que ce pays a été choisi pour servir d'étude de cas à l'atelier de formation des planificateurs africains sur "population, ressources humaines et planification du développement en Afrique".

Cette communication a été rédigée à partir de l'analyse des documents des cinq premiers plans quinquennaux du Cameroun et des documents préparatifs du sixième plan.

Cet exposé serait encore plus intéressant s'il était le résultat d'enquête menée auprès des services et cadres des départements ministériels qui ont participé à l'élaboration et à l'exécution des différents plans camerounais.

A défaut de contacts directs avec les planificateurs camerounais, on tentera d'étudier à travers les documents - plans disponibles - l'expérience du Cameroun en matière de planification de la population et du développement.

Pour ce faire, l'exposé sera divisé en quatre parties :

- Le premier chapitre intitulé "méthodologie d'élaboration des différents plans" étudiera : les structures d'élaboration des plans, la procédure d'élaboration et les modèles de projections et de prévisions utilisés.
- le deuxième chapitre donnera un aperçu sur les programmes sectoriels;
- le troisième chapitre sera consacré à l'étude de la place de la population dans les différents plans; et
- le dernier chapitre tentera de proposer une approche pratique de planification de la population, des ressources humaines et du développement en Afrique.

I - METHODOLOGIE D'ELABORATION DES DIFFERENTS PLANS

Ce chapitre a pour objectif d'analyser les structures mises en place par le Gouvernement camerounais, les procédures adoptées et les modèles de projections et de prévisions utilisés dans les plans. On tentera de faire ressortir l'évolution d'un plan à l'autre des trois aspects abordés dans ce chapitre.

1. Les structures d'élaboration des plans

Pour la clarté de l'exposé on distinguera deux types de structures.

1.1 Les structures politiques

Il s'agit du cadre politique qui sous-tend le plan.

Le premier (1961-1966) et le second (1966-1971) plans ne donnent aucune indication sur les structures politiques. Cependant le troisième plan 1971-1976 avait pour cadre politique : le Président de la République, l'Assemblée Nationale et le Parti National. Le Président de la République a promulgué la loi instituant le troisième plan qui a été voté par l'Assemblée Nationale. Le Parti unique National était chargé de motiver tous ses membres pour participer à l'exécution du plan.

Au cours du quatrième plan (1976-1981) une structure nouvelle est créée : le Conseil économique et social s'est ajouté à celles du plan précédent; le cinquième plan (1981-1986), revient aux mêmes structures que celles du troisième plan. Alors qu'avec le sixième plan (1986-1991) est née la Commission Nationale de la Population chargée de définir les grandes lignes et poser les bases d'une politique au Cameroun et de veiller à la traduction de cette politique dans les programmes régionaux, sectoriels et nationaux du sixième plan quinquennal. Il s'agit ici d'une innovation : tous les objectifs sectoriels et régionaux ont été définis à partir des données démographiques et leurs projections.

Le Cameroun s'est donc doté de structures politiques lui permettant de faire la planification démo-économique.

1.2 Les structures administratives

Dès le premier plan déjà les structures fondamentales de planification étaient mises en place aux niveaux local (Commissions d'action rurale), départemental (commissions départementales du développement), régional (conseils régionaux du plan) et national (Commission nationale et commissions spécialisées

du plan). Toutes ces structures sont coordonnées par le Ministère du Plan qui assure leur direction technique. Ces structures ont très peu varié du premier au sixième plan. Leur évolution se situe au niveau de l'augmentation des commissions spécialisées d'un plan à l'autre : de six en 1961 leur nombre a atteint quatorze en 1981 et seize en 1986.

En résumé on constate que le Cameroun a mis en place et consolidé en vingt cinq ans les structures techniques et administratives de planification.

2. Procédure d'élaboration des plans

L'étude de cinq alternatives permettra d'éclairer cette section. Il s'agira de voir le cheminement qui a conduit à l'aboutissement du document plan : définitions des objectifs, élaboration des programmes sectoriels, sessions des commissions de la planification, synthèse et bilan du plan précédent.

Il est évident que pour le plan 1961-1966 considéré comme premier plan quinquennal, il ne peut y avoir de bilan du plan précédent. En dehors du deuxième plan, les troisième, quatrième, cinquième, sixième plans ont commencé par le bilan du plan précédent.

Pour tous les plans (du premier au sixième) sauf pour le quatrième plan, les objectifs ont été clairement définis. Les cinq premiers plans sauf le second ont créé des commissions pour l'élaboration des programmes sectoriels. En dehors du premier plan les quatre suivant ont fait l'objet de sessions des différentes commissions de planification aux niveaux local, départemental, régional et national. Mais seuls le troisième et le cinquième plans ont créé une commission de synthèse, les autres se sont contentés de la Commission Nationale de la Planification.

Le sixième plan qui est le couronnement de vingt cinq ans d'expérience a respecté les cinq aspects de la procédure classique d'élaboration d'un plan de développement : bilan du plan précédent, définition des objectifs, élaboration des programmes sectoriels, session des commissions de planification et synthèse. Placé sous le signe du Renouveau National, il a connu un processus d'élaboration beaucoup plus démocratique que les plans précédents.

Comme il a été constaté au niveau des structures, la procédure d'élaboration des plans au Cameroun a évolué et s'est améliorée d'un plan à l'autre.

3 Modèles de projections et de prévision utilisés dans les plans

Ce paragraphe tentera d'étudier les différents modèles de projections démographiques et de prévisions économiques et sociales utilisés dans les différents plans. Pour atteindre cet objectif on procédera par étape.

3.1 Prévisions économiques

Approche macro-économique

Il s'agit de techniques de prévisions de croissance économique globale à partir des agrégats de la comptabilité nationale.

Le premier plan a fait des études générales pour l'ensemble du pays à partir des renseignements généraux. Le second plan a fait les estimations à partir des comptes économiques. Le troisième plan a utilisé un modèle mathématique basé sur le taux de croissance du PIB; ce modèle a considéré le "capital" comme le seul facteur de production. Il s'est servi de certains paramètres et coefficients (les prix, le taux de croissance de la population, l'auto-consommation, le coefficient marginal du capital) observés au cours des années précédentes. Le quatrième plan n'a donné aucune indication sur les méthodes de prévisions économiques. Il en est de même du sixième plan qui a fait une étude rétrospective de l'économie nationale. Par contre le cinquième plan a réalisé une analyse macro-économique rétrospective de l'économie nationale à partir des agrégats de la comptabilité nationale.

Approche basée sur l'analyse des programmes sectoriels

La deuxième approche adoptée au cours des premier, troisième, cinquième et sixième plans a consisté à partir des études sectorielles pour faire des prévisions au niveau national. On a cherché à rapprocher les objectifs et actions sectoriels des objectifs et programmes nationaux. Ensuite on en a déduit des prévisions de croissance économique nationale. Ce faisant, on a essayé de maintenir une cohérence entre les objectifs des programmes sectoriels et ceux des programmes nationaux. En d'autres termes; les agrégats de la comptabilité nationale ont été obtenus par estimation à partir des programmes sectoriels. On peut ajouter que le quatrième est parti des prévisions détaillées par secteur pour aboutir aux prévisions nationales.

3.2 Modèles de projections démographiques et de prévisions sociales

Comme l'indique, son titre, ce paragraphe abordera :

Méthodes de projections démographiques

Les cinq premiers plans ne donnent pas d'information sur la méthode de projections utilisée au niveau de la population. Dans ces plans le planificateur s'est contenté de donner des chiffres sur l'évolution future de la population. Ces projections correspondent en général à la période du plan. Seul le sixième qui a un chapitre "population" assez détaillé. On y a fait des projections avec trois hypothèses (faible, moyenne et forte). Ces hypothèses concernent l'évolution des taux de natalité et de fécondité desquels on a déduit les taux d'accroissement naturel qui ont servi à faire les projections.

Méthodes de prévisions sociales

On essaiera de considérer ici les prévisions au niveau de l'emploi, de la main-d'oeuvre, de la santé et de l'éducation.

Le premier plan n'a donné aucune indication sur l'emploi et la main-d'oeuvre. Il s'est contenté de faire la liste des investissements nécessaires au cours du quinquennat au niveau de la santé et de l'éducation.

En matière d'enseignement le second plan a fait des prévisions d'effectifs scolaires par niveau et par cycle pour toutes les années du plan. Ces prévisions sont faites à partir des rendements du système d'éducation observés dans les années qui précèdent le plan. Il faut y ajouter les prévisions du nombre d'enseignants, des infrastructures et de leurs coûts. Malheureusement le document ne mentionne pas les méthodes et les hypothèses pour ces prévisions.

En ce qui concerne la santé et les affaires sociales, on a fait des prévisions globales au niveau des objectifs et des investissements nécessaires pour les atteindre.

En matière d'emploi et de la main-d'oeuvre le second plan a fait des prévisions des sortants des systèmes éducatifs par niveau et qualification qui seront disponibles au cours du plan. Ces prévisions ont été faites aussi par région. On en a déduit la balance des besoins de l'économie en main-d'oeuvre et des disponibilités offertes par le système éducatif.

Il faut cependant signaler qu'au niveau de la santé et de l'emploi/main-d'oeuvre on ne dispose pas des méthodes utilisées pour les prévisions globales publiées dans les documents - plans.

Le troisième plan a fait des prévisions très détaillées des effectifs scolaires et enseignants par niveau et par région avec déduction des coûts. Il en est de même pour les formations sanitaires et le personnel médical et paramédical et les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs sanitaires fixés par le plan.

Les besoins en main-d'oeuvre de l'économie pour la période quinquennale ont été quantifiés par secteur ainsi que l'évolution des structures de l'emploi.

Parallèlement on a fait des prévisions au niveau des effectifs de la fonction publique basées sur trois hypothèses. Le troisième plan a également évalué la main-d'oeuvre qui sera disponible au cours du quinquennal à partir des rendements du système éducatif et de formation.

En ce qui concerne le quatrième plan, des prévisions d'effectifs scolaires ont été faites par région et d'année en année; le nombre d'enseignants par catégorie. A partir de ces résultats, le nombre d'enseignants par niveau et les structures et équipements correspondants et leurs coûts ont été globalement estimés pour la période.

Des prévisions annuelles d'emploi, par secteur, ont été faites sur les bases des tendances observées au cours du troisième plan quinquennal. Les estimations ont tenu compte des déperditions scolaires et des rendements de l'enseignement.

Partant de l'objectif de couverture sanitaire totale de la population sous tous les aspects de la médecine (préventive, soins, éducation) on a évalué les équipements et les infrastructures nécessaires. Le nombre, la formation et la répartition régionale du personnel ont fait de prévisions.

Au cours du cinquième plan on a projeté les effectifs scolaires par niveau, par région à partir de taux annuel moyen d'accroissement. On a ensuite déduit les effectifs d'enseignants par qualification et les équipements et infrastructures correspondants.

Après avoir défini des objectifs au niveau de l'emploi, on a fait seulement des prévisions pour la première et la dernière année du plan uniquement pour les différents corps de fonctionnaires.

En matière de santé et des affaires sociales on s'est contenté d'un catalogue des objectifs et des projets.

Les documents du sixième plan n'étant pas disponibles au moment où cette communication était rédigée, l'étude s'est donc limitée aux cinq premiers plans à travers lesquels on s'est rendu compte que les hypothèses de prévisions sociales n'ont pas été toujours bien définies dans les documents plans. On peut supposer que ces hypothèses se trouvent dans les documents de travail des planificateurs qui n'ont pas jugé utile de mettre ces détails dans les plans. On peut toutefois noter l'amélioration apparente des estimations et prévisions sociales du premier au quatrième plans. Le cinquième plan a été trop synthétique à ce sujet.

Après un bilan chiffré du cinquième plan en matière de l'éducation l'emploi et la formation, le sixième plan a fait des prévisions par extrapolation à partir des résultats obtenus au cours du plan précédent.

II. APERCU SUR LES PROGRAMMES SECTORIELS

Ce chapitre vise à donner des indications sur la présentation des programmes sectoriels. Il faut dès le départ signaler qu'un plan est en général constitué d'une ensemble de programmes sectoriels desquels l'on déduit des projets. Comment se présentent donc les plans camerounais ?

Le premier plan quinquennal (1961-1966) a été celui de mise en place des structures et équipements du développement. Il a aussi mis l'accent sur le milieu, l'espace géographique et les potentialités naturelles du pays. Ce plan est composé de trois titres : production, infrastructure et équipements sociaux.

Le titre I a évalué la valeur de la production : agricole, animale, forestière, industrielle et celle de coopération.

Le titre II a estimé le coût : des routes et ponts, des routes et voies navigables, de l'aéronautique, des chemins de fer, des postes et télécommunications et du tourisme;

Les équipements sociaux ont fait l'objet du titre III qui regroupe la santé publique, l'enseignement, l'éducation populaire, jeunesse et sports, l'urbanisme et l'habitat, les coûts de leur mise en place ont été également évalués.

On ne peut pas parler ici de programmes sectoriels car en général ils correspondent aux départements ministériels du pays; dans ce plan, il s'agit de titres et chapitres qui tiennent compte des problèmes spécifiques à résoudre en ce moment.

Leurs objectifs ont été définis, les actions à mener pour les atteindre déterminées et l'enveloppe financière évaluée.

Au cours du deuxième plan, une autre présentation a été adoptée : le titre nommé programmes est composé de neuf chapitres relatifs à :

- études et recherches ;
- énergie, mines, industries, artisanat;
- commerce et tourisme;
- transports et communications;
- enseignement et formation;
- santé et affaires sociales;
- urbanisme et habitat;
- équipement administratif et information.

Chaque chapitre a défini ses objectifs.

Un autre titre a programmé les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés par ces divers programmes. Ces moyens concernent :

- les structures du développement;
- les investissements;
- les ressources en personnel et l'emploi;
- et les sources de financement du plan.

Les neuf chapitres cités plus haut peuvent être considérés comme les secteurs du plan.

En ce qui concerne le troisième plan, les programmes sectoriels sont mieux définis. Ils sont présentés sous forme de dix chapitres très détaillés :

- le développement rural;
- l'industrie, les mines et l'énergie;
- le commerce, les transports privés et les services;
- le tourisme;
- les infrastructures de transports et de communications;
- l'enseignement et la formation;

- la jeunesse, les sports et l'éducation populaire;
- l'information et les équipements administratifs;
- la santé publique et les affaires sociales;
- l'urbanisme, l'habitat, l'hydraulique villageoise et urbaine.

A ces programmes sectoriels, il faut ajouter deux autres : les études et recherches, les projets à vocation régionale et départementale.

Au niveau de chaque secteur on a fait le point sur la situation à la veille du plan, puis, on a fait des prévisions détaillées pour la période quinquennale à partir d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Le quatrième plan a distingué, douze programmes sectoriels dont certains sont identiques à ceux du troisième plan. Ces douze programmes sont :

- économie rurale;
- secteur industriel, mines, énergie, PME, artisanat;
- commerce, transport,
- tourisme et hôtellerie;
- infrastructures de communications;
- enseignement, formation, emploi;
- jeunesse et sports;
- santé et affaires sociales;
- information et culture;
- équipements administratifs et autres équipements;
- aménagement du territoire;
- recherche scientifique et technique.

On peut remarquer que certains secteurs ont été éclatés et rattachés à d'autres.

L'élément nouveau au cours du quatrième plan est que pour chaque secteur on a identifié des projets permettant d'atteindre les objectifs fixés. Les coûts des projets ont été évalués ensuite.

Le cinquième plan ne parle pas de programmes sectoriels. Il est composé de 27 chapitres dont 10 correspondent aux secteurs. Chacun des programmes sectoriels est commencé par un bilan du plan précédent suivi par la définition des objectifs et la liste des actions à mener.

Le sixième plan a distingué quatre grands secteurs : productifs, infrastructure de base, sociaux et services.

On constate que la présentation des plans et des programmes sectoriels a varié d'un plan à un autre. Il semble que les auteurs des plans ont tenu compte des structures administratives au moment de chaque plan c'est-à-dire des départements ministériels et leurs attributions dans la définition et la délimitation des programmes sectoriels. Ce qui est logique dans la mesure où les projets issus de ces programmes sont exécutés par le ministère de tutelle.

Après analyse de la méthodologie d'élaboration des différents plans et la présentation des divers programmes sectoriels de ces plans, le troisième chapitre abordera un autre aspect de la planification camerounaise : il s'agit de la place de la population dans les plans.

III. PLACE DE LA POPULATION DANS LES PLANS

Pour étudier la place de la population dans les six plans du Cameroun, ce chapitre analysera :

- les données démographiques utilisées;
- la considération des variables démographiques;
- l'intégration des variables démographiques dans ces plans.

Tous les plans ont utilisé des données démographiques et fait un appel à la participation de la population. Le sixième plan seul qui a un chapitre détaillé sur la population a vraiment intégré les variables démographiques.

1 Données démographiques utilisées dans les plans

A la veille du premier plan quinquennal (1961-1966) les données statistiques en général et démographiques sur le Cameroun étaient rares et très limitées. Ce plan s'est contenté de donner la population totale, son taux d'accroissement annuel et sa densité. Il a également présenté une estimation de la population scolaire et constaté la mauvaise distribution de cette population et prévu sa répartition sur le territoire national. Il faut signaler qu'à cette époque ni les structures de collecte statistique ni le personnel n'était disponible. On comprendra pourquoi ce plan et le prochain ont accordé une place importante à la recherche et à l'élaboration de données statistiques de base.

Le chapitre consacré à la population est aussi important que ceux des autres programmes sectoriels du sixième plan. Il s'agit de l'aboutissement d'un processus commencé depuis vingt ans, c'est-à-dire le premier plan (1961-1966) grâce à la mise en place des structures.

Après étude des variables démographiques utilisées dans les différents secteurs, il serait intéressant de voir comment ces variables y sont-elles considérées ?

2 Les variables démographiques, facteurs endogènes ou exogènes dans les plans

Pour répondre à cette question on distinguera deux périodes : avant la Conférence mondiale de la population d'août 1974 à Bucarest et après cette Conférence. Les six plans camerounais, seront répartis suivant ces périodes.

Il y a lieu de rappeler que devant la paupérisation des pays en développement et l'élargissement du fossé entre ces pays et ceux dits développés au niveau du bien-être social et des conditions et du niveau de vie des habitants; la communauté internationale a tenté de chercher la cause de cet état de fait. Certains ont attribué la dégradation de la vie dans les pays en développement à la croissance rapide de leur population par rapport aux revenus disponibles. D'autres pensaient qu'il s'agissait d'une mauvaise organisation de leurs systèmes économique et social.

Pour élucider ce problème, il s'est tenue à Bucarest en août 1974 la Conférence mondiale de la population qui a regroupé les spécialistes des problèmes de population et du développement ainsi les hommes politiques de tous les pays du monde entier. Le forum a permis de constater que la dynamique de la population des pays pauvres risque d'aggraver la situation économique et sociale précaire des habitants si ces pays ne mettaient pas en place des politiques et programmes de développement économique et social qui prennent en considération les facteurs démographiques et qui considèrent l'homme (les populations) comme le moyen et la fin de développement.

Cette Conférence a adopté près d'une centaine de recommandations dont la première stipule : "considérant que le développement économique et social est un facteur central dans la solution aux problèmes de population et d'interdépendance, et que les facteurs de population sont très importants dans les plans et stratégies de développement, et ont un impact majeur pour atteindre les objectifs de développement, les politiques, plans et programmes nationaux de développement aussi bien que les stratégies de développement

international devaient être formulés sur la base d'une approche intégrée qui prend en compte les interrelations entre population, ressources, environnement et développement. Dans ce contexte les efforts nationaux et internationaux donneraient la priorité pour promouvoir les programmes qui intègrent la population et le développement".

2.1 Place des variables démographiques dans les plans avant 1974 : analyse des trois premiers plans quinquennaux (1961-1976)

Comme l'indique son titre, ce paragraphe essaiera de voir si les variables démographiques sont considérées comme facteurs endogènes ou exogènes dans les trois premiers plans camerounais ?

En plus des commissions départementales au niveau desquelles la population devrait être associée à l'élaboration et à l'exécution du plan, le premier plan quinquennal a déclaré faire participer "les représentants de tous les secteurs d'activité et de toutes les couches de la population au travail des experts des services administratifs et des bureaux d'études à la phase préparatoire". A la suite de ces déclarations d'intention on peut dire que les problèmes de population ne sont pas bien perçus à travers le premier plan.

L'un des objectifs du second plan était le doublement du revenu individuel moyen des camerounais en vingt ans. Pour atteindre cet objectif et les autres, une série d'actions a été proposée par le plan parmi lesquelles on peut citer "meilleure utilisation du potentiel de travail de la population, grâce à une répartition plus équilibrée des habitants sur le territoire national, à une amélioration de leur qualification professionnelle, au maintien à la terre de la jeunesse rurale...".

L'une des procédures d'élaboration de ce plan est l'instauration de dialogues entre l'administration et les populations. Grâce à son objectif de régionalisation, le second devrait associer les populations à travers les conseils départementaux de développement.

Dans la définition des orientations générales du plan et des moyens d'exécution, un accent a été mis sur la formation des hommes et la participation de la population. On voit encore ici que la population n'est considérée ni comme un obstacle ni comme un facteur explicitement favorable au développement.

Le premier chapitre de trois pages du troisième plan est consacré à la population. Sur les trois pages qui le constituent une vingtaine de lignes est consacrée aux conséquences économiques de la croissance démographique. Il a distingué :

- Deux conséquences défavorables : "cette croissance démographique rapide entraîne de grandes disparités entre les régions et pose donc le problème de l'équilibre régional". La montée des jeunes accroît les coûts du développement. Au niveau national, elle implique la création d'emplois et d'écoles alors même qu'elle limite les capacités d'épargne nationale".
- Quatre conséquences favorables :
 - "La croissance démographique est un facteur d'accroissement de la demande et de l'offre. Elle permet ainsi d'améliorer la productivité globale de la nation et est à l'origine d'une mentalité plus dynamique;
 - Cette expansion démographique permettra aussi la mise en valeur de nouvelles terres, par exemple dans l'Adamaoua, dans l'Est et le long du Transcamerounais;
 - Elle accroît la proportion des jeunes de moins de quinze ans. La montée des jeunes doit avoir une influence heureuse sur le développement en créant des besoins, en stimulant la propension à travailler et à épargner;
 - Enfin, l'expansion démographique, en rendant le développement nécessaire, le rend en même temps possible. En accélérant la transformation de la société traditionnelle et en nécessitant un effort constant, cette croissance de la population peut apparaître comme le ferment du développement économique de la nation; si par ailleurs, les mesures nécessaires sont prises pour permettre l'insertion des jeunes dans les rouages économiques du pays".

Ces quelques lignes tirées du document - plan se passent de commentaires. Elles montrent bien qu'au niveau des conséquences économiques favorables et défavorables de la croissance démographique, la population est considérée comme un facteur endogène et exogène; car elle est à la fois un moteur et un frein au développement économique et social.

Il ne s'agit pas encore d'une approche intégrée de la population et du développement, mais d'une démarche ou étape, vers cela. On voit bien qu'avant la Conférence mondiale de la population de 1974, les conséquences de la dynamique de la population camerounaise ne sont pas alarmantes et ne constituent pas de graves problèmes pour les dirigeants. Il faut signaler toutefois que d'un plan à l'autre on a accordé plus d'importance à la population dans les plans et la connaissance des variables démographiques est considérée comme une nécessité pour la planification.

2.2 Place des variables démographiques dans les plans après 1974 : analyse des quatrième, cinquième et sixième plans quinquennaux (1976-1991)

L'objectif poursuivi est d'étudier comment les variables démographiques ou les problèmes de la dynamique de la population sont considérés dans les trois plans quinquennaux de la période 1976-1991.

Le quatrième plan a consacré son premier chapitre de deux pages seulement à la population. Il s'agit ici d'information sur la population totale, sa structure par âge et sexe, sa répartition par zone et région et ses mouvements migratoires. On constate que ce plan a minimisé l'importance et le rôle des variables démographiques dans le développement économique et social. Il y a eu regression par rapport à ce qu'on a observé au cours du plan précédent. Le cinquième plan a étudié dans son huitième chapitre de sept pages la population et ses différents paramètres socio-démographiques en termes réel et prévisionnel. Le dernier paragraphe "l'évolution démographique base du développement" de ce chapitre conclut" ainsi, il a été mis en évidence que l'évolution prévisibles de la structure de la population dans le sens d'un rajeunissement entraînera un accroissement de la charge des actifs, des problèmes afférents à l'enseignement, à la formation, à la santé, et d'une manière générale, aux conditions d'un bien-être décent de la population. Les phénomènes liés aux mouvements migratoires et en particulier à l'urbanisation, imposent une organisation plus rationnelle de l'espace urbain et rural, au cours du cinquième plan. Enfin, il convient de relever comme il a été souligné plus haut, que le poids par actif risque de devenir préoccupant au cours de cette période. Pour remédier à cette situation et dans le souci de permettre à la population active d'exercer une activité susceptible de lui assurer un bien-être décent, des mesures doivent être prises afin d'organiser les emplois existants, de créer de nouveaux emplois et d'organiser la production de biens et services aussi bien en milieu rural que dans les zones urbaines".

On a tenté d'analyser mais de façon timide les conséquences de la croissance démographique sur les facteurs socio-économiques du développement. Il s'agit de constat et non d'étude dans le sens d'une approche intégrée de population et de développement. On peut déduire que ce plan a considéré la population comme un facteur exogène, car il n'a pas étudié les conséquences favorables de la croissance démographique sur le développement.

Mais ce plan a oeuvré à la création des structures nécessaires : unité de planification de la population et Commission Nationale de la Population chargées de la définition et de la mise en place d'une politique de population au Cameroun.

Ces structures rendues opérationnelles ont permis la tenue du séminaire national sur population, ressources et développement, ainsi que la première session de la Commission Nationale de la population. Ces deux assises ont servi à la préparation du sixième plan dans l'optique d'une approche intégrée population et développement. Le séminaire a permis l'intégration des variables démographiques dans le processus de planification au Cameroun. Ses travaux ont été utilisés comme dossiers techniques par la Commission Nationale de la population lors de sa première session et à l'élaboration du sixième plan quinquennal 1986-1991.

Ce séminaire national qui est le point de départ de la nouvelle politique de planification de la population et du développement au Cameroun a étudié une série de thèmes qui ont considéré les variables démographiques comme facteurs exogènes et endogènes. Ce séminaire a étudié les relations d'interdépendance réciproque entre les variables démographiques et les facteurs socio-économiques du développement. Nous reprenons ici la synthèse des thèmes étudiés, telle qu'elle a été présentée dans le rapport du Séminaire.

- Population et éducation : il a permis de mettre en évidence les conséquences de la croissance démographique sur l'éducation et les équipements scolaires et les investissements nécessaires;
- Population et emploi : l'étude de ce thème a montré l'existence de relation étroite entre l'augmentation de la population et les besoins d'emploi d'une part, entre l'éducation/formation de la population et la qualité des besoins d'emploi d'autre part. On a analysé les principales données et la politique d'emploi. L'identification et la classification des facteurs influant sur l'emploi ont été pris en compte ainsi

que l'analyse de leurs interactions. On a abouti à la conclusion que la résolution des problèmes d'emploi passe par la réforme du système éducatif, le développement du secteur informel, des PME, et du milieu rural...

- Population et santé : Après avoir situé le niveau de certains indicateurs démographiques et sanitaires par rapport aux autres pays africains et du monde, ce thème a examiné le niveau de la mortalité et de la natalité du pays, et analysé les facteurs explicatifs de l'état sanitaire de la population. Tout cela a abouti à la conclusion que, les solutions aux problèmes de santé doivent être recherchées à travers une approche intégrée de la planification de la santé, de la population et du développement.
- Population et affaires sociales : La communication sur ce sujet s'est attachée après définition des affaires sociales, à faire un inventaire des sous-populations cibles, avant d'établir un lien entre l'augmentation de leur volume et l'accroissement de la population ainsi que les problèmes sociaux qui les caractérisent;
- Population et développement culturel : L'étude de ce thème a insisté "sur le fait que la mise en place des infrastructures nécessaires doit tenir compte du paramètre démographique pour éviter que la pression démographique sur ces infrastructures n'engendre plutôt des conflits sociaux".
- Population et autosuffisance : Après avoir constaté que l'autosuffisance quantitative est atteinte au Cameroun, on a fait remarquer que l'accroissement rapide de la population, le vieillissement des planteurs, le volume de l'exode rural, etc., sont des facteurs qui menacent gravement l'avenir;
- Population, urbanisation et planification du logement : Les problèmes de l'urbanisation rapide des villes du pays et du manque de logements pour les nouveaux venus ont été étudiés en corrélation avec l'accroissement rapide de la population et la politique de développement économique et social.

- Mortalité et développement : Cette communication a tenté de répondre à ces questions :

- Le développement économique est-il possible dans un pays où la population est soumise à une forte mortalité ?
- Le niveau et la structure de la mortalité exercent-ils une influence sur la croissance économique ?
- La forte mortalité est-elle un frein au développement.

Les recherches ont abouti à la conclusion que "la forte mortalité agit sur le développement dans le même sens qu'un taux d'accroissement élevé de la population. Mais de l'autre côté une faible mortalité est une condition nécessaire pour le développement mais non suffisante, car le développement dépend d'un grand nombre de facteurs qui s'interfèrent les uns les autres".

- Fécondité et développement : L'étude de ce sujet a mis en évidence le niveau élevé de la fécondité au Cameroun, les facteurs de l'offre de la fécondité et de demande d'enfants. Ensuite elle a discuté les notions de parenté-responsable, de stérilité des couples, de planification familiale et de l'influence de la fécondité sur le développement;
- Migrations et développement : L'analyse du thème a permis de voir que les causes des migrations sont d'ordre démographique, économique, socio-culturel, géographique et naturel, politique et historique;
- Population, environnement, aménagement du territoire et équipements collectifs : l'examen de ce thème a révélé l'inadéquation entre l'occupation de l'espace et l'exploitation des ressources et que l'autosuffisance alimentaire est relative eu égard à la croissance démographique et que la portion des ressources mises en valeur et le niveau actuel de la production ne permettent pas de satisfaire les besoins d'une population en pleine expansion.
- L'occupation de l'espace urbain : un aspect du rapport population - environnement (cas de Yaoundé) : Après avoir fait un bref rappel sur le processus historique de formation et de développement de la ville et décrit sommairement le poids démographique de celle-ci sur son environnement local, l'exposé a présenté quelques-unes des conséquences de l'accroissement de la population urbaine dans l'occupation de l'espace. Il a retenu deux types de conséquences : les densités de population urbaine et les conflits d'espace. Il en ressort que les quartiers les

plus densément peuplés sont aussi les plus répandus et les plus affectés par les conflits d'espace dont résultent diverses manifestations de la dégradation de l'environnement urbain";

- Population et mentalité du développement : l'étude de ce thème a montré l'influence des variables démographiques qualitatives sur la réalisation des objectifs de développement.
- Projections démographiques : elles ont mis en relief leur importance sur la planification du développement, dans la mesure où les prévisions socio-économiques du plan sont faites en fonction des nouvelles composantes de la population dont le changement est lié à la mortalité, à la fécondité et aux migrations.

Ces projections démographiques ont servi de base aux prévisions et estimations sectorielles du sixième plan.

Il faut ajouter que les projections démographiques du préparatoire du sixième plan ont été faites à partir de trois hypothèses (faible, moyenne et forte).

Ce paragraphe a permis de voir l'évolution au cours de vingt-cinq dernières années 1961-1986 dans l'intégration des variables démographiques dans le processus de planification au Cameroun.

2.3 Incidence des activités de coopération technique en matière de population sur les méthodes de planification et l'intégration des variables démographiques

Le précédent paragraphe a montré que l'intégration des variables démographiques dans les plans quinquennaux camerounais a suivi un long processus qui a duré un quart de siècle. Ce paragraphe se propose donc d'étudier l'incidence de différents projets de population et développement sur les résultats combien satisfaisants obtenus.

Comme il a été souligné plus haut, le sixième plan marque le tournant vers une meilleure prise en compte des variables démographiques dans la planification au Cameroun. Plusieurs projets nationaux et activités de coopération technique ont contribué à ce résultat observé au cours du sixième plan et qui constitue les bases de l'élaboration du sixième plan conçu dans une approche intégrée de la population, et le développement.

Pour alléger cet exposé, on se contentera de citer certains des projets et activités de coopération technique qui ont aidé à la mise en place d'une politique de population au Cameroun, et à l'intégration des variables démographiques dans les plans. Il s'agit de :

- Séminaire OUA/BIT sur le travail, la population et la planification du développement (Yaoundé 1976);
- Recensement général de la population et de l'habitat (avril 1976);
- Projet - loi et population (Université de Yaoundé);
- Projet - santé et bien-être familial (Ministère de la santé publique);
- Enquête budget-consommation 1983;
- Recensement agricole 1984;
- Projet unité de planification de la population;
- Séminaire sur les méthodes d'élaboration du sixième plan quinquennal (février 1985);
- Séminaire national sur population, ressources et développement (septembre 1985);
- Première Session de la Commission nationale de la population (novembre 1985), etc.

On le voit bien qu'il s'agit d'activités diverses qui ont de près ou de loin contribué à une meilleure compréhension des phénomènes de la dynamique de la population et leurs relations d'interdépendance avec les facteurs socio-économiques du développement.

Ce chapitre a permis de voir que le Cameroun a fait de grands progrès dans la mise en oeuvre ou mieux dans la concrétisation des recommandations des Conférences mondiales de la population de Bucarest (1974) et de Mexico (1984). Le sixième plan qui démarre cette année donnera l'occasion d'évaluer les résultats de cette nouvelle politique de population et de planification sur les variables démographiques et les facteurs socio-économiques. Il s'agit d'un début. Un suivi rationnel de l'exécution du sixième plan s'avère indispensable, si l'on veut que d'autres pays africains emboîtent le pas au Cameroun.

Il y a lieu de signaler que les résultats obtenus sont à la fois le fruit de la volonté politique des dirigeants du pays et de l'apport des cadres nationaux techniquement bien formés pour la mise en place de cette politique de planification de la population et du développement basée sur les interdépendances qui existent les facteurs socio-économiques et les variables démographiques.

Une analyse des plans africains a montré que d'autres pays du continent ont utilisé les variables démographiques dans leurs plans, mais il ne s'agit pas d'une vraie approche intégrée population et développement.

IV - PROPOSITION D'UNE APPROCHE PRATIQUE DE PLANIFICATION DEMO-ECONOMIQUE

Cet article paraîtrait comme un simple constat s'il ne débouchait pas sur une proposition concrète. Partant de ce principe, ce dernier chapitre essaiera de présenter un schéma synthétique des étapes techniques de la planification démo-économique.

Avant d'entrer dans le vif du sujet on peut poser deux questions :
 Quel est le but de la planification du développement économique et social ?
 Pourquoi faire la planification démo-économique ?

La planification du développement vise à améliorer le niveau et la qualité de vie de chaque citoyen et de toutes les couches de la population du pays qui planifie. C'est dans cette optique que la plupart des pays africains dès le lendemain de l'indépendance juridique ont opté pour la planification de leur développement. La planification est donc considérée comme un processus opérationnel et rationnel de mise en valeur des ressources naturelles et humaines d'un pays. Mais après dix ans de planification les résultats attendus en matière de bien-être social et économique n'ont pas été atteints en Afrique en particulier et dans les pays en développement en général. L'une des causes de cet échec réside dans les modèles économiques utilisés dans ces plans, modèles qui ont privilégié la croissance économique au détriment des facteurs humains et sociaux. Face à une telle situation certains spécialistes du développement économique et social pensent depuis douze ans, qu'il faut faire la planification intégrée population et développement, qui estime-t-on permettra de prendre en compte les facteurs démographiques, sociaux et économiques dans l'élaboration des plans et programmes nationaux, régionaux et sectoriels de développement, car ces trois facteurs sont interdépendants et influent les uns sur les autres. En fait, le plan doit pouvoir répondre à une série de questions telles que : quelle est la population cible visée par tel programme sectoriel ? Quel est l'optimum de population compatible avec les objectifs nationaux du plan ? Quelles sont la tendance future et la répartition de cette population ? Quel changement prévisible peut-on attendre dans l'amélioration des conditions de vie et de bien-être de la population compte tenu des objectifs fixés par le plan ? Quels sont les effets de la dynamique de la population sur les objectifs socio-économiques du plan ?...

Pour atteindre l'objectif de ce chapitre, le premier paragraphe fera l'inventaire, l'évaluation et l'analyse des données statistiques disponibles pour faire la planification; le second parlera des orientations du développement national, le troisième montrera la nécessité de fixation des objectifs du plan; le quatrième mettra en relief les études de relations d'interdépendance entre les variables démographiques et les facteurs socio-économiques; le cinquième présentera l'élaboration des différents programmes du plan, le sixième sera destiné à la synthèse et à l'harmonisation des différents programmes sectoriels, le septième sera consacré à l'exécution, le huitième parlera du suivi et de l'évaluation et les structures feront l'objet du neuvième chapitre.

4.1 Inventaire, évaluation et analyse des données statistiques disponibles pour faire la planification

Il y a lieu de rappeler que planifier c'est prévoir; partant de cela toute planification doit s'appuyer sur des données statistiques (sociales, économiques et démographiques).

Il faut noter ici que les plans africains surtout les premiers ont souffert du manque de données de base. On se souvient que dans certains secteurs les planificateurs africains se sont contentés d'estimations grossières surtout en ce qui concerne les revenus, les variables démographiques, les agrégats de la comptabilité nationale.

Dans les pays en développement en général et africains en particulier les données statistiques sont partielles, imparfaites et proviennent de plusieurs sources.

Le premier travail du planificateur consiste donc à faire un inventaire des données parcellaires disponibles, à les collecter et à les évaluer. Parfois ou mieux souvent il doit les ajuster pour les rendre cohérentes et utilisables à des fins de la planification.

En général il se fait aider dans le redressement des données par des statisticiens ou autres spécialistes en la matière.

L'analyse consiste au classement des données en trois catégories : statistiques sociales, économiques/financières et démographiques; puis on trie celles qui serviront pour la planification. Au cours de cet exercice il faut classer les données suivant les besoins du plan et les programmes sectoriels.

A titre indicatif on peut donner quelques statistiques nécessaires à collecter, à évaluer et à analyser dans le cadre d'un plan :

i) Les données démographiques

Il convient de distinguer ici les données chiffrées (statistiques démographiques) et les éléments de politiques de population.

Les statistiques démographiques

Parmi les données démographiques indispensables dont a besoin le planificateur, on peut citer :

- Population totale (taille), régionale, urbaine et rurale;
- Structure par âge et sexe de la population, population de moins de 20 ans, population féminine de 15-49 ans, rapport de masculinité;
- Taux d'accroissement de la population
- Taux de fécondité
- Taux de mortalité
- Espérance de vie H + F, H et F
- Répartition spatiale de la population, densité nationale, régionale
- Population active, rapport de dépendance
- Taille des ménages, rapport enfants/femmes
- Population scolarisable
- Population scolarisée
- Migrations (interne et internationale) ampleur et perspectives
- Projections et estimations de la population totale, active
- Projections et estimations de la population urbaine et rurale
- Population agricole

Eléments de politiques de population

Voici certains éléments qui peuvent guider une ou des politiques de population :

- relations entre population, ressources humaines et développement
- programme de planning familial
- politique de fécondité

- politique de mortalité
- politique de migrations et de redistribution de la population
- politique de croissance de la population
- politique d'urbanisation
- politique de population, de ressources humaines et de développement

Les statistiques économiques et financières

Un plan est un ensemble de prévisions et de projections à partir des situations passées et présentes. Les aspects économiques et financiers du plan doivent être basés sur des statistiques réelles. On citera ici les statistiques :

- agricoles : il s'agira de séries statistiques donnant l'évolution de la production agricole nationale, par région, par type de produits en volume et valeur
- industrielles : évolution de la production industrielle et de la valeur ajoutée par secteur et branche d'activités
- des sociétés publiques, mixtes et privées (situation de trésorerie et perspectives d'évolution)
- douanières : donnant l'évolution passée des importations et exportations par produit en volume et valeur
- de commerce interne sur la production locale nationale par région en volume et valeur
- de commerce extérieur : évolution de balance commerciale, des taux de couverture
- de la dette publique et de la balance des paiements (niveau, évolution et perspectives)
- des agrégats de la comptabilité nationale
- financières de banques : niveau et évolution des crédits par secteur et par branche, capacité de financement du développement économique national par les banques

Il faut ajouter à cela les statistiques sur l'évolution des investissements publics et privés.

Les statistiques sociales

Suivant leurs sources, nous distinguerons ici trois types de statistiques sociales :

Les statistiques scolaires (sur l'éducation et la formation)

Elles concernent :

- Les effectifs scolaires par cycle, niveau et spécialité : évolution
- la population scolarisable par sexe et âge
- la population scolarisée par sexe et âge
- les rendements des systèmes éducatifs et de formation
- les sortants (diplômés, non diplômés, abandonnés) par niveau et spécialité
- les infrastructures scolaires et équipements
- l'évolution du budget de l'éducation et de la formation.

A partir des statistiques existantes et de leur évolution passée, on doit faire des prévisions et projections de population scolarisée, des sortants par niveau et spécialité, des infrastructures et personnel, et des coûts de l'éducation de la formation.

Les statistiques d'emploi et de main-d'oeuvre

Au niveau de la main-d'oeuvre et de l'emploi, le planificateur a besoin d'avoir des données réelles sur un certain nombre d'indicateurs qui lui serviront à faire ses prévisions selon les objectifs du plan. Sans prétendre être exhaustif, donnons les statistiques suivantes :

- population active : répartition par âge et sexe
- emplois modernes : répartition par secteur et branche d'activités
- emplois informels : répartition par métier et branche d'activités
- statistiques de main-d'oeuvre : offres, demandes, placements et chômages
- taux d'activité et de renouvellement dans le secteur moderne.

Ces données serviront à faire des prévisions et projections de main-d'oeuvre et d'emploi à partir des hypothèses de la croissance démographique et des tendances passées et en fonction des besoins du plan et des rendements du système éducatif et de formation.

Les statistiques sanitaires

En matière de statistiques sanitaires on peut citer :

- l'évolution du personnel médical et para-médical;
- l'évolution du nombre de patients et des traitements;
- l'évolution des types de maladies rencontrées et traitées;
- l'évolution des infrastructures sanitaires;
- l'évolution des taux de mortalité infantile et de morbidité;
- l'évolution du budget de la santé etc...

4.2 Fixation des grandes orientations du développement national

La commission nationale de la planification sur instruction du gouvernement fixera les grandes orientations du développement national. Il s'agit ici d'une déclaration fixant les caractéristiques du développement socio-économique qui doit être basé sur les ressources naturelles et humaines disponibles et l'option politique du pays. Ces orientations guideront le choix des objectifs différents des programmes du plan.

4.3 Fixation des objectifs sectoriels, régionaux et nationaux du plan

Afin de guider les travaux des diverses commissions (nationales, régionales et sectorielles) du plan il y a lieu de donner des indications précises fondées sur les grandes orientations du développement national. Ces objectifs doivent tenir compte non seulement des besoins de la population mais aussi des moyens disponibles pour leurs réalisations.

4.4 Etude des relations d'interdépendance entre population et facteurs sociaux, population et facteurs économiques

A partir des grandes orientations du plan, des commissions spécialisées, multidisciplinaires seront formées et chargées d'étudier les relations d'interdépendance entre les variables démographiques et les facteurs socio-économiques.

Les études à réaliser peuvent varier d'un pays à un autre mais certaines sont fondamentales comme :

- population/éducation et formation;
- population/emploi et main-d'oeuvre;
- population/santé et affaires sociales;
- population/culture et autosuffisance alimentaire;
- population/urbanisation et habitat;
- population/jeunesse et femmes;
- mortalité et développement;
- fécondité et développement;
- migrations, exode rural et développement agricole;
- population - environnement et aménagement du territoire;
- projections de populations;
- recherche des éléments d'une politique de population.

La liste de ces thèmes n'est pas limitative. Elle doit être modifiée en tenant compte des réalités de chaque pays et des besoins du plan.

Les thèmes retenus et traités feront l'objet de séminaire national méthodologique du plan réunissant tous les planificateurs et spécialistes du développement. Ce séminaire sera un forum d'échange de point de vue, de concertation et de coordination. Les résultats de ses travaux serviront de documents de base à l'élaboration des différents programmes du plan.

4.5 Elaboration des programmes sectoriels et régionaux du plan

A partir des objectifs définis et des études d'interdépendance entre les facteurs de la population et ceux du développement économique et social, on élaborera les programmes régionaux et sectoriels du plan dans l'optique d'une approche intégrée population et développement.

Il s'agira de déterminer pour chaque programme : les objectifs, les actions ou projets à mener, les moyens financiers et humains nécessaires pour sa mise en oeuvre.

4.6 Synthèse des différents programmes

L'objectif de ce paragraphe est d'assurer la cohésion interne du plan national. Un plan est un ensemble d'objectifs, d'actions, de projets et de moyens cohérents.

On doit faire ici la synthèse des différents programmes sectoriels et régionaux afin d'éviter les actions isolées qui constitueront des pertes de temps et d'effort financier et humain.

Cette étape du processus de planification est capitale; elle sera la tâche de l'organe central de planification du pays. Cette synthèse pour être définitive fera l'objet de discussion entre les différents départements et secteurs engagés dans l'élaboration et l'exécution du plan.

4.7 Exécution

Le plan étant en général sectoriel ou régional, le planificateur pense que sa mission est terminée dès l'adoption du document plan par le gouvernement et qu'il revenait à chaque département ministériel d'exécuter son plan sectoriel. Il s'agit d'une erreur de procédure. L'organe central du plan doit oeuvrer à l'exécution optimale des projets et programmes du plan à tous les niveaux (régional, sectoriel et national).

4.8 Suivi et évaluation

Le service central national doit suivre l'exécution des projets et programmes du plan en veillant à leur mise en oeuvre effective selon l'échéancier prévu au départ. Il veillera à la bonne affectation du budget aux opérations retenues et en fonction de leurs priorités.

Le planificateur fera également une évaluation annuelle des plans sectoriels et régionaux afin de déceler les difficultés rencontrées, les actions accomplies et celles qui restent à faire. Cette évolution réalisée avec les cadres du département intéressé doit permettre de redresser et de réorienter les programmes et projets du plan en fonction des objectifs et des moyens financiers et humains disponibles.

4.9 De la nécessité des structures politiques, administratives et techniques

La mise en oeuvre (élaboration et exécution) d'un plan est conditionné non seulement par la volonté politique, les moyens financiers et humains mais en premier lieu par l'existence ou la mise en place de structures appropriées chargées du processus de planification. On peut citer : les structures politiques, administratives et techniques qui ont des rôles à joué tout le long du plan (de la conception à l'évaluation), création des conditions du développement.

Comme il a été signalé plus haut ce chapitre est donc synthétique. Il a permis de présenter les différentes étapes de la planification intégrée population, ressources humaines et développement. Il s'agit ici d'un schéma non exhaustif mais qui renferme tous les éléments indispensables de cette approche intégrée.

Conclusion

L'étude de l'expérience du Cameroun en matière de planification de la population, des ressources humaines et du développement est riche de leçons car elle a permis de voir le progrès accompli par ce pays au niveau de la prise de conscience des phénomènes de la dynamique de la population et l'intégration des variables démographiques dans les plans. Il s'agit d'un cheminement qui a duré vingt ans et qui s'est fait progressivement : la mise en place des structures de planification au niveau central, régional et provincial, a été suivie de la constitution de séries de données démographiques et enfin la mise en place d'une Commission de la population qui a défini les grandes lignes de la politique de population au Cameroun et sa traduction dans les plans et programmes nationaux régionaux et sectoriels de développement en terme d'intégration des variables démographiques dans le processus de planification du pays.

Il faut signaler que les moyens humains (cadres) et financiers ont été mobilisés par les dirigeants pour aboutir à la planification démo-économique.

Le Cameroun qui est à son sixième plan quinquennal est l'un des pays d'Afrique francophone à mettre en place les structures de planification intégrée population, ressources humaines et développement.

En dehors de l'étude du cas camerounais qui peut servir à d'autres pays du continent qui désirent résoudre les problèmes de la population à travers la planification, cette communication propose un schéma de planification démo-économique susceptible de guider les planificateurs africains dans cette voie.

Il s'agit d'éléments de base non exhaustifs mais adaptables aux conditions, structures et besoins de chaque pays.

Bibliographie

1. ECA/PO/HP/1985/12 Integration of Population variables and policies in development plans in Africa (Population Division).
2. B. Maxwell Stamper
Population and Planning in Developing Nations. A review of sixty development plans for the 1970s.
3. Séminaire sur la méthodologie d'élaboration du VIe plan quinquennal de développement Yaoundé, 26-28 février 1985.
4. Séminaire National sur Population, Ressources et Développement Yaoundé 10-14 septembre 1985.
5. Commission Nationale de la population
Première session - Yaoundé 6 Novembre 1985
6. Population et développement
Revue de l'Unité de Planification de la Population
Population and Planning Department Review
N° 1 Février-Mars 1985 Yaoundé
7. Situation et tendances de la Population Camerounaise Yaoundé, Novembre 1985
Direction de la Planification Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
8. Premier Plan Quinquennal de Développement Economique et Social Ministère des Finances et du Plan République du Cameroun 1961.
9. Deuxième Plan Quinquennal de Développement Economique et Social.
Ministère des Affaires Economiques et du Plan
République Fédérale du Cameroun JUillet 1966 - Juin 1971
10. IIIe Plan Quinquennal de Développement Economique et Social 1971 - 1976
Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire République du Cameroun
11. IVe Plan Quinquennal de Développement Economique et Social
(1976 - 1981)
Ministère de l'Economie et du Plan
République du Cameroun
12. Ve Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel
1981 - 1986
Ministère de l'Economie et du Plan
République Unie du Cameroun